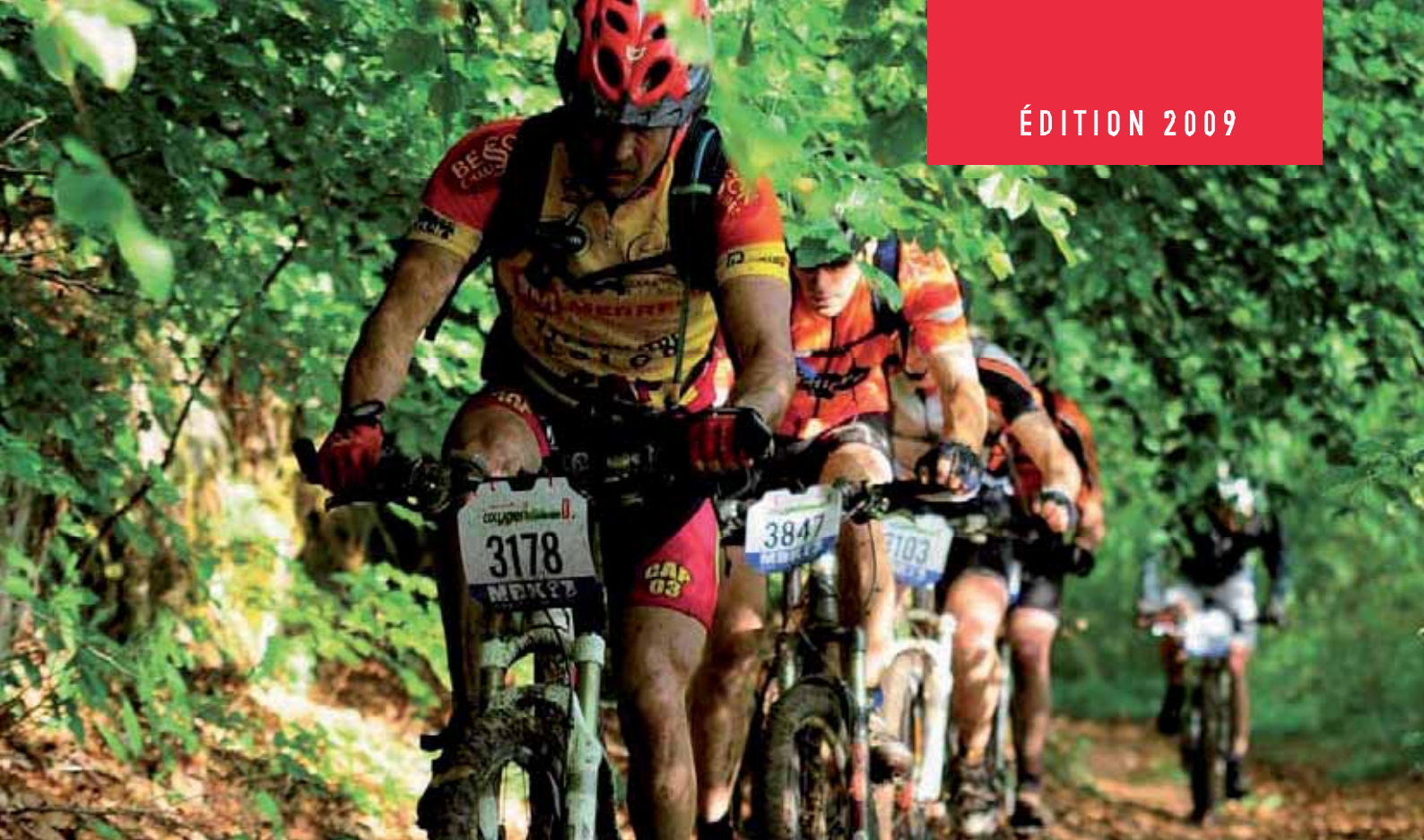
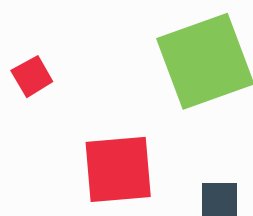


ÉDITION 2009



PROXIMITÉ | OUVERTURE | ÉCONOMIE | CULTURE | ENVIRONNEMENT | SPORT | TRANSPORT | TOURISME | SOCIAL | AGRICULTURE | EDUCATION



RAPPORT

D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL

Chaque jour à vos côtés

**cantal**
LE DÉPARTEMENT



Sommaire

3 **ÉDITO du Président**

4 **REGARDS sur 2009**

6 **PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL 2010 - 2011**

- L'Institution Départementale :
- Les Elus - le Cabinet - La Direction Générale des Services
- L'Organigramme des services
- Les moyens humains - Direction des Ressources Humaines
- Les moyens financiers
- Les moyens supports
- La Direction des Finances et de la Logistique
- La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information

22 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- L'Environnement
- L'Aménagement foncier, rural, pastoral et forestier
- Les Télécentres
- Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

26 **TERRITOIRE SOLIDAIRE**

- Une Action Sociale polyvalente et territorialisée
- Les missions pour l'Enfance et la Famille
- La politique d'Insertion
- La politique en faveur des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées

32 **DÉPLACEMENTS : VOIRIE ET TRANSPORTS**

- Le réseau routier
- Les Transports scolaires
- Le Transport collectif de voyageurs
- Le Transport aérien

38 **CADRE DE VIE ET SERVICES**

- Les Collèges
- Les autres interventions en matière d'éducation
- La Culture
- La Médiathèque Départementale
- Les Archives Départementales
- Cantal Musique et Danse
- Le Sport
- Cybercantal et les nouvelles technologies
- La Téléphonie mobile
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

46 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

- L'Agriculture
- L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat
- Cantal Expansion
- Le Tourisme
- La Station du Lionan
- Cantal Tourisme

52 **COLLECTIVITÉ PARTENAIRE**

- L'accompagnement des territoires
- Infrastructures et bâtiments départementaux

56 **IMAGE RENFORCÉE**





Édito



Temps fort de la vie du Conseil Général et de ses services, la présentation du rapport d'activité 2009 de la Collectivité s'inscrit de plus dans l'actualité de la réforme des collectivités.

L'action du Département financée grâce à un budget responsable et équilibré au cours de cette année a répondu aux objectifs que nous avons adoptés dans le cadre du Plan d'Action Départemental 2009 - 2011, pour mener à bien le « Projet Cantal ».

Le développement de nos territoires ruraux aux valeurs affirmées est au cœur de notre Plan d'Action Départemental pour un « Cantal solidaire, partenaire et dans l'action dans tous les cantons ».

Les services apportés par le Département touchent tous les domaines de l'action publique en s'adressant à chaque Cantalien. Le Conseil Général s'est imposé depuis quelques années déjà comme un échelon de proximité et de solidarité essentiel. Pour notre territoire, pour les associations comme pour les communes et plus largement pour chaque cantalien, il importe qu'il demeure présent au cœur des partenariats essentiels à tout projet.

Dans le débat actuel relatif à la réorganisation territoriale de la France, tous les usagers, tous les agents départementaux sont persuadés que « les proximités » sociale et territoriale que propose la Collectivité départementale sont un gage d'efficacité.

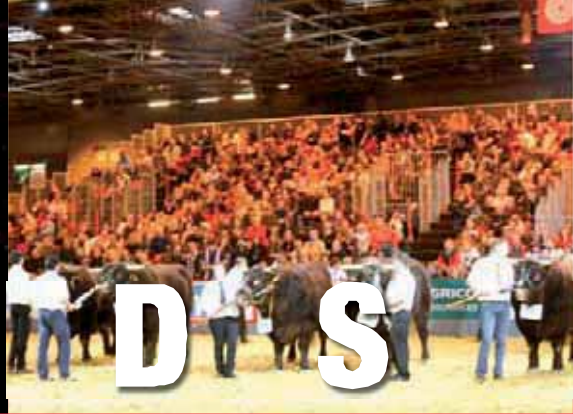
Ce rapport d'activité des services présente la diversité et la qualité de l'action départementale, bénéficiant depuis février 2009 d'un nouveau logo.

Je veux saluer le travail accompli par chaque agent du Conseil Général qui participe à la réalisation de ces objectifs et à la qualité du service public départemental offert à tous les Cantaliens.

Je réaffirme ici que c'est ce service public fait de proximité, d'écoute, de réactivité et d'efficacité que nous avons l'ambition de construire et de faire perdurer, ensemble chaque jour.

Vincent DESCOEUR
Président du Conseil Général
Député du Cantal





R E G A R D S

Janvier

- **Vœux au personnel** : près d'un millier d'agents départementaux désormais rassemblés,
- « Gâteaux des Rois » décentralisés à Saint-Flour et Mauriac,
- Mobilisation du Département en vue de trouver une possibilité de reprise de l'entreprise GMV, hélas sans succès (depuis le Conseil Général a joué un rôle actif au sein de la cellule de reclassement),
- Installation des nouvelles instances paritaires : CTP, CHS, CAP,
- Décès de Roger BESSE, ancien Président du Conseil Général,
- Manifestation de vœux au monde sportif et remise d'équipements.

Février

- 5 février : présentation à l'Hôtel du Département devant plus de 500 personnes de la **stratégie de promotion du Cantal autour de Jean TODT et de Thierry LHERMITTE** notamment,
- Présentation du nouveau logo du Département,
- Adoption d'un plan de relance en faveur de l'économie cantalienne et de l'emploi.

Mars

- **Le Cantal toujours actif au Salon International de l'Agriculture**,
- Présentation d'un projet de restructuration des Haras d'Aurillac pour assurer son maintien sur site,
- Le Festival Hybernarock s'installe dans le paysage des manifestations culturelles proposées par le Conseil Général,
- Réunions des Maires à l'échelle de un, deux ou trois cantons pour présenter les aides aux communes (FEC), mais aussi l'ensemble des domaines d'intervention du Conseil Général sur les territoires.

Juillet

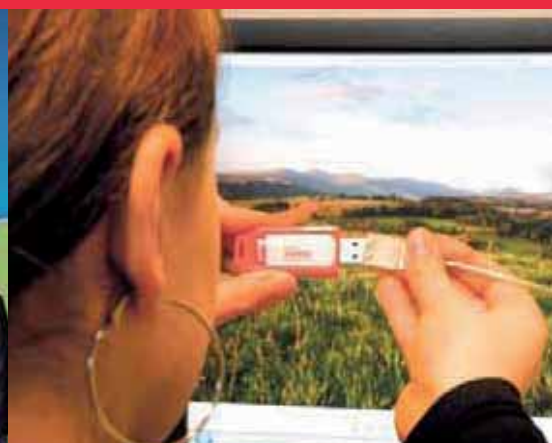
- **Inauguration de la déviation des 4 Chemins sur la RD 922**,
- Élaboration d'un mode de fonctionnement dégradé en cas de pandémie H1N1 pour les services du Département,
- Adoption des premiers projets de territoire de nouvelle génération,
- Le Pass Cantal intervient désormais également en faveur des activités estivales avec un chèque d'une valeur de 100 € pour un coût de 8 € à destination de tous les jeunes de 11 à 16 ans,
- Inauguration du site d'interprétation de Mandailles dans le cadre de l'opération Puy Mary Grand Site,
- Inauguration du centre thermal de Chaudes-Aigues par Brice HORTEFEUX et Alain MARLEIX.

Août

- **ÉCLAT** : Le Conseil Général lieu d'accueil du 24^{ème} Festival,
- **4^{ème} édition de Ruralitic** dans le Cantal sous forme d'Université d'été, en présence de Michel MERCIER, inaugurant l'un des 7 Télécantons cantaliens,
- Séminaire des élus pour préparer les dossiers de la rentrée et les orientations budgétaires 2010.

Septembre

- RD 120 : enquête d'utilité publique engagée pour les travaux à réaliser de Prentegarde à Montvert,
- **Un dictionnaire et une clé USB pour tous les jeunes collégiens entrant en 6^{ème}** en complément du déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les collèges,
- Engagement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 Départemental,
- Mise en place des nouveaux contrats de Ville,
- Lancement de la campagne de communication télévisuelle du Cantal avec « Chantal » en héroïne, Scènes en Partage : une nouvelle saison culturelle pour tous les Cantaliens.





S U R 2 0 0 9

Avril

- Comité de pilotage du Très Haut Débit rassemblant la Région et les 4 Départements auvergnats pour cadrer l'étude à conduire,
- **Le Lioran : bilan exceptionnel pour la première saison** d'exploitation en direct par la SAEM, préparation de la nouvelle délégation de service public (DSP) allant de 2009 à 2011,
- Ouverture du dialogue avec les partenaires sociaux pour mettre en œuvre une harmonisation et une revalorisation du Régime Indemnitaire pour les agents.

Mai

- **1^{ère} édition du Merrell Oxygen Challenge** : un véritable succès médiatique grâce au partenariat avec ASO,
- 7^{ème} Salon du Livre de Jeunesse à Maurs,
- Lancement de la saison touristique qui connaîtra une année faste dans le Cantal avec une hausse du taux de fréquentation.

Juin

- Le Cantal s'engage à accueillir des projets de centrale photovoltaïque au sol dans le cadre du Grenelle de l'environnement,
- **2^{ème} Journée départementale du Handicap** à l'Hôtel du Département,
- L'offre de service des Archives départementales est encore élargie avec la numérisation de l'État Civil et des registres paroissiaux consultables en ligne,
- Validation de l'Avant Projet Sommaire d'itinéraire de la RN 122 et proposition du Programme de Modernisation de l'axe pour la période 2009 – 2013.

Octobre

- **Inauguration des travaux de restructuration du collège Jeanne-de-la-Treille à Aurillac,**
- Signature d'une convention de partenariat entre le Département, le Syndicat Mixte de Garabit et la Société de la Tour Eiffel, pour une valorisation commune de l'œuvre d'Eiffel,
- Signature d'une convention avec l'AGESI pour faciliter l'accueil de travailleurs handicapés,
- Signature d'une convention facilitant le volontariat pour les sapeurs-pompiers volontaires agents du Département.

Novembre

- **Inauguration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,**
- Débat d'orientations budgétaires pour 2010 au sein de l'Assemblée dans un contexte tendu pour les finances de tous les Départements,
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants à l'Hôtel du Département,
- Attribution d'un prix «Territoria» au Conseil Général pour son action de maintien à domicile des personnes âgées.

Décembre

- **Carole MONTILLET**, Championne du Monde et Championne Olympique, **marraine de la station du Lioran,**
- Validation du transfert du Parc de l'Équipement au Département au 1^{er} janvier 2010,
- Dissolution du Syndicat Mixte de Saint-Etienne-Cantalès,
- Engagement d'une expérimentation de télétravail au sein des services du Conseil Général,
- Reconduction de la certification COFRAC pour le Laboratoire départemental,
- Record de fréquentation battu pour la ligne Aurillac – Paris qui dépasse les 20.000 passagers,
- Adoption du Budget 2010 du Conseil Général intégrant la suppression de la Taxe Professionnelle.



Le Plan d'Action Départemental

Les enjeux du nouveau PAD



Si le Conseil Général ne peut répondre à toutes les aspirations, il doit être ambitieux et faire preuve de volontarisme pour le Cantal et accompagner les projets des particuliers, des associations, des entreprises et des autres collectivités partenaires.

Le premier enjeu du PAD est d'assurer la continuité territoriale et de moderniser le territoire, tant sous l'angle des infrastructures, des transports, des TIC, que des services apportés à la population.

La **démographie** constitue un deuxième enjeu important pour le Département, que ce soit au travers de la prise en compte du vieillissement, grâce aux politiques et prestations sociales, ou bien en contribuant à attirer de nouvelles populations sur le territoire au travers de politiques de développement.

Le **renouvellement de l'image** du Département constitue aussi un réel facteur d'attractivité qui peut entraîner des retombées économiques conséquentes grâce à la valorisation des atouts naturels du Cantal, mais aussi en suscitant des opportunités nouvelles.

L'identification de l'action du Département

15 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES POUR 2009 - 2011

- P1 : Accessibilité du territoire,
- P2 : Transports et déplacements,
- P3 : Soutien aux territoires, services aux usagers,
- P4 : Personnes Âgées et Personnes Handicapées,
- P5 : Revenu de Solidarité Active,
- P6 : Développement Durable,
- P7 : Eau,
- P8 : Énergies renouvelables (Solaire),
- P9 : Anticipation de la Réforme de la Politique Agricole Commune,
- P10 : Création d'emplois et innovation,
- P11 : Équipements touristiques,
- P12 : Cadre de vie,
- P13 : Cybercantal 2011,
- P14 : Mission d'assistance aux Collectivités,
- P15 : Campagne d'image.

Une analyse synthétique de la mise en œuvre des 7 Missions de notre PAD 2009 – 2011, effectuée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2010, a permis de faire ressortir des avancées certaines, une cohérence renforcée, mais aussi encore des ajustements à opérer et des priorités à réaffirmer en faveur notamment du développement durable et des transports. Les 45 engagements souscrits, répondant aux 7 missions du Conseil Général, sont tous mis en œuvre même si beaucoup sont bien évidemment encore en cours.

Les lignes de force qui sous-tendent et éclairent les choix de la collectivité départementale peuvent être organisées autour de 7 grandes missions :

Le Département choisit en premier lieu d'affirmer une exemplarité en matière de **développement durable**. Ce qui se traduira de manière transversale dans chacune de ses politiques chaque fois que cela sera possible. Les exemples concrets sont nombreux, que ce soit dans les domaines de la qualité de l'eau, des déchets ménagers, des énergies renouvelables, de la santé publique et la sécurité alimentaire notamment. Cette priorité est aussi illustrée au travers de gestes quotidiens comme le recyclage, le souci de bonne gestion ou la prise en compte de l'environnement dans ses marchés.

Le Département du Cantal se doit d'être un **territoire solidaire**, envers ses habitants, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, et envers ses territoires, notamment les plus ruraux qui sont souvent les moins richement dotés. Face au recentrage de l'État et de la Région sur leurs compétences propres ou sur d'autres priorités, le Département représente souvent le dernier échelon territorial sur lequel il est possible de s'appuyer.

La mise en œuvre d'une **politique de déplacement revisitée** (infrastructures routières, lignes régulières et transports scolaires) représente un engagement fort de l'Assemblée Départementale et qui est complémentaire de son intervention en faveur du **développement économique, de l'emploi et de l'innovation**. L'accompagnement des **services et l'amélioration**



lioration du cadre de vie sont confirmés en tant que compétences prioritaires pour l'intérêt départemental et sont exercées en particulier au moyen des politiques territorialisées mises en œuvre par le Conseil Général du Cantal au titre de sa mission de **Collectivité partenaire**.

Enfin, notre collectivité doit impulser une **image renouvelée** du Département afin de mieux expliquer aux Cantaliens et de mettre en cohérence l'ensemble de nos politiques qui contribuent chacune dans sa diversité, au développement et à l'attractivité du territoire.



Ces missions peuvent être synthétisées comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Prise en compte transversale de cette préoccupation : vers un Agenda 21 départemental,
- Priorité réaffirmée à l'eau,
- Priorité amplifiée aux énergies renouvelables,
- Exercice de la nouvelle compétence au titre du Schéma Départemental des Déchets,
- Développement du télétravail : Télécentres,
- Confirmation de la politique environnementale : vers une nouvelle charte,
- Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche.



TERRITOIRE SOLIDAIRE :

- Structuration du Pôle petite enfance,
- Action en faveur de l'enfance et de la famille,
- Insertion, logement et emploi : assurer la mise en œuvre du rSa,
- PAPH : la MDPH et les Maisons de l'Autonomie, écoute des personnes âgées, prise en compte de la maladie d'Alzheimer,
- Action sociale territorialisée,
- Schéma Départemental de l'offre de soin (Maisons pluridisciplinaires de santé et de garde),
- Réflexion autour de la prise en compte du 5^{ème} risque.

POLITIQUE DE DÉPLACEMENT :

- Effort confirmé en direction de l'accessibilité et du maillage du territoire,
- Approche pluriannuelle des besoins locaux en matière de sécurisation et de confort des déplacements,
- Engagement renforcé dans le domaine du transport et des transports scolaires en particulier,
- Implication dans le volet aérien,
- Intégration du Parc.



CADRE DE VIE ET SERVICES :

- Action en faveur de l'éducation : des écoles primaires à la formation supérieure, en passant par les collèges (affirmation du maintien de la carte scolaire et de son maillage),
- Sport, culture, loisirs, patrimoine : des conditions essentielles à l'attractivité,
- Optimisation de la Politique Logement cantonnée aux niveaux social et territorial,
- Les TIC clés d'accès aux services : Cybercantal 2011.
- Phase 3 de téléphonie mobile, haut et très haut débit (fixe et mobile),
- SDIS : approche pluriannuelle maîtrisée, construction du nouveau CSP d'Aurillac.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION :

- Soutien à l'Agriculture, au Commerce et à l'Artisanat confirmé mais mieux encadré,
- Anticipation de la Réforme de la PAC,
- Priorité à la création d'emploi et à l'innovation : Pacte Cantal et FAI,
- Accroissement des procédures d'appel à projets,
- Prospection d'entreprise ciblée : services, relocalisation d'emplois publics, télétravail, métiers de l'environnement, social, tourisme,
- Priorité de soutien aux équipements touristiques portés par le Conseil Général ou ses Syndicats,



- Soutien au tourisme réaffirmé avec 3 priorités : produits liés aux spécificités, professionnalisation et commercialisation,
- Développement de réflexions et d'actions prospectives renforçant l'attractivité du Cantal.



COLLECTIVITÉ PARTENAIRE :

- Généralisation de la contractualisation et des schémas,
- Soutien aux territoires et aux communes : une contractualisation accrue, pour un service aux usagers renforcé,
- Renforcement de la Mission d'assistance aux collectivités,
- Réflexion ouverte sur les prestations de conseil et de travaux en faveur des Communes,
- Un projet territorial de la Collectivité,
- Un programme immobilier conséquent.

IMAGE RENFORCÉE :

- Un nouveau logo,
- Meilleure identification de l'action du Département,
- Développement et structuration de la marque territoriale « Cantal Auvergne »,
- Communication par l'événementiel : Merell Oxygen Challenge, Salon de l'Agriculture, Ruralitic,
- Accompagnement de l'action de communication nationale grand public du CIF,
- Renforcement de la présence du Cantal dans les médias nationaux.

L'Institution Départementale

L'Assemblée Départementale



LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'Assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque Conseiller Général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1^{ère} COMMISSION : FINANCES ET ADMINISTRATION

Président :

M. Henri BARTHELEMY

Vice-président :

M. Alain MARLEIX

Membres :

MM Alain CALMETTE, Stéphane BRIANT, Jean-Pierre DELPONT, Michel LAFON, Gérard SALAT, Jean-Claude WALCHLI

2^{ème} COMMISSION : ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président :

M. Bruno FAURE

Vice-présidents :

M. Gérard LEYMONIE,
M. Daniel CHEVALEYRE

Membres : MM Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Louis CLAVILIER, Christian LEOTY, Louis-Jacques LIANDIER, Jacques MARKARIAN

3^{ème} COMMISSION : SOLIDARITE - JEUNESSE - SERVICES

Président :

M. Guy DELTEIL

Vice-présidents :

M^{mes} Madeleine BAUMGARTNER,
M. Charles DELAMAIDE,

Membres : M^{me} Florence MARTY, et MM Bernard DELCROS, Philippe FABRE, Louis GALTIER, Michel LEHOURS, François VERMANDE.



Organe délibérant du Département, elle est formée de la réunion des 27 Conseillers Généraux, élus au suffrage universel direct pour six ans. Les Conseillers Généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président.

Ces séances sont publiques. L'assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.

Monsieur Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 20 mars 2008.

Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des Conseillers Généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :

M. Vincent DESCOEUR

Premier Vice-Président :

M. Henri BARTHELEMY

Deuxième Vice-Président :

M. Gérard LEYMONIE

Troisième Vice-Président :

M. Bernard DELCROS

Quatrième Vice-Président :

M. Michel LAFON

Cinquième Vice-Président :

M. Louis-Jacques LIANDIER

Sixième Vice-Président :

M. Jean-Yves BONY

Septième Vice-Président :

M. Louis GALTIER

Huitième Vice-Président :

M^{me} Madeleine BAUMGARTNER

et les 18 Membres :

M^{me} Florence MARTY,
MM. Stéphane BRIANT, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Guy DELTEIL, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Gérard SALAT, François VERMANDE, Jean-Claude WALCHLI.

Le Cabinet et la Communication

Placé sous l'autorité du Président du Conseil Général, le Cabinet est composé de 12 personnes, y compris les chauffeurs.

Cette équipe, dont la coordination est assurée par le Directeur de Cabinet, en liaison avec la Chef de Cabinet, traite les dossiers en relation directe avec les élus, l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil Général.

Le Cabinet travaille en collaboration étroite avec la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental.

Les activités du Cabinet s'articulent autour de quatre missions principales : l'administration générale, les interventions et secours d'urgence, la communication et les relations presse. L'animation du Conseil Général des Jeunes fait également partie de ces attributions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Une Chargée de mission gère le suivi du planning du Président, les crédits du Cabinet ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Un autre Chargé de mission assure plus particulièrement l'élaboration et le suivi des marchés, ainsi que la rédaction d'éditoriaux et courriers. Il participe à la communication institutionnelle et pilote la réalisation de la revue d'information.

INTERVENTIONS ET SECOURS D'URGENCE

La Chef de Cabinet assure le suivi du budget, des interventions et des demandes d'aides financières au titre du secours d'urgence. Elle s'occupe également de l'organisation des manifestations.

Le montant des crédits «secours d'urgence» pour 2009 s'élève à 56 280,96 €. 275 demandes d'aides financières ont été examinées et 236 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable. Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 238 €.

COMMUNICATION

L'objectif principal est l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général. Il s'agit de faire connaître aux usagers les orientations et les choix décidés par la Collectivité départementale, les actions qui en découlent et les services mis en place en faveur des Cantaliens. Les deux Chargés de mission travaillent en outre à la réalisation de la revue d'information «CANTAL AVENIR» et à la gestion des sites Internet. Ils préparent les campagnes d'affichage mises en place dans les autobus. Ils veillent à la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques, de partenariat (utilisation du logo sur tous supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...). En collaboration avec les Services, ils assurent un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de



toutes les opérations de communication externe du Conseil Général.

cantal AUVERGNE Le développement de la marque rouge, « CANTAL AUVERGNE », porteuse d'identité et destinée à véhiculer une image moderne et dynamique de notre Département, relève également du pôle communication (voir page 56).

RELATIONS PRESSE

Une Attachée de presse a pour mission d'être le relais auprès des médias et est également chargée des relations publiques. Elle répond quotidiennement aux demandes des journalistes. Elle réalise des supports de documentation (dossiers de presse, communiqués, rapports d'activité...) et oraux (conférences de presse, interviews, salons et soirées événementielles...). Elle est en charge de la veille médiatique (revues de presse, bilans) ainsi que de la diffusion de l'information sur le site Internet du Conseil Général. Elle est en outre associée aux travaux de communication et suit certains dossiers de promotion du territoire.

Le Conseil Général des Jeunes

Un Chargé de mission anime le Conseil Général de Jeunes et travaille en collaboration avec la Chargée de communication.

Dans le cadre du Conseil Général des Jeunes, plusieurs actions ont été menées dans le domaine de la solidarité, de l'environnement, du sport, culture et loisirs :

SOLIDARITÉ

En avril-mai 2009, le Conseil Général des Jeunes a organisé une collecte de matériel scolaire dans tous les collèges du département au profit de l'association « Cœur en Partage ». Cette association conduit des actions de solidarité en direction de Saclo qui est un village du Bénin. Environ 20 mètres cube de matériel scolaire ont été ainsi collectés et seront acheminés au Bénin début juillet 2009.



ENVIRONNEMENT

« J'agis ! Je trie ! Je suis Ecollégien ! » Le Conseil Général des Jeunes a aidé à l'organisation du tri sélectif des déchets dans tous les collèges du département.

La protection de la planète reste une des priorités du Conseil Général des Jeunes. Aussi, les élus ont décidé, en début de mandat, d'organiser le tri sélectif des déchets dans les collèges. La plupart des collèges n'étant pas équipés en container, l'Assemblée a, dans un premier temps, recenser les besoins au cas par cas dans tous les établissements. La deuxième phase de l'opération a été la commande de ces containers, via un marché d'appel d'offres. Au total, 29 collèges recevront les équipements ci-dessous qui seront installés entre le 10 et le 25 juin 2009 : 60 bacs à papier plat pour les salles de classes et salles des professeurs, 30 récupérateurs à piles usagées, 16 composteurs, 5 points d'apport volontaire



comprenant des colonnes à verre insonorisées, à emballage et à papier.

SPORT CULTURE LOISIRS

Pour clôturer le mandat, le Conseil Général des Jeunes a organisé le 4 juin une journée multi activités Sport Culture et Loisirs au Lioran. Les 31 élus invitent leur classe, soit plus de 600 élèves, une soixantaine d'accompagnateurs et une cinquantaine d'intervenants sportifs ont participé à cette journée. La station du Lioran, déjà bien équipée, leur a paru le lieu idéal.

INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE 2011

Le 11 décembre 2009, Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général et Député du Cantal a accueilli les 30 nouveaux jeunes élus en leur expliquant le rôle et le fonctionnement du Conseil Général des Jeunes.

Il a rappelé l'historique de cette Assemblée. Ensuite, il a mis en exergue les réalisations précédentes et les initiatives des derniers élus. Les jeunes élus se sont ensuite présentés un à un avec une certaine assurance et ont présenté leur domaine d'action. Pour la plupart, ils souhaitent œuvrer en faveur de la Solidarité et de l'Environnement.



La Direction Générale des Services

La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'ensemble de l'Administration Départementale.

Stéphane SAUTAREL dirige l'ensemble des services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Assisté par un secrétariat composé de deux personnes, et d'un Chargé de mission plus particulièrement en charge de l'Agenda 21, il coordonne l'activité des services avec le concours de deux Directeurs Généraux Adjointes et d'une Équipe de Direction constituée de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation. Le rôle de l'Équipe de Direction est central, tant en terme de partage de l'information, que de pilotage des services, ou de réflexions prospectives. Mais cet état d'esprit, ce mode de fonctionnement, doit aller bien

au-delà de ce cercle, et s'appuyer sur tout l'encadrement et se décliner à tous les niveaux de notre organisation. Les actions de communication interne sont directement gérées au niveau de la Direction Générale, avec la collaboration d'une Chargée de mission.

En 2009, la mise en œuvre du projet de direction s'est poursuivi, avec comme finalité première d'être au service des usagers cantaliens et de répondre aux orientations de l'Assemblée. Il propose une organisation qui repose sur l'humain, sur des valeurs partagées, mais aussi qui sécurise l'action par des procédures et des outils adaptés. Ce projet a vocation à permettre la mise en œuvre du Plan d'Action Départemental adopté par l'Assemblée Départementale présentant sa politique autour de 7 missions. Il repose sur la confiance réciproque, l'écoute, le respect et la valorisation de l'action de chacun. Ainsi, le projet tend à construire une identité collective, respectueuse des métiers de chacun.

Les mots clés du projet de Direction des Services sont :

Identité, Écoute, Réactivité, Partage, Compétence, Transparence, Proximité, Évaluation, Solidarité.

En fait, tous ces projets doivent permettre de renforcer l'identité et la culture d'administration publique départementale, pour mieux servir le Cantal et les cantaliens. Ils tendent à la formalisation à terme d'une véritable Charte du service public départemental.

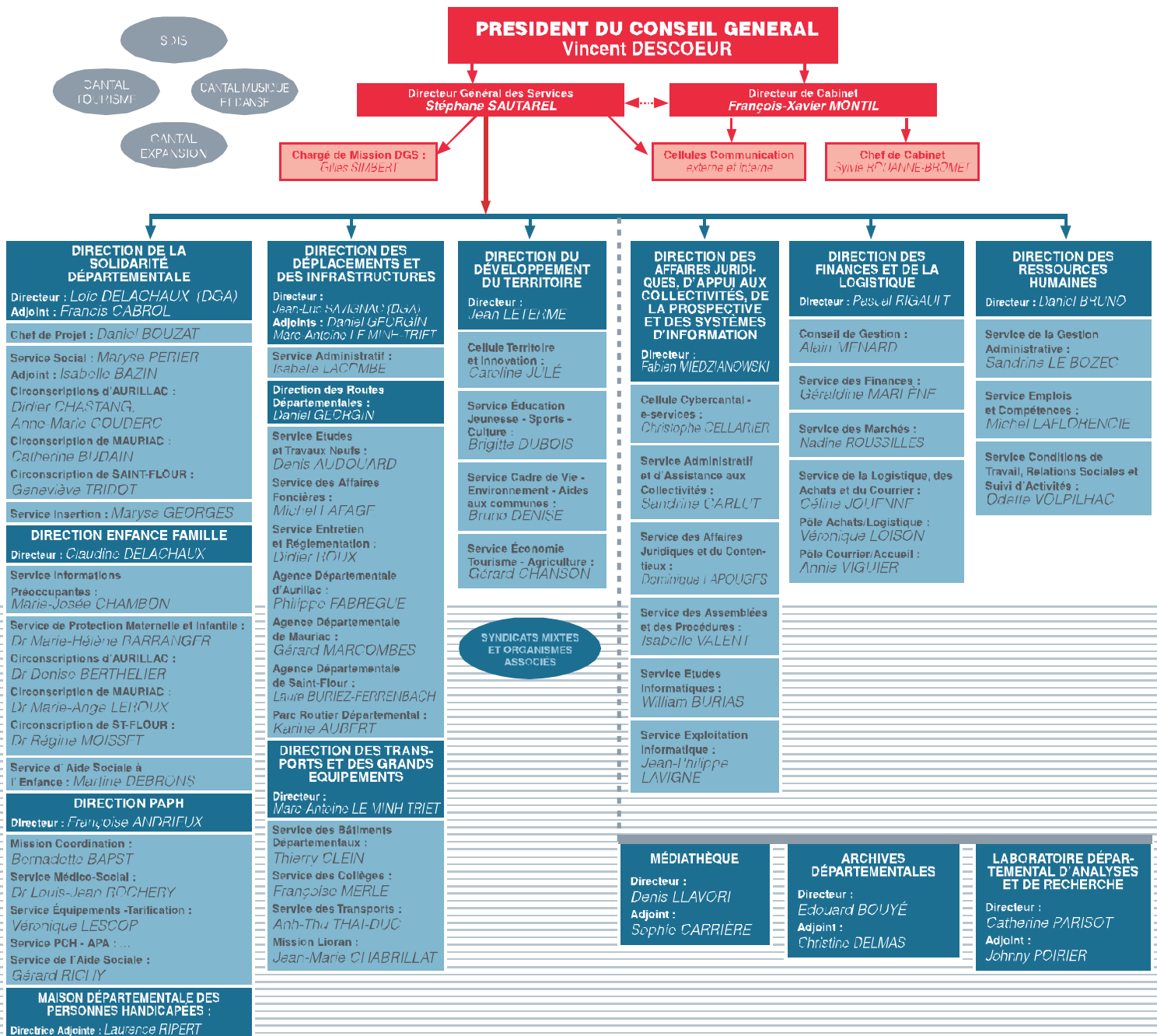


4 grands chantiers engagés impliquant tous les services et qui convergent vers un fonctionnement commun :

- **La dématérialisation du courrier** indispensable pour disposer d'une meilleure traçabilité et d'une meilleure fluidité des informations. Cette dématérialisation qui a vocation à devenir une véritable Gestion Électronique des Documents, a fait l'objet en 2009 d'un gros travail de préparation. Elle sera expérimentée en 2010 sur certaines Directions avant d'être généralisée. Elle doit permettre une plus forte réactivité et l'assurance d'une meilleure relation à l'utilisateur. Ce doit également être une chasse aux copies et donc un réel apport en matière de développement durable. Son utilisation se fera à terme à partir de l'Intranet.
- **L'Intranet** est le véritable système d'échange, de communication, d'information et de gestion de projets partagés des services. Le nouvel intranet, dont la version 1 a été lancée à l'été 2009, sera collaboratif et personnalisé. Avec l'unification à terme de tous les modes de communication : téléphone fixe et mobile, fax, mail, il deviendra l'environnement de travail unique et pourtant exclusif pour chacun. La version 2 sera ouverte au cours de l'année 2010 avec les espaces collaboratifs et la convergence avec la nouvelle messagerie Outlook.
- **La démarche Qualité** constitue une démarche de progrès indispensable pour une collectivité de la taille de celle du Conseil Général du Cantal. Elle doit, d'une part, permettre de disposer des procédures nécessaires à la sécurisation et à la pérennité de l'activité (ce volet engagé en 2009 doit être finalisé d'ici fin 2010) ; et, d'autre part, favoriser de véritables engagements de service en direction de l'utilisateur (à formaliser fin 2010 ; début 2011). Par ailleurs, certains services ont choisi de s'engager dans une démarche de certification.
- Enfin, **l'Agenda 21** correspond à une approche globale de prise en compte de préoccupations liées au développement durable, tant dans les actions de la collectivité : dans ses réalisations directes ou ses interventions ; que dans son comportement « éco responsable » au quotidien, de chacun de ses agents. L'important travail collaboratif engagé mi 2009, doit trouver sa concrétisation au cours de l'année 2010 avec l'adoption par l'Assemblée de l'Agenda 21 Départemental.



Organigramme des Services du Conseil Général du Cantal



Les moyens humains

La Direction des Ressources Humaines

En cette période de turbulences, où les incertitudes et remises en cause sont toujours plus nombreuses, le Conseil Général du Cantal a décidé de développer et valoriser toutes ses ressources avec, en premier lieu, son personnel qui oeuvre au quotidien au service des Cantaliens, connaissant parfaitement à la fois leurs besoins, leurs attentes et les pistes possibles d'amélioration.

Face aux multiples réformes annoncées touchant à la fois à ses ressources, ses marges d'intervention et à son périmètre de compétences, la Collectivité s'est engagée dans un processus d'évolution de son organisation, de son fonctionnement voire des modalités mêmes de ses interventions et prestations.

Le Conseil Général a donc fait le pari de la modernité, de la qualité et de la performance en s'appuyant sur ses Richesses Humaines, estimées à partir de la diversité des formations initiales, des métiers et des expériences, et à l'aune de la formidable motivation des agents à assurer leurs missions de service public.

Dialogue social : construire pour durer



La fin de l'année 2008 a été marquée par les élections professionnelles qui ont connu une très forte participation. Les membres du personnel ont ainsi démontré à la fois leur inquiétude quant à l'avenir du Conseil Général et une forte volonté de s'impliquer dans le fonctionnement de leur Collectivité. Le Président a souhaité en conséquence créer les conditions pour renforcer le sentiment d'appartenance et développer le dialogue et la concertation pour préparer l'avenir et surtout ne pas le subir. Ces axes de travail ont servi de socle commun à toutes les actions engagées dans le domaine des Ressources Humaines.

Ainsi, 2009 a démarré avec l'installation des trois instances paritaires, Commission administratives paritaire, Comité technique paritaire et Comité d'hygiène et de sécurité, avec l'élaboration du règlement intérieur de chacune d'elles et par l'établissement d'un protocole d'exercice des droits syndicaux rédigés avec les trois organisations syndicales représentées au CG15. Sur ces bases, nombre de séances, travaux ou rencontres ont pu être réalisés dans un climat de respect mutuel, de volonté commune de pérenniser l'action du Conseil Général, et d'accroître la satisfaction des Cantaliens.

Ainsi, les instances paritaires se sont notamment penchées sur des dossiers tels que l'organisation du travail dans les collèges, les adaptations de l'organigramme de la Collectivité, le plan de formation triennal glissant, le transfert du Parc issu de la DDE ou encore le déroulement de carrière des agents.

A côté de ces réunions « classiques », des groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives ont été mis en place afin de réfléchir sur différents points d'organisation ou de fonctionnement dont, notamment le régime indemnitaire ou encore le télétravail. Toutes ces rencontres ont donné lieu à des échanges ou des débats, et ont permis, le plus souvent, d'aboutir à des décisions partagées.

Améliorer les conditions de travail : se donner les moyens de travailler mieux

Les travaux spécifiques engagés dans le domaine de l'Hygiène et de la Sécurité peuvent également être mis en exergue. En effet, toute l'année 2009, a été consacrée au recensement et à l'évaluation de l'ensemble des risques et dangers auxquels peuvent être exposés les agents du Conseil Général du Cantal en fonction de leur lieu d'exercice et de leurs missions. Ce travail d'investigation, d'analyse et de compilation a nécessité de nombreux groupes de travail et visites sur le terrain. Et ainsi, agents et responsables d'encadrement ont été nombreux à apporter leur contribution à l'élaboration du Document Unique de la Collectivité, formalisé et vérifié par les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité. La Collectivité s'est ainsi dotée d'un nouvel outil de prévention des risques et d'amélioration continue des conditions de travail.

Au-delà de l'aspect collectif, le Conseil Général a souhaité, toujours dans le domaine de l'« Hygiène et de la Sécurité » prendre en considération également des besoins individuels émergents touchant notamment au mal-être ou au stress. C'est pourquoi, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal et la Mairie d'Aurillac, un psychologue du travail a été recruté afin d'apporter une réponse adaptée à ces maux plus insidieux et délicats à traiter.

Cette nouvelle ressource à la disposition des agents vient étendre la palette des possibilités d'accompagnement des agents en difficultés physiques et morales déjà existantes, avec, plus particulièrement, le coordonnateur social, le médecin de prévention, l'animateur Hygiène et Sécurité et, plus globalement, les agents du Service Relations Sociales, Conditions de travail et Suivi d'activité.

Favoriser la communication et la proximité

Ce service est également à l'initiative des permanences RH décentralisées à Saint-Flour et à Mauriac destinées aux agents implantés en dehors du bassin aurillacois. Planifiées quasi-trimestriellement, celles-ci complètent les permanences RH bihebdomadaires assurées à l'Hôtel du Département depuis l'installation de la DRH, rue Marie Maurel. Elle s'engage ainsi dans un processus de recherche de la proximité, de contacts directs pour compenser les distances et la dispersion du personnel sur l'ensemble du territoire. L'objectif à poursuivre est de mettre en oeuvre les moyens et outils afin de faciliter aux agents l'accès à l'information RH, à l'orientation et aux conseils, et de mieux répondre à leurs interrogations et préoccupations.

C'est dans une même logique que le Directeur Général des Services a souhaité avec les responsables des directions fonctionnelles du siège, aller à la rencontre des représentants de l'encadrement hors l'Hôtel du Département et Aurillac. Ainsi, ces réunions ont permis de mieux appréhender les préoccupations locales, de s'expliquer sur les contraintes respectives et d'identifier les spécificités liées à l'éloignement.

Le DGS a également instauré des déjeuners de rencontres et de discussions, par petits groupes, avec l'ensemble des chefs de service afin de leur donner la possibilité d'exprimer leur vision de terrain, leurs difficultés et de nourrir la réflexion sur les adaptations nécessaires de la Collectivité. Cette



nouvelle initiative permet de maintenir la communication entre les différentes Directions ou niveaux hiérarchiques, et de prolonger les discussions engagées lors du séminaire, désormais annuel, des cadres de la Collectivité. En 2009, ce dernier a été organisé au Lioran et a donné lieu à la fois à des groupes de travail sur des thèmes d'actualité variés (gestion du temps, territorialisation, maîtrise budgétaire, optimisation des outils informatiques, complémentarité d'action avec les élus...) mais également à une conférence animée par Jean-Pierre Frachon, guide de haute montagne.

Le parallèle entre la responsabilité d'un guide lors d'une expédition pour atteindre un sommet du monde avec celle d'un manager encadrant son équipe au quotidien semblait osé mais s'est révélé particulièrement pertinent : il ne suffit pas de créer les conditions de solidarité, de cohésion et d'engagement pour que l'équipe atteigne le sommet, il convient surtout de veiller au respect des capacités, des personnalités et des potentialités des membres de l'équipe afin de les ramener tous, une fois le sommet atteint, au camp de base.

Intégration et reconnaissance



Or, depuis trois ans, l'équipe « Conseil Général » n'a cessé de voir son effectif se développer et se diversifier du seul fait de l'acte II de la Décentralisation. Pour la Collectivité, à chaque fois, il s'agit de s'approprier de nouveaux domaines d'intervention, d'accueillir de nouveaux agents, de les accompagner dans ce changement d'horizon professionnel subi, de leur donner des perspectives d'avenir et de leur faire partager une culture territoriale et des objectifs communs. Avec 2009, se sont achevés les transferts des agents des collèges (au 1^{er} janvier)

et de ceux issus de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales (au 31 décembre), les deux vagues principales de la décentralisation des services de l'Etat. C'est pourquoi la Collectivité a voulu marquer sa volonté d'intégration pleine et entière de Ses nouveaux agents dans sa structure et son fonctionnement, par un acte à la fois concret et symbolique. Le Président a donc décidé de revoir, en concertation avec les organisations syndicales, le dispositif de régime indemnitaire spécifique des agents techniques de catégorie C établi en amont du transfert. C'est ainsi qu'à l'issue d'une année de travail de discussions et de négociation avec les partenaires sociaux, l'Assemblée délibérante a décidé de la mise en place progressive à compter du 1^{er} janvier 2010 d'un dispositif de régime indemnitaire similaire et cohérent pour l'ensemble des agents de la Collectivité assurant ainsi une équité de traitement.

Déjà, en début d'année 2009, le Président avait souhaité revoir les niveaux de régime indemnitaire afin de mieux différencier les niveaux de rémunération entre les agents de catégories B et C, de mieux reconnaître les fonctions à responsabilité, particulièrement celles d'encadrement. Cette dernière décision prend en compte dans un contexte de mutations, l'évolution considérable des fonctions hiérarchiques. L'encadrement doit, en plus des compétences d'expertise sur un domaine d'activités, disposer désormais des capacités à animer une équipe, à définir des objectifs collectifs et individuels déclinés à partir des orientations stratégiques de la Collectivité, à gérer un budget, et à s'adapter constamment aux mutations de l'environnement réglementaire et juridique, ainsi qu'aux besoins diversifiés des usagers. En un mot, manager.

Vous avez dit « compétences » ?

Il n'est donc pas anodin que le Conseil Général se soit doté en 2009 d'un plan de formation triennal, identifiant à la fois les besoins personnels et transversaux de formation, prenant en compte les projets et les chantiers de la Collectivité et définissant les actions à engager. Outil à la fois de management et de gestion des Ressources Humaines, il est bâti en lien avec les besoins de compétences nouvelles recensés, les projets des services et Directions et les enjeux de la Collectivité. Il répond à la nécessité

pour le Conseil Général d'assumer toutes ses missions, d'améliorer son fonctionnement, et de développer sa réactivité et sa performance. Ce plan doit également anticiper et faciliter l'adaptation des agents à l'évolution de leur environnement. On comprend alors l'investissement formation sans précédent réalisé par la Collectivité, cette année.

Dans le même esprit, le Conseil Général s'est engagé, en 2009, dans une démarche « Qualité » afin d'optimiser son organisation et de définir des niveaux de service et d'engagement. D'autres projets ou axes de réflexion sont déjà en cours ou à l'étude : la gestion prospective des emplois et des compétences, le développement durable, le télétravail, les outils informatiques collaboratifs...

Toutes les démarches, outils et travaux développés en 2009 (et poursuivis en 2010) ont, pour seule ambition, de moderniser notre administration et préparer, dans l'attente des nombreuses réformes annoncées, au mieux la structure et les agents aux différents avènements possibles du Conseil Général et, pour seul objectif, toujours en bout de chaîne, d'améliorer la satisfaction de ses usagers.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2009

Emplois permanents au 01/01/2010 : 1067 postes dont 73 issus du transfert du Parc de la DDE et auxquels doivent être rajoutés 81 emplois d'assistantes familiales.
 Masse salariale brute 2009 : 32,6 M d'euros (hors assistantes familiales)
Budget consacré à la formation (hors déplacements) : 426 000 euros
Nombre de jours de formation : 2970 jours
Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation : 633
Nombre de formateurs internes : 16
Nombre d'étudiants reçus en stage : 80
Nombre d'agents transférés au 1^{er} janvier 2009 : 32 agents détachés et 98 intégrés
Déroulement de carrière :
• 157 avancements de grade
• 19 promotions internes
• 4 reconnaissances de concours
• 36 titularisations de stagiaires
Nombre de recrutements sur postes vacants : 108 postes pourvus (13 % relevant de la catégorie A, 22 % de la catégorie B et 65 % de la catégorie C).
Nombre de mutations :
• 2 départs du CG15 vers d'autres administrations
• 16 arrivées du CG15 d'une autre administration
Recrutements « durables » après période de CDD ou d'emplois en CDD : 16
Mobilité interne : 27 agents
Nombre de départs à la retraite : 28
Visites médicales : 517 agents reçus
Absences syndicales : 1017 jours
Relations sociales :
• Réunions CTP : 5 réunions avec 7 réunions de travail ou préparatoires
• Réunions CAP : 4 réunions
• Réunions CHS : 3 réunions avec 8 réunions de travail ou préparatoires (hors visites de terrain).

Les moyens financiers

Le Budget 2009

Un budget ayant permis 214 millions de dépenses au service des Cantaliens

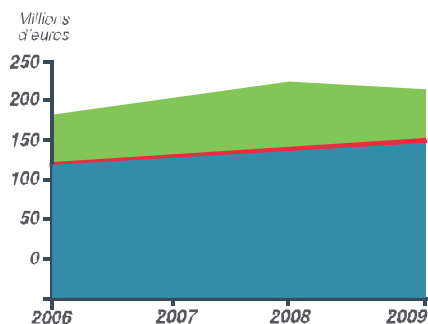
La croissance des dépenses de fonctionnement du Département traduit avant tout la charge que représentent les transferts de compétences, et particulièrement l'augmentation de la masse salariale du fait de l'intégration des personnels issus de l'État et désormais à la charge du Département.

Cette croissance traduit également le dynamisme des dépenses relevant des compétences obligatoires du Département : allocation personnalisée d'autonomie (APA), financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), création du revenu de solidarité active (rSa)...

Concernant les investissements de 2009, le Département s'est inscrit dans le cadre du plan de relance national de l'économie : en s'engageant à réaliser plus de 45 millions € de dépenses d'équipement, le Département a pu bénéficier du versement anticipé du FCTVA, mécanisme mis en place par le Gouvernement pour permettre aux collectivités de soutenir l'économie.

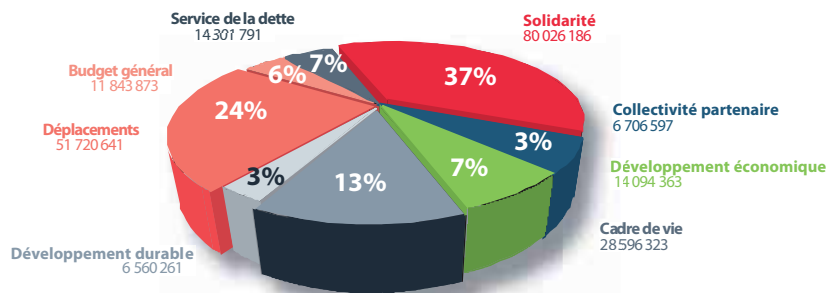
En 2009, le Département a réalisé plus de 30 millions d'investissements directs au travers de travaux dans ses collèges, ou sur la voirie départementale par exemple. Il a pu également soutenir les investisseurs publics et privés du Département au travers de plus de 15 millions € d'aides attribuées pour leurs projets.

Structure du Budget Département

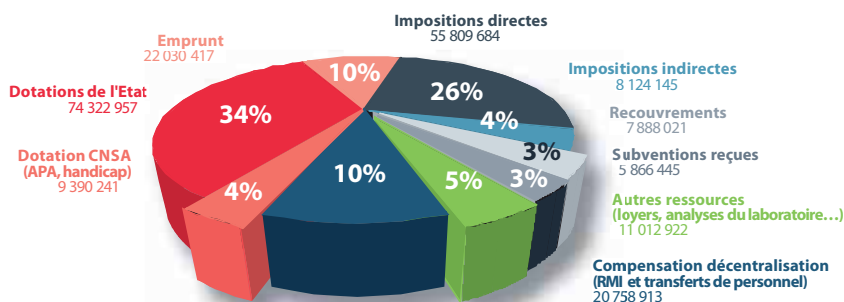


■ Investissements : réalisés par le Département ou subventions accordées.
 ■ Remboursement du capital de la dette
 ■ Dépense de fonctionnement : aide sociale, transports scolaires, déneigement et entretien des routes, etc.

Les dépenses de 2009 par missions exercées par le Conseil Général



Les recettes de 2009



	2007	2008	2009
Budget de fonctionnement du Département	134 400 583 €	147 520 753 €	158 900 193 €
Dépenses d'équipement du Département	54 119 976 €	61 444 998 €	45 547 833 €
Produit des impôts «ménages» par habitant (taxes foncières et taxe d'habitation)	165,80 €	169,60 €	192,08 €
Produit des impositions directes par habitant (Impôts ménages et taxe professionnelle)	263,90 €	293,60 €	330,93 €
Dépenses d'équipement par habitant	315,90 €	355,10 €	270,08 €
Dépenses d'intervention et fonctionnement par habitant	111,10 €	839,20 €	942,22 €
Subventions d'équipement versées aux communes	11 905 265 €	10 903 416 €	7 866 263 €
Subventions d'équipement versées aux entreprises	6 065 612 €	6 782 135 €	4 717 557 €
Subventions d'équipement versées aux associations	8 791 449 €	9 417 092 €	9 255 039 €
Population DGF	171 306 €	173 040 €	168 644 €

Les moyens supports

La Direction des Finances et de la Logistique

La Direction des Finances et de la Logistique, créée en 2007, possède une vocation transversale d'appui et de conseil pour l'optimisation et la gestion des ressources au profit de l'ensemble de la Collectivité et de ses services.

Elle intervient en tant que prestataire interne auprès des autres directions opérationnelles du Conseil Général en apportant l'expertise à haute valeur ajoutée de ses équipes dans les domaines des finances, des achats et du conseil de gestion dans un contexte toujours plus contraint de réforme de la fiscalité locale.

En complément de ses métiers traditionnels, la direction s'est attachée à développer un fonctionnement en mode projet tout en recherchant la réactivité, la professionnalisation et la qualité de ses interventions afin de participer à l'accroissement de la performance globale et de la modernisation de l'administration départementale.

Les principaux projets menés à bien, ou engagés au cours de l'année 2009, ont concerné l'ensemble des services Finances, Marchés, Logistique - Achats et Conseil de Gestion de la DFL et s'organisent selon les trois axes suivants :

- **Développer la prospective et les outils de pilotage pour assurer une meilleure lisibilité et efficacité des actions de la collectivité** : réalisation d'une prospective financière en partenariat avec le Cabinet Michel Klopfer, élaboration d'un plan pluriannuel des investissements (PPI), engagement de l'automatisation des tableaux de bord de gestion, suivi et prise en compte des réformes de la fiscalité locale et des marchés, création d'un Infocentre à partir d'une base de requêtes BO.

- **Renforcer la qualité des procédures afin d'améliorer la sécurité juridique et financière du Département** : lancement de la démarche qualité en vue de la certification des procédures de la commande publique, interface des logiciels des marchés et de gestion (MARCO / CARÈNE), refonte du règlement de gestion budgétaire et financière, co-pilotage du groupe de travail sur la qualité des procédures, redéfinition de la politique d'abattement du Conseil Général.

- **Promouvoir la culture de gestion et la modernisation des services** grâce à la mise en oeuvre des projets transversaux et de la dématérialisation : définition et lancement des projets de dématérialisation du courrier et de la chaîne comptable dans le cadre plus général de gestion électronique des documents, restructuration et amélioration de l'accueil du Département, étude de faisabilité sur les centres de responsabilité et poursuite de la politique d'optimisation des coûts.

Service des Finances

Le Service des Finances est composé d'un chef de service et d'un secrétariat, d'un pôle «exécution budgétaire» qui est chargée de l'émission des titres et mandats du Département et d'établir le budget et d'un pôle «programmation budgétaire et études» qui est chargée d'assurer le suivi budgétaire, la gestion de la dette du Département, d'éditer les tableaux de bord de pilotage, de réaliser les analyses dans différents domaines : dette, fiscalité, équilibres généraux du budget, prospective notamment.

Tout en maintenant l'exigence de qualité sur les missions traditionnelles du Service des Finances, l'exercice 2009 est marqué par le renforcement des missions de pilotage et de prospective.

LA MODERNISATION DES PROCÉDURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES :

- **L'émission des mandats et titres**
L'utilisation des mandats collectifs se développe, sous l'effet notamment des interfaces entre applications informatiques, ce qui explique que malgré la progression du nombre de dépenses, le nombre de mandats émis par le Département se stabilise autour de 27 000 mandats.

- **La dématérialisation**
La candidature du Département pour tester la dématérialisation des pièces comptables a été retenue par le Trésor. Le lancement de ce projet a été concrétisé par une convention définissant le périmètre retenu et le calendrier. La phase de qualification des données est lancée, l'objectif est de dématérialiser les pièces comptables avant l'été 2010. Les fichiers paie sont transmis à la Paierie au format de dématérialisation (XML) depuis septembre 2009.

- **La qualité des procédures internes**
En lien avec la dématérialisation, l'élaboration d'un guide de procédures est



en projet, ce qui se traduit également de façon pratique par exemple avec la mise à niveau du fichier des tiers (fournisseurs, bénéficiaires de l'aide du Département, etc...)

Le bilan de la mission d'expertise sur les coûts salariaux, les revenus domaniaux et le remboursement de FCTVA est positif : l'étude réalisée a montré la bonne gestion des procédures par les différents services concernés, et dégagé quelques pistes d'économie.

- **La convention de services comptables et financiers** entre le Département et les services de la Direction des Finances Publiques a fait l'objet d'un premier bilan permettant de constater l'avancement de différents dossiers grâce à la coopération mise en place.

LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE ET LA PROSPECTIVE :

- **Le calendrier budgétaire 2009** : Le calendrier budgétaire en 2009 comportait en dehors du budget primitif, et du compte administratif, 3 décisions modificatives, dont celle de mars dédiée au plan de relance. La préparation des orientations budgétaires, puis du budget 2010, se sont par ailleurs opérées dans un contexte d'incertitudes fortes concernant l'évaluation des ressources, du fait des modifications législatives annoncées dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2010. Un nouveau budget annexe pour le Parc routier départemental a été constitué, pour un premier vote en décembre 2009.

La Direction des Finances et de la Logistique

• **La gestion pluriannuelle** : En préparation à la programmation pluriannuelle des investissements de la Collectivité (PPI), et en prenant en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes, une nouvelle architecture budgétaire a été élaborée pour décrire au mieux les aides à l'équipement et les projets de territoire. La mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle représente désormais une part importante de l'activité du service des finances en assistance aux services gestionnaires.

• **L'analyse budgétaire, financière et fiscale** : L'activité de la cellule « programmation budgétaire et études » a été marquée par la production d'une analyse prospective en lien avec le cabinet Klopfer. Les objectifs liés aux équilibres financiers fixés dans le cadre de cette prospective ont été respectés grâce aux outils de pilotage, procédures et règles de gestion mises en œuvre.

Une étude a également été réalisée sur les abattements de taxe d'habitation, présentée en Commission des Finances, menant à l'adoption d'une délibération de l'Assemblée en septembre.

Un bilan des charges transférées au Département dans le cadre de l'acte II de la Décentralisation a été produit pour les orientations budgétaires.

• **Le règlement de gestion budgétaire et financière** : Le règlement financier répond à une obligation légale pour les collectivités qui prévoit de décrire les règles appliquées pour leur gestion en AP/CP. Pour le Département du Cantal, le règlement de gestion conçu par le Service des Finances constitue d'abord l'outil d'une démarche qualité qui vise à apporter transparence et rigueur dans ses procédures et à améliorer sa capacité de pilotage budgétaire pluriannuel.

L'adoption de ce règlement de gestion budgétaire et financière par l'Assemblée Départementale le 18 décembre 2009 lui confère une portée juridique. Il comporte également une partie portant révision du règlement financier des aides départementales dont l'objectif est de garantir une meilleure efficacité des interventions du Département.

• **Gestion active de la dette** : Un concours d'emprunt portant sur 20 millions € a été réalisé et la ligne de trésorerie de

30 millions € a été renouvelée. Les arbitrages de gestion de dette, dont l'encours représente 167,6 millions € au 31 décembre 2009, ont porté sur des remboursements temporaires permettant de mobiliser prioritairement les contrats dont le taux est le plus faible. Le taux moyen de la dette en 2009 est de 2,9%. Un reporting trimestriel a été systématisé.

Service des Marchés



Le Service des Marchés est rattaché à la Direction des Finances et de la Logistique. Il compte sept personnes.

Ses principales missions consistent à :

- organiser le suivi réglementaire de la commande publique en application du Droit des Marchés Publics,
- collecter, analyser les informations concernant les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires et former/informer les services ;
- définir et conduire en liaison avec les services gestionnaires, les procédures formalisées et les procédures adaptées dont le montant estimé est supérieur de 50 000 € HT à 90 000 € HT, notamment :
 - en assistant à l'élaboration des projets de marchés (élaboration des dossiers de consultation, modes de passation, etc.),
 - en envoyant les avis de publicité,
 - en dématérialisant (gestion électronique

des consultations) sur le profil acheteur du département toutes les consultations.

- en réceptionnant les offres,
- en assurant le secrétariat des réunions des commissions d'appel d'offres,
- en procédant au montage et à la notification aux titulaires des marchés après attribution,
- en apportant des réponses aux demandes d'information déposées par les entreprises ou d'autres tiers.

• apporter une assistance à la demande des différents services pour la mise en œuvre et le suivi de leurs dossiers inférieurs à 90 000 € HT (informations techniques, juridiques, réglementaires ...) En 2009, le service a assuré le secrétariat et le suivi de 18 réunions de la commission d'appel d'offres, 24 réunions de la commission de marchés à procédure adaptée (marchés compris entre 90 000 € et 206 000 € HT), 2 réunions de la commission de délégation de service public, 2 réunions de jury de concours.

Il a présenté et assuré la gestion des procédures de consultation, des accords cadres et des marchés correspondants :

- 2 accords cadres pour des fournitures et des services
- 84 avenants à des marchés (toutes procédures confondues)
- 59 dossiers procédures répertoriés ci-dessous, soit 293 marchés traités.



TYPES	Procédures formalisées				Procédures adaptées			
	AO		Négociée		de 50 000 € HT à - 90 000 € HT		+ 90 000 € HT	
	Nombre Dossier	Nombre Marchés	Nombre Dossier	Nombre Marchés	Nombre Dossier	Nombre Marchés	Nombre Dossier	Nombre Marchés
TRAVAUX	4	22	2	2	-	-	12	39
Fournitures	8	51	-	-	1	1	6	6
SERVICES	8	49	3	105	3	4	12	14
TOTAL	20	122	5	107	4	5	30	59

Service de la Logistique, des Achats et du Courrier

Intégré à la Direction des Finances et de la Logistique, le Service de la Logistique, des Achats et du Courrier est composé de deux pôles :

LE PÔLE ACHATS – LOGISTIQUE

Il regroupe la Cellule Achats et la Cellule Logistique. La Cellule Achats est chargée, d'une part, de l'approvisionnement de

l'ensemble des services de la Collectivité en fournitures et matériels courants nécessaires à son fonctionnement et, d'autre part, de la mise en œuvre d'un certain nombre de prestations transversales, comme le nettoyage des locaux par exemple. La Cellule Logistique (ou Régie logistique) a en charge la petite maintenance des bâtiments situés à Aurillac et l'ensemble des tâches de logistique courante, telle que la réservation des véhicules.

Dans l'objectif d'une rationalisation toujours plus performante des achats, la



La Direction des Finances et de la Logistique



bases de données métiers se concrétisera en 2010, permettant ainsi d'améliorer le délai de renseignement des indicateurs et l'efficacité du tableau de bord.

Qualité

En application de la note de service du 1^{er} juillet 2009, une démarche qualité visant à sécuriser l'action de la collectivité, à assurer la continuité de l'activité de service et à améliorer la relation Collectivité-usager a été mise en œuvre en 2009. Un Comité de pilotage en définit les directives et les orientations. Un groupe de travail composé des correspondants qualité de chaque direction est chargé d'harmoniser les procédures, de travailler sur les procédures transversales, de relayer les informations au sein des services et de faire des propositions au Comité de pilotage. Le service des Assemblées et des Procédures et le Conseil de Gestion sont chargés de la coordination.

Après avoir établi la liste des procédures nécessaires à leur fonctionnement, les services sont entrés dans la phase de rédaction de ces procédures, selon un plan type validé par le comité de pilotage. Toutes les procédures validées seront prochainement diffusées sur intranet. Par ailleurs, deux services volontaires (service hotline de la DJAPI et Service des Marchés de la DFL) mettent en place une organisation qualité complète dans le but d'obtenir une certification, c'est-à-dire la reconnaissance par un organisme extérieur indépendant de la qualité du système mis en place.

AUTRES ACTIVITÉS

Le service participe régulièrement au forum de discussion du réseau des contrôleurs de gestion qui rassemble 74 Départements. Ce réseau, soutenu par l'Assemblée des Départements de France, travaille notamment sur la définition et le mode de calcul des indicateurs pour permettre des comparaisons interdépartementales.

mise en place d'enveloppes budgétaires attribuées par Direction et/ou Service a été élargie aux consommables informatiques, aux produits d'entretien et à l'affranchissement. Ce dispositif à petite échelle devrait, à terme, évoluer vers une gestion par centre de responsabilité, de nature à inciter chaque Direction à entrer dans une démarche de responsabilisation financière et de gestion autonomisée.

Par ailleurs, la prise en compte de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et prestataires a été renforcée. Ainsi, le renouvellement du marché de nettoyage des locaux a été l'occasion d'instaurer le tri sélectif et de promouvoir des offres présentant des produits à l'impact mesuré sur l'environnement, mais aussi de réserver le site de l'Hôtel du Département à une entreprise d'insertion. Plus globalement, la performance en matière de développement durable (protection de l'environnement et mesures à caractère social) est, dans le domaine des achats, une préoccupation désormais constante du service.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le service est doté d'une cellule Logistique, issue de compétences antérieurement dévolues au Service des Bâtiments et composée de 4 agents, obtenus par redéploiement. Outre les missions logistiques déjà existantes au sein du SLAC (gestion et réservation du pool des véhicules de service, livraisons), la cellule centralise les missions de logistique courante et effectue toute la petite maintenance des bâtiments situés à Aurillac.

LE PÔLE COURRIER – ACCUEIL



Il regroupe la Cellule Courrier et la Cellule Accueil comprend, d'une part, toutes les activités liées à sa dénomination : ouverture, tri et distribution du courrier entrant, relevé, affranchissement et mise en collecte du courrier sortant et, d'autre part, organise et garantit l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel du Département.

Le projet de gestion automatisée du courrier, dont l'objectif est, d'une part, de garantir la traçabilité des courriers et dossiers et, d'autre part, de réduire la circulation du papier (numérisation), a connu cette année une avancée décisive. Au terme d'une consultation menée par la DJAPI en lien étroit avec le Service, une solution informatique commercialisée par la Société Archimed a été retenue. Après une phase de test en 2010, la solution sera progressivement étendue à l'ensemble de la Collectivité, dans une démarche plus globale de gestion électronique de documents, en lien notamment avec la mise en place de la dématérialisation des pièces comptables.

En ce qui concerne la restructuration de l'accueil, le Cabinet Estival a été désigné en qualité de maître d'ouvrage, à l'issue d'une consultation menée par la DTGE. La proposition architecturale est en cours d'affinage et doit tenir compte des contraintes budgétaires.

En terme de recrutement, deux nouveaux agents ont rejoint le Pôle, l'un en redéploiement en alternance à l'accueil et au courrier et l'autre à mi-temps à l'accueil.

Mission de Conseil de Gestion

Service de la Direction des Finances et de la Logistique, le Conseil de Gestion a été créé en juillet 2007, d'abord pour la mise en place des tableaux de bord de suivi et de pilotage des activités du Conseil Général, ensuite pour la réalisation de diverses missions à la demande du Cabinet du Président, de la Direction Générale des Services et des autres directions de la collectivité.

Tableau de bord

La production du tableau de bord de suivi et de pilotage des activités du Conseil Général et du tableau de bord synthétique à destination des élus s'est poursuivie en 2009 à un rythme trimestriel. Les 97 indicateurs actifs (103 en 2008) sont répartis en sept missions et renseignés par 42 personnes.

Le taux de renseignement des indicateurs, qui avait progressé en 2008 par rapport à l'année précédente, s'est légèrement dégradé en 2009 (94 % au lieu de 99 %). De plus, le délai n'a pas été amélioré, dix semaines en moyenne étant nécessaires pour obtenir ce taux.

La mise en œuvre d'un système d'information décisionnel alimenté automatiquement, pour la majorité des indicateurs, à partir des

La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information (DJAPI)



La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information est composée d'un Directeur, de cinq Services et d'une Cellule.

Elle regroupe les services liés aux systèmes d'information, à savoir : Cellule CyberCantal, Service des Études Informatiques et Service Exploitation ainsi que le Service des Assemblées et des Procédures, le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux et le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités.

Service des Assemblées et des Procédures

En 2009, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes : 13 février, réunion exceptionnelle « Plan de Relance », 27 mars, 26 juin, 18 septembre, 6 novembre, 17 et 18 décembre. Au cours de ces réunions, 97 rapports ont été examinés.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie aux dates suivantes : 30 janvier, 6 mars, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin, 24 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 27 novembre. Elle a procédé à l'examen de 661 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général.

En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées et des Procédures.

Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De même, le Service des Assemblées et des Procédures assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.



Le Service des Assemblées et des Procédures contribue en outre à l'amélioration du bon fonctionnement de la collectivité par la centralisation et la coordination des flux d'informations dans le respect des procédures établies et formalisées avec les Services, pour une démarche de qualité inscrite dans une perspective d'amélioration continue.

Le comité de pilotage ainsi que le groupe de travail se sont réunis régulièrement.

Les correspondants qualité ont été désignés dans chaque direction et formés à « Publisher ».

Des procédures ont été formalisées dans toutes les Directions et dans la plupart des Services.

Service des Affaires Juridiques et du Contentieux

Ce service compte quatre missions, à savoir : contrôle juridique, études juridiques, assistance juridique, gestion des délégations de signatures et des arrêtés émis par les Services.

722 actes administratifs émanant de l'ensemble des services du Département, dont les rapports et délibérations, gérés dans le logiciel Gédélib, les contrats et conventions conclus par le Département ont fait l'objet d'un examen de contrôle.

Il a répondu à 97 demandes d'assistance formulées par les services pour l'élaboration, la rédaction et parfois le suivi de documents administratifs, (arrêtés, contrats, baux, conventions...), ou pour réaliser des études juridiques thématiques à la demande des services et d'assurer la veille juridique.

Le service a également géré les délégations de signature consenties par Monsieur le Président aux directeurs et chefs de services de la collectivité.

En matière de contentieux, le service a traité 10 nouveaux dossiers : 3 dans le cadre du contentieux administratif et 7 devant le juge judiciaire. Le service est intervenu soit directement (ceci pour 7 dossiers dont 2 contentieux administratifs), soit avec l'assistance d'un avocat mandaté.

Par ailleurs 3 dossiers de fraude ont fait l'objet d'une médiation pénale.

Conformément à la réglementation CADA, ce service est chargé de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leurs instructions. 26 demandes ont été traitées.

Le service a assuré la veille juridique quotidienne par l'envoi de courriels aux



services concernés par la parution de tel ou tel texte législatif, ou réglementaire voire de jurisprudence. A ce titre 172 messages de veille juridique ont été adressés aux services du Département.

Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités

En 2009, différentes actions ont été menées par le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités.

S'agissant tout d'abord du volet administratif, le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités en tant que service support de la Direction a continué à réaliser avec efficacité l'ensemble des missions qui lui sont dévolues (secrétariat, accueil physique et téléphonique,

suivi administratif et comptable de la Direction, gestion des marchés publics et des conventions...). De plus, au titre de l'année 2009, le Service a également participé activement à la mise en œuvre de l'ensemble des projets TIC.

Pour la partie documentation, le service a continué à assurer la gestion des abonnements et du fonds documentaire de la collectivité (ceci représente environ 150 abonnements en cours) et a progressé dans le cadre du processus de numérisation de la revue de presse (participation au groupe de travail intranet, utilisation de supports pdf lorsqu'ils existent, utilisation du scanner, analyse des contraintes juridiques liées à la diffusion électronique de revues de presse, contacts pris avec les éditeurs...).

S'agissant de la gestion des assurances, outre la réalisation des missions courantes liées au suivi des contrats et à la gestion de sinistres, le service a participé à la définition des garanties en matière d'assurances liées à la délégation de service public du Lioran et a conclu en conséquence un nouveau contrat dédié. Le service a également anticipé l'intégration du Parc au 1^{er} janvier 2010 et ses conséquences sur nos contrats. Des mises à jour régulières du guide des assurances ont été réalisées afin de prendre en considération de nouvelles procédures issues des rencontres que nous avons eues avec d'autres services comme la DRH, la DDI ou le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux (par ex : nouvelle procédure pour les recours en matière de dégâts au domaine public). S'agissant enfin de l'assistance aux collectivités, le service a dressé un premier bilan de l'action réalisée et a fait un effort de clarification de ses missions. En effet, nous avons pu remarquer une fidélisation des interlocuteurs et des retours positifs.

En collaboration avec l'AMF15, un nouveau courrier d'information aux élus du département a été envoyé.



La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information

Service Études Informatiques et Exploitation Informatique

Un Schéma Directeur 2008-2010 a été rédigé par la DJAPI en relation avec les services, puis validé et mis en œuvre. En 2009, un avenant pour l'année 2010, a été réalisé en collaboration étroite avec les services et validé en réunion de l'équipe de direction.

MATÉRIELS, SYSTÈMES, RÉSEAUX ET TÉLÉPHONIE :

Pour répondre aux besoins de mobilité des travailleurs sociaux dans le cadre du projet AST, 60 ordinateurs portables ont été déployés en 2009. La couverture du réseau wifi sur différents bâtiments du Conseil Général (Archives, DRH, CMS) a été accrue afin de faciliter le travail mobile. De même, le parc des terminaux Blackberry a été étendu pour faciliter le travail des agents de l'encadrement. Une solution de filtrage et de protection contre les malveillances en provenance des sites web a été mise en place afin de satisfaire aux exigences du Web.0. Le réseau inter sites a été redéployé sur deux solutions Orange pour obtenir, à coût constant, une augmentation des débits et une consolidation des accès des sites distants vers l'Hôtel du Département. La salle serveurs du LDAR a été réaménagée et les équipements réseau ont été mis à jour.

Le service exploitation informatique a réalisé le câblage informatique et

téléphonique de la MDPH. De plus, une salle serveur a été créée pour accueillir les applicatifs métiers nécessaires au bon fonctionnement des services.

Bien évidemment, le service exploitation poursuit le renouvellement du parc PC, soit 125 postes pour 2009 répartis comme suit : 85 nouveaux postes, 40 renouvellements et 20 réaffectés. Il a également mis en service 15 systèmes d'impression dont 8 photocopieurs multifonctions.

ÉVÉNEMENTIEL :

Prêt et installation de matériel informatique et téléphonique : Festival de théâtre de rue, Téléthon et Ruralitic.

REPROGRAPHIE :

L'atelier de reprographie a été restructuré afin de répondre au mieux aux attentes des services. Il continue la production des documents à usage interne et des cartes de visite.

GRANDS PROJETS :

Le marché de licences logiciel a été renouvelé et attribué.

Les besoins en reporting de l'ensemble des directions étant croissants, la dernière version de Business Objects a été déployée. Les utilisateurs ont été formés à l'outil ainsi qu'à leurs univers spécifiques. A ce jour, il est possible d'utiliser Business Objects sur Pléiades, Carène, Marco et Delos.

La phase I du projet de refonte de l'Intranet est terminée. L'objectif était de fournir les mêmes services que précédemment, dans la nouvelle technologie. Les informations présentes sont plus complètes et organisées par rubrique. Les applications web sont directement intégrées au portail.



L'agent est reconnu à la connexion, ce qui permettra d'enclencher la personnalisation du portail selon le profil de l'agent lors de la phase II. Cette seconde phase débutera en 2010. L'objectif est de faire de l'Intranet le point d'entrée principal du système d'information, et un outil de collaboration et de communication efficace afin d'augmenter la productivité des services. Le portail devra permettre à terme d'accéder à l'ensemble des ressources informatiques du Conseil Général. Le Comité de Pilotage ainsi que le Comité Éditorial se sont réunis régulièrement.

La mise en place d'un outil Helpdesk à la DJAPI permet de suivre et d'analyser les interventions de dépannage des agents, et les types de demande d'assistance.

Il est désormais possible de dématérialiser les échanges entre la Paierie Départementale et le Conseil Général en utilisant le portail de comptabilité publique FAST dans le cadre du programme Helios. A ce jour, les bulletins de paie sont transmis par ce biais. En 2010, l'envoi d'autres pièces justificatives comme les factures sera possible.

Une étude est en cours pour mettre à la disposition des Communes du Département une plate-forme de dématérialisation commune (actes administratifs, comptabilité, marchés publics, relations avec les organismes sociaux, etc.).





Principaux projets informatiques par direction

DSD : Le groupe projet a visité les services de l'aide sociale du Conseil Général du Puy-de-Dôme pour avoir un retour d'expérience après plusieurs années de fonctionnement de l'Action Sociale de Terrain. Une réflexion sur ce dossier a été initialisée avec le groupe projet : contexte, définition du besoin, planning. Un gros travail de paramétrage a été effectué sur IODAS (outil de gestion des compétences de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) afin de pouvoir atteindre l'objectif de mise en production au 1er octobre 2009 qui contient les dispositifs proposés au public ainsi que la GED (gestion électronique des documents), à travers la numérisation des documents entrants et historisation pdf des sortants. Le développement d'une application de gestion du RSA a été initié dans l'année. Le processus de récupération des fichiers CNAF a été lancé. En fin d'année, le Service Insertion consultait certaines données présentes dans les flux. L'outil de gestion des assistantes maternelles et familiales a été mis en production à l'automne et la phase 1 terminée fin décembre. La dématérialisation des bulletins de paie des assistantes maternelles a été effective dès le mois de janvier. Les bulletins sont désormais transmis à la paierie sous la forme d'un fichier XML.

DDI : Le logiciel Astreintes a été remplacé par le progiciel de suivi d'activité routière TRUST. Ce progiciel couvre de nombreuses fonctionnalités nouvelles (suivi des chantiers, suivi des HS et astreintes, comptabilité analytique...).

Les évolutions au logiciel de gestion des transports scolaires Pégases demandées ont été intégrées. La gestion des affaires foncières est informatisée grâce à la mise en production du logiciel Scribe Foncier. La gestion des délaisés sera début 2010. Le SIG Mapcité est utilisé dans les agences pour consulter les données géographiques. Le logiciel de gestion du Parc départemental GesCar a été mis en production.

DDT : Les documents relatifs aux Projets de Territoire sont en ligne sur un groupe projet, fonctionnalité du nouveau portail Intranet.

DFL : Le marché portant sur la dématérialisation du courrier a été lancé et la société Archimed a été retenue. Une interface entre Marco et Carene a été développée et sera mise en production en 2010. Un infocentre attaché à Carene permet des requêtes poussées sur des données historisées. Des rapports seront mis en ligne régulièrement et automatiquement sur l'intranet en 2010.

Le projet de dématérialisation des flux et des pièces comptables a été lancé. Les conventions ont été signées entre le Conseil Général, la Trésorerie Générale et la Paierie Départementale. L'objectif est de dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable d'ici 2011. Les factures seront les premières pièces justificatives à intégrer cette chaîne de dématérialisation de bout en bout : dématérialisées au service du courrier et acheminées aux destinataires via le progiciel Elise. Les factures pourront être intégrées au logiciel de gestion financière Carene, et transmises à la Paierie avec le paiement, via les portails sécurisés FAST et Hélios.

DRH : Les résultats de l'étude fonctionnelle sur le Système d'Information des Ressources Humaines ont été présentés en 2009. Il a été décidé de changer de progiciel GRH avec l'objectif d'une mise en production de la nouvelle solution en janvier 2012. La DADS-U de 2008 a été déclarée dans les temps. Une nouvelle version du logiciel de gestion des temps ctemp@tion a été déployée. La nouvelle version de Business Object et l'amélioration de la qualité de l'infocentre de Pléiades permettent désormais la génération de rapports plus aisée. La nouvelle version de Pléiades (version 4.5) a été installée.

Médiathèque Départementale : La base de données du logiciel Orphée a été migrée sous Oracle.

Archives Départementales : Le marché de prestations pour la rétroconversion des Archives Départementales a été notifié en 2009 pour une prestation sur 3 ans. Le portail archivistique archives.cantal.fr est en ligne avec de nombreuses archives numérisées.

Laboratoire Départemental : L'extranet du Laboratoire est opérationnel et permet de consulter les résultats des analyses en ligne.



Développement Durable

L'Environnement

Le service Cadre de vie, Environnement, Aides aux Communes a pour missions depuis sa création la mise en œuvre et le suivi des actions développées ou soutenues par le Département dans les domaines du cadre de vie (aménagement des espaces publics, habitat), de l'environnement (eau, déchets, énergie, milieux naturels, animation et sensibilisation), de l'aménagement rural (aménagement foncier et pastoral) et du développement forestier (équipement et mise en valeur des massifs boisés).



Il gère également l'instruction et le suivi de plusieurs autres programmes d'aide aux communes : Fonds d'Équipement des Communes, amendes de police, voirie rurale, et déneigement (cf. « Mission Collectivité Partenaire »).

Dans ses différents domaines de soutien financier, le Conseil Général a géré en 2009, tous programmes confondus, 760 attributions d'aides totalisant près de 9 000 000 € de crédits engagés.

Globalement, les actions dans le domaine de l'environnement et des aides aux communes s'articulent autour des thèmes de l'EAU, des DÉCHETS et de l'ÉNERGIE, des MILIEUX NATURELS, des PAYSAGES et du PATRIMOINE BÂTI, de l'ANIMATION et de la SENSIBILISATION.

En outre en 2009, le Département s'est engagé dans une démarche Agenda 21.

L'Agenda 21 Départemental : les équipes au cœur du projet

Le Conseil Général a inscrit dans ses priorités pour le Département, le développement durable, avec une action engagée plus particulièrement dans le domaine de l'environnement, depuis 1995. L'élaboration de l'Agenda 21 initiée depuis Août 2009, est une nouvelle étape dans sa politique de Développement Durable avec (en plus de l'environnement), la prise en compte affirmée des deux autres piliers que sont : le progrès social et la citoyenneté. Afin de mener à bien son élaboration, 2009 aura été marquée par quatre principales étapes :

- la rédaction d'un document cadre (validé en Comité de pilotage le Vendredi 25 septembre 2009) dans lequel sont inscrits la méthode de travail, les trois volets retenus (interne, externe maîtrisé et externe), et le calendrier de la mise en œuvre de ses trois volets : interne, externe maîtrisé et externe.

- la mise en place d'une organisation (validée en Comité de pilotage le Vendredi 11 décembre 2009) repose sur la création d'un Comité de pilotage (présidé par Vincent DESCOEUR dans lequel siègent les 7 Directeurs de la Collectivité) qui a un rôle décisionnel, et de l'équipe « Agenda 21 » formée de 34 agents issus de tous les métiers de la Collectivité et de tous les territoires cantaliens. Son rôle est de formuler des propositions d'actions fidèles à la feuille de route décidée pour l'exercice 2010.

- la mise en place de la démarche participative pour mobiliser les équipes : consultation, appel à candidature pour la constitution de l'équipe Agenda 21, définition d'un plan de sensibilisation en faveur des membres du Comité de pilotage, de l'équipe Agenda 21 et de l'ensemble des personnels volontaires.

- la définition des thèmes phares pour chacun des trois volets et d'un plan d'actions (validés en Comité de pilotage le Vendredi 11 décembre 2009).

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la collectivité (élus, directeurs, chefs de services, agents volontaires de l'équipe Agenda 21, et professionnels des services), 2010 s'annonce comme l'année de mise en application des premières propositions d'actions validées (ouverture des marchés d'entretien de l'Hôtel du Département et de ses espaces verts aux entreprises adaptées, création d'un lot spécifique « gestion propre des chantiers, mise en place du tri sélectif papiers sur le site pilote du «Siège»...), mais aussi de lancement du troisième volet « externe » de l'Agenda 21 en partenariat avec les services du Conseil Général dans les domaines du Sport, de la Culture, du Développement économique,



du Tourisme, de l'Agriculture, de la Famille, et de la sensibilisation et de la communication avec la réflexion engagée sur la création d'un « visuel – label » Agenda 21 Départemental.

La première restitution publique sur les démarches, et actions engagées devant l'Assemblée départementale est programmée en décembre 2010.

L'EAU

Les activités se traduisent par un soutien technique et financier aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de gestion des rivières et milieux aquatiques. Elles consistent en :

- Une assistance technique, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE), aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 300 visites conseils ou bilans).

- La poursuite de l'appui à l'engagement et au suivi des procédures de protection de captages (réunions d'information, réalisation des dossiers préalables pour 28 communes).

- L'évaluation de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières (en tout 30 points faisant l'objet de 6 à 10 mesures chacun dans l'année).

- La participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (2 SAGE : Célé, Alagnon, 1 contrat de rivière : Haute-Dordogne),

- L'accompagnement technique des collectivités dans les démarches de :

- diagnostics ou schémas d'assainissement ou d'eau potable (9 opérations),

- plan d'épandage des boues de stations d'épuration (5 dossiers),

- mise en conformité des captages d'eau potable (32 dossiers).

Ainsi que l'appui financier à leur réalisation : Le total des subventions affectées à ces diverses démarches ou études préalables s'est élevé à 199 958 € en 2009.

- La gestion de la programmation des aides aux travaux et équipements des collectivités dans ces domaines :

- 78 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (1 998 925 € de subventions attribuées) ;

- 2 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre des SAGE (33 000 € de subventions).

- 5 dossiers traitement des effluents fromagers (11 696 €).

- L'animation du groupe de compétence



Eau regroupant l'ensemble des acteurs partenaires administratifs, techniques ou financiers dans le département, visant notamment une meilleure coordination, concertation des actions et valorisation des soutiens financiers.

En 2009, le Conseil Général a poursuivi le suivi de l'élaboration du schéma départemental de gestion des déchets de l'assainissement. Il a développé le programme départemental d'amélioration des connaissances des ressources en eau sur le secteur de la Haute Châtaigneraie, en collaboration avec un prestataire d'étude spécialisé en hydrogéologie.

En application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, il a également finalisé la convention cadre de partenariat technique et financier avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'assistance technique aux collectivités, ainsi que la convention d'assistance technique proposée à chaque collectivité éligible.

DÉCHETS ET ÉNERGIE

Le Département assure le secrétariat



de la Commission Consultative du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que la rédaction du rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan.

Il a assuré la gestion du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets constitué avec l'ADEME : 8 opérations ont bénéficié de ce soutien (239 295 € d'aides).

Les programmes de soutien aux énergies renouvelables se sont poursuivis en concertation avec l'ADEME et le Conseil Régional, avec notamment :

- 33 dossiers traités au titre du Plan bois-énergie et développement local (217 881 € de subventions attribuées).

- 70 dossiers - 80 365 € de subventions soutenus dans le cadre du Plan soleil, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire est en léger recul.

Les partenariats techniques et financiers avec les deux Espaces-Info-Energie du Cantal : le PACT ARIM du Cantal et l'association Bois Énergie 15, ont été renouvelés.

MILIEUX NATURELS

Dans le cadre du développement du réseau d'Espaces Naturels Sensibles, deux schémas directeurs de gestion et de valorisation ont été validés (Pas de Cère et zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes) et les contrat ENS signés (respectivement avec la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès et le SIVU Auze ouest Cantal).

Le Conseil Général a apporté un appui technique aux porteurs de projet en faveur de la réalisation d'actions de gestion et de valorisation (15 dossiers ont été instruits pour un montant total de subventions de 169 181 €).

Enfin, le Conseil Général a organisé une journée de rencontre entre les différents porteurs de projet, élus et techniciens (communes, communautés de communes, assistants à maîtrise d'ouvrage), impliqués dans la gestion et la valorisation des sites ENS afin de créer une dynamique de réseau et de faciliter les échanges. Près de 40 personnes ont ainsi été accueillies par la Commune de Chastel-sur-Murat et la Communauté de Communes du Pays de Murat, et ont notamment pu découvrir le site des estives et tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat.

La mise en œuvre du Plan Départemental pour les Zones Humides s'est poursuivie en partenariat avec l'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le feuillet thématique sur l'agriculture et les zones humides, élaboré en 2008 en complément de la plaquette «Les zones humides dans le Cantal», a été imprimé et diffusé auprès des agriculteurs par l'intermédiaire des principaux partenaires du domaine agricole (Chambre d'Agriculture, services agriculture de la DDT).

Le Département a poursuivi son appui à la gestion de zones humides classées ENS (Puy de la Tuille, Marais du Cassan, Lac du Pécher...), accompagné les démarches engagées en faveur des zones humides sur le bassin de la Rance et du Célé, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, et soutenu la cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides proposée par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA).

Le Conseil Général a assuré la gestion, l'instruction et le suivi de la convention annuelle d'objectifs établie avec le CEPA qui a impliqué une contribution de 19 830 €.

PAYSAGES ET HABITAT

Le Département a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien :

- au programme Cœur de village :

15 communes ont poursuivi ou rejoint ce dispositif, en phase diagnostic, concep-

tion ou travaux pour un montant global de 141 281 €.

- aux démarches OPAH revitalisation rurale (6 dossiers en phase d'animation - 44 680 €),

- à la réhabilitation de logements locatifs communaux (10 dossiers - 160 604 €).

- à la création de lotissements communaux (9 opérations - 222 764 €),

- à l'effacement des réseaux téléphoniques aériens (4 dossiers - 9 795 €),

- aux chantiers de jeunes bénévoles (10 chantiers aidés - 10 000 €).

Le Conseil Général s'est appuyé pour certains de ces programmes sur les compétences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat établie avec le Département pour un montant de 45 000 €.

ANIMATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne, chargé :

- de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du Département ;

- du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement ;

- de l'organisation de rencontres de sensibilisation sur les enjeux de l'environnement ;

- de l'animation d'un « collectif d'initiatives pour la prévention des déchets ».

Comme les années précédentes, une convention d'objectifs précisant les modalités de ce partenariat a été signée pour un montant de 43 700 €.

Le Conseil Général a également instruit divers dossiers visant à l'organisation d'animations sur sites d'intérêt environnemental et à la promotion de la préservation de l'environnement (3 dossiers 4 500 € d'aides attribuées).

L'Aménagement foncier et rural

Dans le cadre de la compétence aménagement foncier, transférée aux Départements, le Conseil Général a assuré l'engagement et le suivi de l'étude préalable à une opération d'aménagement foncier sur la Commune de Vernols.

Il a également participé au suivi des deux procédures d'aménagement foncier en cours sous la responsabilité du Préfet (Tiviers-Mentières et Alleuze) et a assuré la gestion et l'instruction

de divers programmes associés aux missions d'aménagement foncier :

- Le partenariat avec la «Mission Haies» permettant un suivi des opérations d'aménagement foncier (schémas directeurs de haies, études d'impact, organisation des bourses d'arbres et des plantations). La contribution financière du Département en faveur de la mise en œuvre de ce programme est définie dans le cadre d'une convention d'objectifs et s'est élevée pour l'année à 30 444 €.

- Le soutien aux travaux connexes (2 Communes - 137 000 €) et aux échanges amiables (25 bénéficiaires - 9 974 €).

Le Conseil Général a instruit et assuré l'engagement des aides à neuf opérations d'aménagement de voirie pastorale ou d'aménagement en zone d'estive (70 000 €), ainsi que l'instruction des programmes classiques de soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de desserte (65 dossiers - 108 463 € d'aides).

Les Télécentres

Les 7 Télécentres sont en service. Le dernier, Aurillac, a été inauguré en août 2009 par le Ministre Michel MERCIER.

Le consultant chargé de l'animation a été recruté à la suite d'un appel d'offres et a monté des formations sur plusieurs télécentres. La politique d'animation et de spécialisation de chaque télécentre a été définie et présentée à l'ensemble des

acteurs. Chaque télécentre comporte une ou plusieurs spécialités. Cette démarche s'appuie sur les innovations permises par le télétravail. Cela garantira pour chaque territoire un retour sur investissement rapide car s'appuyant sur les atouts de chacun.

On peut suivre l'activité des télécentres et des télétravailleurs sur le site :

www.cybercantal.org.



Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la santé animale, de la qualité des produits alimentaires, de la qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la métrologie.

Pour mettre en œuvre ces analyses :

- Le Laboratoire est organisé en 8 unités techniques ou services : immuno-sérologie, microbiologie vétérinaire-autopsie, biologie moléculaire, ESB, microbiologie alimentaire et de l'eau, chimie, prélèvement des eaux et métrologie. Deux services « support » viennent compléter cette organisation pour la partie administration/gestion du Laboratoire et la partie entretien, nettoyage du petit matériel.

- Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 5 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 167 (analyses ESB - tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires), 100-1 (prélèvements et analyses physico-chimiques des eaux), 100-2 (prélèvements et analyses microbiologiques de l'eau). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures.

En 2009, le COFRAC a accordé sa confiance au Laboratoire suite à l'audit de surveillance et

d'extension, l'accréditation pour le programme 116, (analyses en bactériologie animale) est momentanément suspendue.

- Le Laboratoire est agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture, le Ministère chargé de l'Environnement, le Ministère chargé de la Santé (eau de consommation humaine) ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.





- appui au service de la santé des Cantaliens : dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans le cadre de la surveillance des zoonoses,
- appui au service d'une politique de l'environnement, concernant, notamment, la valorisation et la préservation des milieux naturels.



Données activité tous secteurs confondus (hors sous-traitance eau) : 2005-2009

	2005	2006	2007	2008	2009	%(n-1)
Nombre de dossiers	22 987	36 127	43 015	45 857	4 751	-11%
Nombre d'échantillons	338 630	311 972	384 751	383 866	365 459	-5%
Nombre de paramètres	422 869	305 850	368 450	362 548	339 735	-6%

Ventilation de l'activité 2009 selon les unités techniques pour un CA total : 2 632 422 € HT (-7%) :

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Echantillons	Paramètres	C.A.(€ HT)	%(n-1)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	1 871	1 930	6 819	53 279	-25%
	Immuno-serologie	17 939	293 323	206 630	764 829	-20%
	Biologie moléculaire	5 383	32 249	13 758	339 435	-14%
	ESB	1 131	20 064	19 999	432 065	-14%
Métrologie	Métrologie	159	355	1 212	74 015	+29%
Alimentation Eau	Microbi. alimentaire eau	6 470	9 031	33 141	279 875	+6%
	Chimie	1 558	5 217	10 197	310 208	+15%
Environnement	Prélèvements eaux	3 290	3 290	17 979	108 888	+10%
	Sous-traitance eau	625	625	71 067	219 828	+32%

Il est à noter que dans plusieurs domaines le Laboratoire intervient au-delà des frontières départementales, dans plus d'une cinquantaine de Départements, contribuant ainsi au rayonnement du Département.

GESTION :

Le budget annexe du Laboratoire présente un excédent. En 2009, il est de 302 786.32 € soit environ 10% du budget de fonctionnement. Le bilan « comptabilité analytique » de 2008 présente un résultat positif de l'ordre de 232 000 euros. Ce résultat est lié à une maîtrise satisfaisante des dépenses et au développement perceptible de l'activité des secteurs Hygiène-Eau-Environnement et Métrologie.

La situation financière du Laboratoire est satisfaisante, mais sa gestion rigoureuse reste d'actualité pour tous les domaines. Le contexte d'activités du Laboratoire évolue très vite et nécessite une capacité d'adaptation permanente et rapide.

PERSONNEL :

En 2009, l'organigramme du Laboratoire a évolué, 4 départs à la retraite ont dû être gérés. En conséquence, l'organisation du Laboratoire est en phase d'évolution et doit retrouver rapidement une certaine stabilité. Cette année a été marquée par un grand nombre de mouvements de personnel liés à plusieurs facteurs : congés maternité (5), renforts saisonniers, départs à la retraite. Au total, 45 personnes sont intervenues au Laboratoire, en 2009, pour un effectif 35.9 ETP (Équivalent Temps Plein).

La formation continue représente 75 jours pour 16 personnes concernées.

Le Laboratoire a également accueilli quelques stagiaires qui, pour certains, ont apporté une aide satisfaisante dans l'avancement de projets divers.

QUALITÉ :

La politique Qualité définie reprend les trois axes d'amélioration du Laboratoire :

- amélioration de l'offre aux clients
- amélioration des performances techniques
- amélioration de l'organisation du Laboratoire.

Ces axes d'amélioration permettent de définir différents objectifs. Ils sont déclinés en plans d'actions avec un suivi régulier qui permet de vérifier leur avancement, leur efficacité et leur pertinence.

Le Laboratoire Départemental est un outil technique de proximité. Il est au service des politiques de soutien aux grands domaines d'intervention du Conseil Général du Cantal :

- soutien à l'agriculture et à la valorisation des productions agricoles,
- soutien et appui technique auprès des professionnels de l'agro-alimentaire,
- appui au service de la santé des Cantaliens : dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans le cadre de la surveillance des zoonoses,
- appui au service d'une politique de l'environnement, concernant notamment, la valorisation et la préservation des milieux naturels.

ACTIVITÉ :

L'activité globale du Laboratoire a baissé en 2009, il faut toutefois souligner que l'année 2008 avait été exceptionnelle. La baisse d'activité est surtout ressentie dans le secteur santé animale, l'activité dans le secteur hygiène eau environnement est en légère augmentation et celle de la métrologie est en forte augmentation sur 2009.

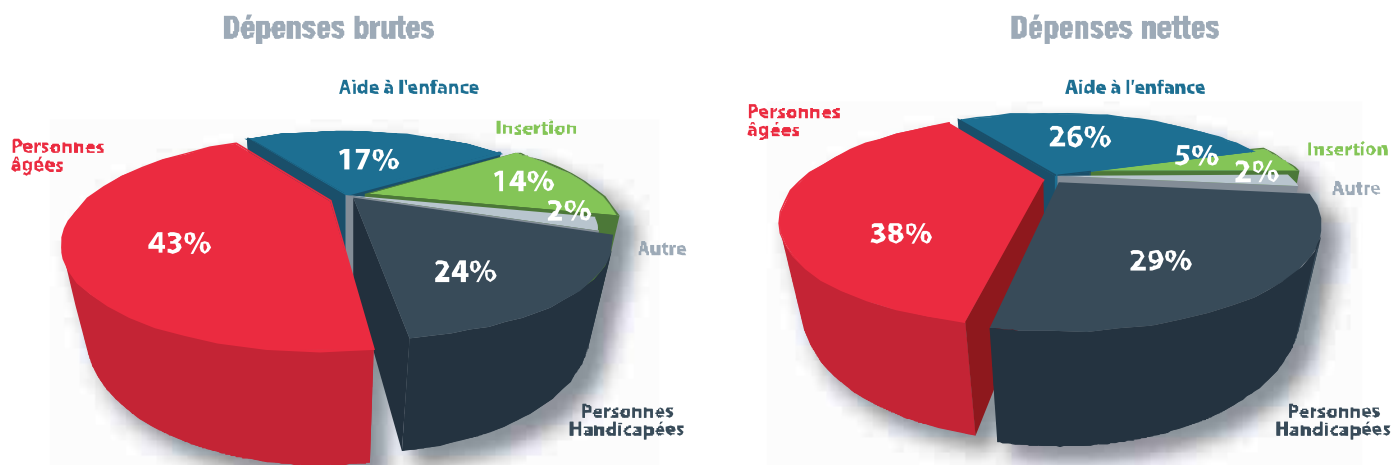
Les différents objectifs, définis notamment dans le cadre du système de management de la qualité du Laboratoire, ont été déclinés en plans d'actions.

Un suivi régulier permet de vérifier leur avancement leur efficacité et leur pertinence. L'ensemble des dispositions décrites dans la politique Qualité du Laboratoire reste d'actualité. Ces mesures inscrivent le maintien et le développement du Laboratoire en tant qu'outil technique de proximité au service des politiques de soutien aux grands domaines d'intervention du Conseil Général du Cantal :

- soutien à l'agriculture et à la valorisation des productions agricoles,
- soutien et appui technique auprès des professionnels de l'agro-alimentaire,

Territoire solidaire

Pour répondre à sa mission première, la Solidarité, le Département a mobilisé en 2009, hors charges de personnel, 70 062 000 € en dépenses brutes et près de 44 936 000 € en dépenses nettes, répartis comme suit :



La différence (25 126 000 €) entre les charges brutes et les charges nettes est constituée essentiellement des participations des bénéficiaires de l'aide sociale et leurs obligés alimentaires ; des contributions de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de l'Etat qui viennent partiellement compenser les charges nouvelles issues de la création de l'APA et de la PCH, du transfert de gestion du RMI et de la création du rSa.

Les actions de solidarité s'organisent autour de quatre axes principaux d'intervention.

Une Action Sociale polyvalente et territorialisée

La mission du Service Social Départemental est d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Le Service Social travaille pour cela en collaboration avec de nombreux partenaires et intervient sur l'ensemble du territoire départemental.

urbaine et la mutualisation de certaines d'entre elles en zone plus rurale, pour un travail d'équipe renforcé, pour une gestion meilleure de l'activité et pour un traitement équilibré des situations.

domicile sont les différents moyens pour écouter, orienter, réaliser les démarches nécessaires, évaluer et mettre en place l'accompagnement des personnes qui s'adressent au Service Social.

Qui fait appel au Service Social ?

Ces interventions concernent d'abord les problèmes financiers et administratifs, puis les difficultés relatives à l'emploi, enfin les problèmes d'ordre familial et de logement.

Les travailleurs sociaux du Conseil Général ont assuré plus de 35 000 interventions : entretiens téléphoniques, entretiens sur les lieux de permanence et visites à

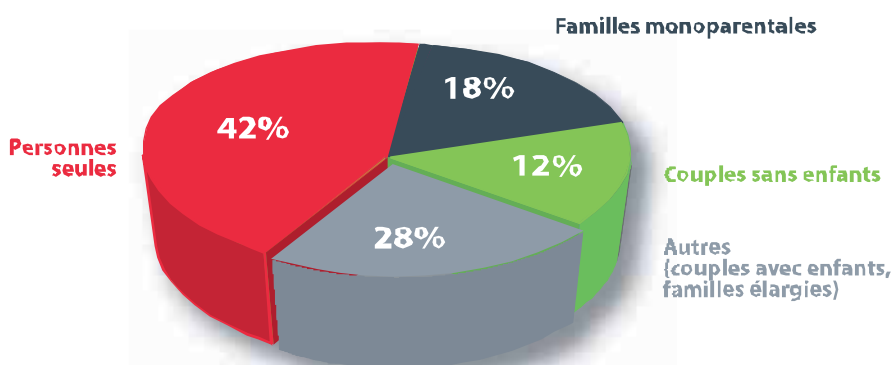
Elles intéressent une proportion importante de personnes seules :

Une organisation territoriale revisitée

Une nouvelle organisation des interventions des travailleurs sociaux du Conseil Général sur l'Arrondissement d'Aurillac a été mise en œuvre à partir du mois d'octobre 2009. Elle introduit deux types de changements qui ont pour finalité principale de mieux adapter le travail social aux réalités territoriales, aux évolutions des missions et des métiers qui le composent :

- d'une part, un nouveau découpage géographique en deux circonscriptions (au lieu d'une) et quatre territoires (au lieu de trois), qui constituent les espaces d'organisation du travail en équipe ;
- d'autre part, sur un plan fonctionnel, la déssectorisation des interventions en zone

Profil des ménages rencontrés





L'accompagnement social

Un accompagnement de la personne peut être proposé si c'est nécessaire : il se déroule sur une durée déterminée à raison de rencontres régulières. Il peut porter sur le budget, l'insertion, l'accès aux soins, le soutien à la parentalité... C'est la dimension la plus représentative du travail social, correspondant en général au traitement de plusieurs difficultés dans une même famille. En 2009 ces accompagnements ont représenté plus de 10 000 interventions.



Le développement social local

Le travail social c'est aussi porter ou contribuer à des initiatives plus collectives en réponse aux spécificités des territoires et des populations. Citons à titre d'exemples :

- la participation à l'animation du lieu d'accueil parents-enfants à Montsalvy ;
- l'action « mieux vivre ensemble » à Aurillac : lieux de rencontre sur les quartiers Sud de la ville en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat et le centre d'accueil des demandeurs d'asile ;
- le groupe « Image de Soi » sur la circonscription de Saint-Flour, à l'attention des bénéficiaires du RSA, dont l'objectif est de lever les freins liés à l'insertion professionnelle ;
- la participation aux groupes de travail initiés par la ville de Saint-Flour pour l'élaboration du contrat social.
- la création d'un Système d'Echange Local (SEL) sur les cantons de Pleaux et de Mauriac en partenariat avec les collectivités locales, des structures municipales et scolaires ou d'accueil de personnes âgées.



Les missions pour l'Enfance et la Famille



Une nouvelle Direction pour assumer des responsabilités accrues

La Direction Enfance Famille a été créée le 1^{er} avril 2009 pour améliorer la cohérence des interventions et des actions de trois services ayant des missions complémentaires, dans un contexte d'accroissement continu des responsabilités du Département en matière sociale. Elle regroupe le Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Service Informations Préoccupantes, Equipements tarifation, Insertion jeunes (SIPEI) et le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les missions pour l'Enfance et la Famille

Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Il joue un rôle essentiel en matière de promotion de la santé et de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles, des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, et travaille en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs.

SES ACTIONS S'ADRESSENT À L'ENSEMBLE DES PARENTS,

même si sa préoccupation majeure est de lutter contre les inégalités, les inadaptations et handicaps de toutes sortes et donc de renforcer ses interventions auprès des familles en difficulté et/ou traversant des périodes de vulnérabilité (naissance, maladie, interruption de grossesse, séparations, deuils...). Les équipes de PMI interviennent en particulier :

- **auprès des femmes enceintes** : les visites à domicile, les surveillances de grossesse à domicile par les sages-femmes et les entretiens du 4^{ème} mois ont concerné 358 femmes. 100 séances de préparation à l'accouchement ont été organisées sur les arrondissements de Mauriac et de Saint-Flour.
- **auprès des enfants de moins de 6 ans** : 1 177 parents ont été rencontrés en période postnatale précoce (pour 1 400 naissances) ; 4 505 actes de puériculture et 2 741 examens médicaux de nourrissons ont été pratiqués ; 1 054 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école Maternelle.
- **en menant des actions collectives auprès des parents et des enfants** : en 2009, le service a poursuivi son investissement dans :
 - des lieux d'accueil parents enfants ayant un objectif de prévention, en partenariat avec le service social, le centre médico-psychologique de Saint-Flour ou les Centres Sociaux,
 - des actions ponctuelles : semaine de l'allaitement maternel,
 - l'accueil régulier de futurs parents à

Aurillac, Saint-Flour et Mauriac dans le cadre de l'opération « Bébé arrive » ; avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Cantal (REAAP), 127 femmes ou couples ont été rencontrés par les infirmières puéricultrices et les sages-femmes.

LE PÔLE DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

- **189 assistantes maternelles ont bénéficié de 11 340 heures de formation.**
- **Le partenariat entre le Conseil Général du Cantal, la CAF et la MSA** a permis la poursuite du développement des Relais Assistantes Maternelles (RAM) et leur mise en réseau.
- **260 assistantes maternelles et 18 assistantes familiales** ont été agréées (premières demandes et renouvellements d'agrément).
- **92 assistantes maternelles** se sont présentées aux premières épreuves pratiques du CAP petite enfance « prise en charge de l'enfant à domicile ».

L'Aide Sociale à l'Enfance

L'ACTION DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

Pour assurer ses missions de prévention et de protection, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'appuie sur une équipe administrative et psycho éducatrice de 19 personnes, 81 assistantes familiales, 3 points d'accueil permettant l'exercice des droits de visite, un centre d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), un service de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), 6 établissements et services et un lieu de vie.

- **Aide à l'enfant dans sa famille**
 - 125 familles aidées financièrement,
 - 565 mesures d'aide éducative à domicile, judiciaires et administratives,
 - 10 familles signataires d'un contrat d'accom-

pagnement en économie sociale et familiale,

- 68 familles aidées par des techniciennes d'intervention sociale et familiale.

- **Mineurs et jeunes majeurs placés**

L'ASE est responsable du suivi des enfants qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire ou sur demande des parents ou du jeune majeur : 175 jeunes ont été concernés en 2009 dont 131 sont accueillis au domicile d'assistantes familiales. Sont également pris en charge sur ce budget les frais de séjour des 67 mineurs qui ont été confiés directement par le Juge des enfants dans les établissements ou auprès de tiers dignes de confiance.

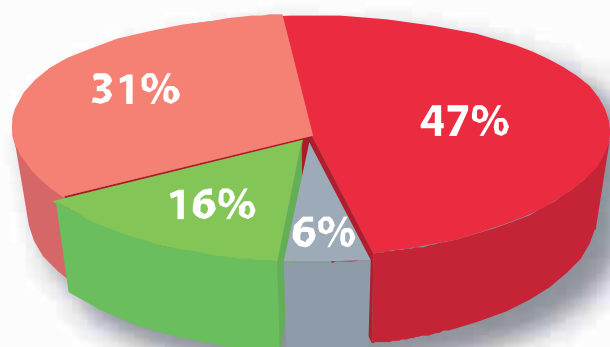
Un référentiel départemental relatif au placement à l'aide sociale à l'enfance en maison d'enfants à caractère social a été adopté par l'ensemble des établissements et services de la protection de l'enfance.

- **Instruction des demandes d'agrément en vue d'adoption**
 - 12 agréments en 2009.

- **Une organisation nouvelle au Service du traitement des informations préoccupantes**

Un nouveau service, le Service Informations Préoccupantes, Equipements tarification, Insertion Jeunes (SIPEIJ), se voit confier spécifiquement le traitement des informations préoccupantes « relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être ».

L'appréciation de ces situations impliquent un ensemble de professionnels des trois services de la Direction Enfance Famille et du Service Social (assistants sociaux, puéricultrices, médecins de PMI, psychologues de l'action sociale et médico-sociale, éducateurs spécialisés, responsables de circonscriptions) dont les interventions s'effectuent en application du « protocole départemental relatif au recueil, au traitement, à l'évaluation et à l'observation des informations préoccupantes ».

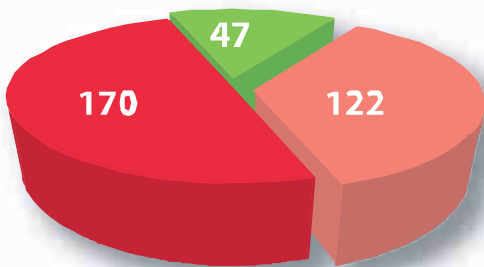


Répartition des prestations de l'aide à l'enfance : 12 010 301 €

- Aides relatives au placement en établissement**
- Aides relatives au placement en accueil familial**
- Aides relatives à l'enfant dans sa famille**
- Prévention de l'inadaptation sociale et autres prestations**



339 enfants ont été concernés, dans 235 familles
Signalements d'enfants en danger ou susceptibles de l'être



Signalements à l'autorité judiciaire
Situations traitées au titre de la protection administrative
Situations en attente de décision au 31/12

• **Le soutien aux actions collectives de prévention**

Le Département participe de façon importante aux actions de prévention. C'est à ce titre qu'il gère le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et qu'il soutient la Maison pour Apprendre ; le Comité pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ), l'Espace Tivoli (FJT d'Aurillac), les Missions Locales, l'Association Accent Jeunes (équipe de prévention, chantiers d'insertion, exposition jeunes et citoyens), le point rencontre parents séparés/enfants « l'Entre d'Eux », le dispositif relais pour des collégiens en difficulté, le « Point Repères » de la Mission Locale de Saint-Flour.

La politique d'Insertion

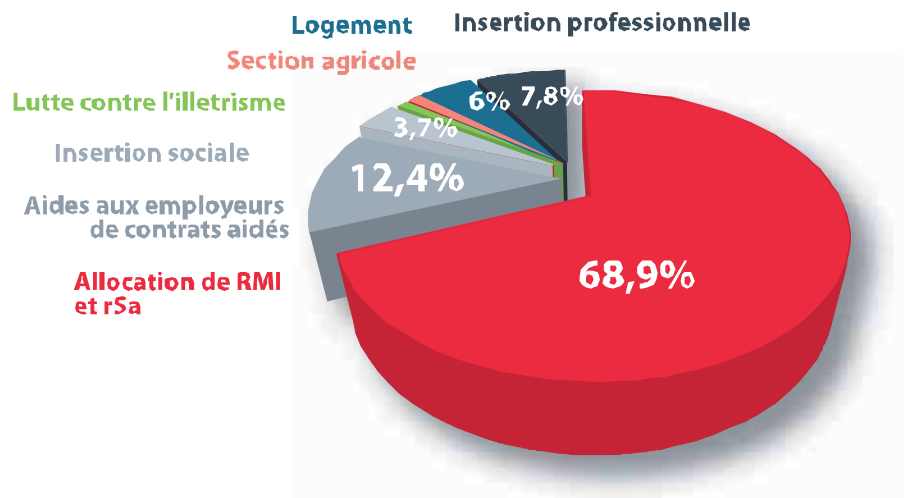
Le rSa : une compétence nouvelle pour le Département

Le revenu de solidarité active a été mis en place à partir du 1^{er} juin 2009.

Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) ainsi que les primes forfaitaires d'intéressement et la prime de retour à l'emploi, versées à leurs bénéficiaires lorsqu'ils reprennent ou démarrent une activité. Cette réforme vise à répondre à trois objectifs : assurer des moyens convenables d'existence, inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et lutter contre la pauvreté de certains travailleurs, qu'ils soient salariés ou non. Le financement du rSa est partagé entre l'Etat (rSa « activité ») et les Conseils Généraux (rSa « socle »).



La politique départementale d'insertion



Quelques chiffres :

- Au 31 décembre 2009, 2880 foyers cantaliens percevaient le rSa, alors qu'ils étaient 1546 à percevoir le RMI ou l'allocation de parent isolé. La progression importante concerne pour l'essentiel des personnes ayant une activité professionnelle : le rSa répond donc bien à l'un de ses objectifs initiaux.
- La politique d'insertion a mobilisé au total 10 331 393 € dont :
 - 7 500 000 € pour le RMI, les mesures d'intéressement liées au RMI puis le rSa « socle » ;
 - près de 1 484 000 € pour le soutien aux actions d'insertion ;
 - 1 347 000 € d'aide aux employeurs de personnes en contrats aidés : c'est ainsi que 43 CI-RMA ont été signés en 2009 par le Président du Conseil Général avec des employeurs du secteur marchand et 313 contrats d'avenir avec des collectivités locales et des associations.



La Politique d'Insertion

Le Logement

• C'est le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées adopté conjointement par l'Etat et le Conseil Général pour la période 2007-2011 qui guide et coordonne les initiatives départementales afin de répondre aux enjeux du logement des personnes défavorisées.

Dans ce domaine, le Conseil Général est chef de file ou partenaire de plusieurs dispositifs ou actions :

• Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : il associe de nombreux partenaires dont la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux, EDF, GDF, la CABA et une trentaine de communes. Ses missions concernent l'aide à l'accès et au maintien dans le logement mais aussi des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le Département en a confié la gestion à la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. L'ensemble des contributions consacrées à ce dispositif s'élève à 723 050 € dont 559 965 € apportés par le Département.
- 1 529 ménages ont été aidés.
- 92 situations ont fait l'objet d'un accompagnement social spécifique.



• La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), outil d'insertion par le logement cofinancé à parité avec l'Etat, est un levier important d'accompagnement des personnes et des familles sans aucun logement ou menacées d'expulsion. Elle présente deux axes de travail, le maintien dans les

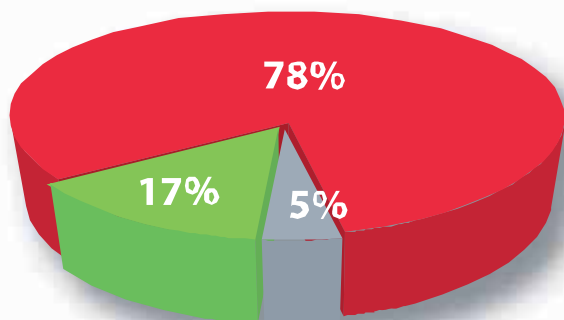
lieux et le relogement. Vingt familles ont été relogées en 2009 avec le concours du PACT Cantal qui gère et anime l'action.

La Politique en faveur des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées

Une politique qui concerne aussi bien l'accompagnement au domicile qu'en établissements

L'accompagnement des personnes handicapées

Le nombre de personnes ayant perçu un paiement au titre de l'ancienne allocation compensatrice ou de l'un des cinq éléments de la prestation de compensation du handicap (aides humaines – techniques – aménagement du logement, du véhicule, surcoûts transport – charges spécifiques ou exceptionnelles – aides animalières) continue à progresser sensiblement : + 9,14%. Celui des seuls allocataires de la PCH ayant reçu un règlement augmente fortement (+ 59,55 %).



Répartition des prestations :
16 193 794 €

Aide à l'accueil (hébergement en établissements, Familles d'accueil)

Aides à domicile (aide ménagère, allocation compensatrice, prestations de compensation)
Alternatives à l'accueil en établissement



L'accompagnement des personnes âgées

Les aides du Conseil Général aux personnes âgées se répartissent selon deux grands secteurs d'intervention :

Les aides à domicile qui comprennent :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- l'aide ménagère,
- le financement des comités locaux d'information et de coordination (CLIC),
- les aides au maintien dans le logement (habitat et télé sécurité) et au portage de repas.

L'aide à l'accueil qui comprend : l'APA en établissement : l'aide à l'hébergement : l'accueil familial.

L'APA, qui mobilise 21 764 000 €, a permis d'aider, à domicile ou en établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes, 4 996 personnes au 31 décembre 2009 dont 3 077 qui vivent chez elles.

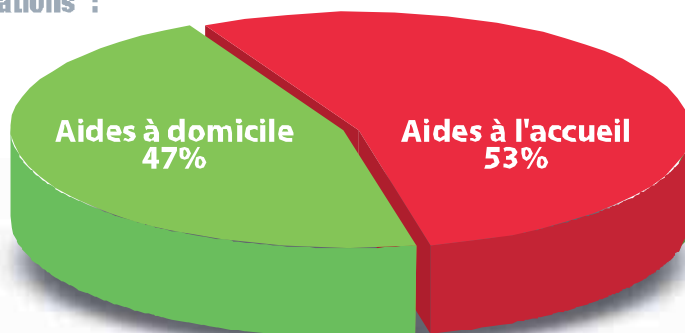
Le soutien à l'investissement concernant les établissements et les services aux personnes âgées : 765 394 € en 2009

- adaptation des établissements à la dépendance et mise aux normes 779 176 €.
- aide à l'acquisition d'équipement mobilier dans les établissements 27 921 €.
- aide aux services de portage de repas 18 296 €.



Répartition des prestations : 30 336 129 €

APA à domicile
96% / APA



APA en établissement
51% / APA

La MDPH : un lieu d'accueil unique

Le regroupement des équipes de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en un lieu unique est un des événements marquants de l'année 2009.

En installant la MDPH dans ses nouveaux locaux Rue Félix Daguerra – Zone de Sistrières II à Aurillac, le Conseil Général lui donne les moyens d'une meilleure qualité des conditions de travail et de l'accueil des usagers, dans des espaces individualisés et accessibles à toutes formes de handicap.

L'inauguration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à Aurillac signifie également l'ouverture au public de la première Maison de l'Autonomie d'Arrondissement.

Il s'agira d'offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie les mêmes services que ceux proposés aux personnes handicapées, en terme d'information, d'écoute,



d'évaluation des besoins et de suivi. Pour l'Arrondissement d'Aurillac, ces fonctions seront assurées en coordination avec le CLIC du bassin aurillacois qui dessert la population âgée résidant sur le territoire de la CABA.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a décidé récemment d'ériger au rang d'expérimentation le projet du Cantal.

Déplacements : Voirie et Le Réseau routier

La gestion des routes départementales : une organisation en devenir

La mise en oeuvre de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite « Acte II de la Décentralisation », s'est poursuivi en 2009.

Les personnels de la Direction Départementale de l'Équipement ont été transférés le 1^{er} janvier 2007. L'année 2009 aura été une année stratégique par la décision politique et la définition des conditions de transfert du Parc de l'Équipement devenu Parc Routier Départemental au 1^{er} janvier 2010.

Ces deux événements majeurs, consécutifs à la deuxième vague de Décentralisation engagée en 2004, contribuent à renforcer la structure de la direction des routes (DRD) qui compte désormais environ 400 agents.

LES CONDITIONS DE TRANSFERT DU PARC ROUTIER DÉPARTEMENTAL

La mise en oeuvre de la Loi du transfert du parc de l'Équipement a fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le Département.

Cette convention emporte la décision d'un transfert global au Conseil Général de la structure, régie jusqu'alors par un compte de commerce géré par l'État.

Le Parc Routier Départemental a deux fonctions : la gestion/maintenance du matériel et la contribution aux activités d'entretien et d'exploitation du réseau routier. La fonction d'entretien et d'exploitation est partagée avec les Centres Routiers Départementaux. Elle est répartie en compétences et tâches spécialisées (enduits superficiels, signalisation horizontale, pose de glissières) et en tâches non spécialisées (petit entretien courant, viabilité hivernale).

La gestion du Parc a été inscrite budgétairement dans le cadre d'un budget annexe. Les recettes de ce budget annexe sont constituées par un transfert des ressources budgétaires allouées aux routes, le produit de ces recettes étant sensé correspondre à celui de la commande annuelle que passait le Département avant le transfert. Le choix d'un budget annexe est destiné à permettre au Parc de continuer à facturer des prestations à des tiers, Etat et



communes. le produit de ces prestations devant contribuer à assurer son équilibre économique. Les activités pour les communes excluent celles susceptibles de placer le Département en concurrence avec les entreprises locales, dans le cadre de la législation applicable aux marchés publics.

Une particularité du parc réside dans le statut d'une partie de ses personnels, les Ouvriers des Parc et Ateliers qui sont des ouvriers d'État.

Le parc a été intégré dans la DRD, au même niveau que les agences. Au plan fonctionnel, les Agences départementales et les services centraux de la DRD, donneurs d'ordres au titre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, déterminent l'activité du Parc en matière de travaux d'entretien routier.

Le plan routier départemental : ouverture et aménagement du territoire

L'offre en matière d'infrastructures de transports et l'amélioration des niveaux de services restent des enjeux fondamentaux pour le développement économique du Département. La demande de transports et le trafic liés au développement des services et du tourisme sont en constante augmentation.

Le contexte particulièrement difficile dû à l'enclavement du Département et l'insuffisance de solutions de déplacements alternatives confèrent au réseau routier départemental un rôle essentiel de liaison entre les différents bassins de vie et d'emploi. La route reste par conséquent, et plus que jamais, la réponse immédiate aux besoins de mobilité croissants et se traduisant d'ailleurs par une augmentation constante du trafic.

C'est pourquoi, le Conseil Général a poursuivi en 2009 son effort pour la modernisation du réseau routier départemental, dans le cadre d'une volonté forte d'amé-

nagement du territoire et de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons, et du raccourcissement aux autoroutes A89, A20 et A75.

LA MODERNISATION DE LA RN 122,

après la construction du nouveau tunnel du LIORAN, reste pour le Cantal une priorité absolue qui a conduit le Conseil Général à s'engager dans le principe du cofinancement du PDMI 2009 – 2014 proposé par l'État. Le Département a acté début 2010 sa contribution définitive à hauteur de 10 % de celle de l'État sur la période permettant d'arrêter un programme de travaux de plus de 46 millions d'euros au total, permettant la déviation de Sansac-de-Marmiesse, le contournement d'Aurillac, la réalisation de créneaux de dépassement dans la vallée de l'Alagnon et les acquisitions foncières nécessaires à la future déviation de Polminhac.

2009 a aussi permis d'obtenir de l'État la production d'un document stratégique attendu depuis de nombreuses années : l'avant projet sommaire d'itinéraire (APSI)

de la RN 122, actant un parti pris d'aménagement à hauteur de 220 millions € sur l'itinéraire pour les années à venir.

Le Schéma Directeur des Infrastructures Routières (SDIR) définit la structure du réseau départemental, répartie en trois catégories :

- La 1^{ère} catégorie (630 km) est constituée par le réseau primaire, dit Réseau Structurant (R.S.), subdivisé en deux niveaux.
- La 2^{ème} catégorie (610 km) correspond au Réseau d'Intérêt Départemental et Touristique (RIDT) qui assure le rabattement des communes de 400 habitants sur le réseau structurant et la desserte des principaux sites touristiques.
- La 3^{ème} catégorie, Réseau d'Intérêt Local (R.I.L.) comprend les autres routes, 2 750 km environ sur une longueur totale de 4000 km.

Le Réseau d'Intérêt Cyclotouristique (RIC) se distingue par sa fonction particulière et se répartit sur les trois catégories précédentes.



LE RÉSEAU STRUCTURANT

1^{ÈRE} CATÉGORIE

Le Conseil Général a poursuivi, avec la contribution de la Région Auvergne qui était établie sur la période 2007 - 2009, l'effort de désenclavement et de modernisation du réseau routier départemental, corollaire de l'aménagement du territoire. Les objectifs opérationnels retenus par le Département consistent à améliorer à court terme les raccordements de son réseau aux autoroutes A89, A20 et A75 et à mieux desservir les principales communes et chefs-lieux de cantons. Les principaux itinéraires sont les suivants :



- **la RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze, la section Pont d'Orgon - Corrèze constituant la priorité** : L'aménagement de la section Prentegarde - Entrée de Montvert a été soumis à enquête au cours de l'année 2009 et déclaré d'utilité publique le 8 janvier 2010, permettant au Département d'engager désormais les études de définition et de poursuivre les procédures d'acquisitions foncières.

- **la RD 922 avec la déviation des Quatre Chemins, et la réalisation de voies montantes (à l'instar de la côte de Vendes) dans les côtes de Saint-Cernin et de Boissières - La Besseyre** : Les travaux de la déviation des Quatre Chemins ont été achevés au cours du 1^{er} semestre 2009. Montant de l'opération : 4,06 M€.

Les terrassements et la plate-forme de la chaussée relatifs à l'aménagement d'une voie supplémentaire dans la côte de Saint-Cernin ont été réalisés en 2009. L'opération sera achevée en 2010. Montant de l'opération : 3,98 M€.

Les études relatives à la côte de Boissières - La Besseyre ont été poursuivies.

- **la RD 926 avec le contournement nord de Saint-Flour** : Le Département a procédé aux études complémentaires pour la mise au point du dossier destiné à engager la procédure de déclaration d'utilité publique. La saisine du Représentant de l'Etat est finalement prévue en 2010.

L'effort du Département a porté, en outre, sur l'achèvement des opérations situées sur les RD 990 et 600 - Liaison entre Aurillac et l'Aveyron, Mur-de-Barrez.

- **RD 990 entre le Pont du Goul et Raulhac** : Les travaux relatifs à l'achèvement de l'accès ouest au Pont du Goul ont dû être ajournés en 2008 à la suite d'un mouvement géologique de grande ampleur. L'objectif reste de pouvoir restaurer la plate-forme de la route départementale dès que les conditions juridiques et l'état des terrains le permettront.

Une convention d'objectifs a été signée entre le Département et la commune de Badailhac, maître d'ouvrage, pour apporter à cette dernière, par solidarité, l'aide logistique nécessaire à l'achèvement des travaux de drainage prescrits par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières sur commande de l'Etat. Compte tenu des enjeux et de la nécessité d'établir les servitudes nécessaires dans les propriétés privées concernées par le mouvement de terrain, le Département accompagne la commune de Badailhac dans les démarches engagées auprès du Représentant de l'Etat pour la prescription d'un Plan de Prévention des Risques.

- **RD 600 entre Combourieu et l'Aveyron** : Le travail relatif à la poursuite de l'aménagement de cette section, retardé en 2008 par la nécessité de disposer d'une nouvelle zone de dépôt, a été poursuivi et les travaux ont été dévolus en 2009. Ils seront réalisés en 2010. Montant de l'opération : 1,245 M€.



LE RÉSEAU D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET TOURISTIQUE

2^{ÈME} CATÉGORIE

Le RIDT assure le rabattement sur le réseau structurant des communes \geq 400 habitants.

Au-delà de l'effort particulier engagé pour la modernisation du réseau de première catégorie, le Conseil Général a poursuivi ses investissements sur le Réseau d'Intérêt Départemental et Touristique, indispensables au maillage de l'ensemble du territoire.

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent rapport détaille les opérations réalisées au titre du programme correspondant.

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT LOCAL

3^{ÈME} CATÉGORIE

La longueur du réseau d'intérêt local atteint 2 750 km, soit quasiment les trois quarts du réseau départemental.

Les investissements sur ce réseau ne peuvent être, par conséquent, constitués pour l'essentiel que par de petites opérations de sécurité, des élargissements ponctuels et des aménagements de points singuliers pouvant localement compléter les grosses réparations de chaussées.



Le Réseau routier

La Direction des Routes Départementales a établi un programme pluriannuel dans chaque canton, sur la base des priorités définies avec chaque conseiller général. Il représente 1 M€ environ chaque année pour l'ensemble du département.

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT CYCLOTOURISTIQUE

Le choix de l'axe Aveyron – Lozère (Port d'Agrès – Ste Florine), reconnu par le niveau régional et en recherche d'une reconnaissance nationale, s'inscrit dans une démarche d'aménagement routier, mais surtout de développement et de valorisation économique. Il s'agit effectivement d'un véritable produit touristique, entrant dans une politique d'itinéraire, nécessitant équipements adaptés, promotion spécifique et commercialisation de produits.

Les investissements routiers sur ce réseau se sont poursuivis en 2009, notamment en matière de signalétique et d'amélioration de l'uni des chaussées. Le montant des investissements réalisés sur le R.I.C. en 2009 s'élève à 0,632 M€.

LES GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSÉES ET D'OUVRAGES D'ART

Le programme de grosses réparations de chaussées est un programme annuel directement dérivé de l'état des chaussées constaté par les services, fondamental pour la maintenance du patrimoine routier de deuxième et troisième catégorie.



Le programme de grosses réparations d'ouvrages d'art est également un programme annuel directement dérivé de l'état des ouvrages constaté par les services. Il a pour vocation de sauvegarder un patrimoine constitué de près de 1000 ouvrages.

Le Département a, par conséquent, maintenu en 2009 l'effort engagé depuis plusieurs années sur ces deux programmes.

Le montant des investissements réalisés au titre des grosses réparations de chaussées en 2009 s'élève à 3,102 M€.

Le montant des investissements réalisés au titre des grosses réparations d'ouvrages d'art en 2009 s'élève à 0,997 M€.

LES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS

Le Département a poursuivi l'action engagée pour la modernisation du réseau et l'amélioration de la sécurité. Cette action s'est exercée notamment, en traverses d'agglomérations, dans le cadre d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale.

La Direction des Routes Départementales a établi un programme pluriannuel qui a été approuvé par l'Assemblée Départementale.

Le montant des investissements réalisés dans le cadre du programme d'aménagements en traverses d'agglomérations en 2009 s'élève à 0,779 M€.

LES RENFORCEMENTS DE CHAUSSÉES EN ENROBÉS SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT

Les investissements importants consentis par le Département à partir des années 1990 ont permis de réaliser des structures de chaussée en matériaux enrobés, correspondant aux trafics et niveaux de services attendus sur le réseau structurant. Ces chaussées doivent être renforcées, compte tenu de la « durée de vie » moyenne d'un tapis d'enrobés et de l'évolution du trafic lourd. Un programme spécifique est soumis chaque année à la Commission Permanente du Conseil Général. L'enjeu est important, la pérennité du réseau structurant étant fortement engagée.

La longueur du réseau concerné par ce type d'aménagement est de l'ordre de 500 km.

Les outils et ressources dont dispose aujourd'hui la Direction des Routes Départementales permettent d'enrichir progressivement la connaissance du réseau et d'optimiser la gestion des chaussées, notamment quant au choix et au dimensionnement des solutions techniques.

Le Département a, par conséquent, maintenu et amplifié dans le cadre du plan de relance en 2009 l'effort engagé depuis plusieurs années sur ce programme.

Le montant des investissements réalisés en 2009 dans le cadre du programme de renforcements de chaussées en enrobés s'élève de manière exceptionnelle à 4,447 M€.

Le montant total des dépenses réalisées en 2009 au titre des investissements routiers s'élève à 20,8 M€. Dans cette enveloppe, une partie sert au renouvellement du matériel mis à disposition des agences et du parc. Au titre de l'année 2009, c'est un montant de 1,185 M€ qui a été consacré à ces acquisitions.





Le Réseau routier

Entretien et exploitation du réseau routier départemental

La Direction des Routes Départementales assure la gestion du domaine public routier, appuyée par trois Agences départementales, elles-mêmes relayées, chacune, par deux Antennes techniques.

Vingt-deux centres routiers départementaux sont chargés, à l'échelle cantonale, de l'exploitation et de l'entretien des 4 000 km de routes départementales cantaliennes.

La DRD s'est fixée pour objectif d'adapter, en fonction des moyens budgétaires de la Collectivité et de l'attente de l'utilisateur, l'affectation et le dimensionnement des activités d'entretien, les deux principaux paramètres qui permettent de qualifier les niveaux de services. La définition des priorités reste subordonnée à deux obligations fondamentales : assurer la pérennité du patrimoine et se prémunir contre le risque de défaut d'entretien, susceptible d'engager la responsabilité juridique du Département.

Cette démarche s'est traduite notamment par de nouvelles pratiques en matière de fauchage, plus efficaces et respectueuses de l'environnement.

L'ensemble des personnels de la Direction des Routes Départementales chargés de l'entretien et de l'exploitation s'est mobilisé. La première étape engagée en 2008



et poursuivie en 2009, a consisté à analyser les pratiques existantes et à élaborer le cahier des charges qui a permis l'acquisition d'un nouveau logiciel de suivi d'activités. Ce logiciel a été élaboré en concertation avec la Direction des Ressources Humaines et les services informatiques départementaux. D'une part, il remplace les applications existantes, obsolètes mais indispensables à la programmation et au suivi des activités d'entretien, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines. D'autre part, l'exploitation de la base de données générée par le logiciel, couplée à la base de données routières, permettra de «modéliser» l'entretien routier, pour une gestion modernisée et plus efficace.



Le montant des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 10,760 M€ en augmentation de 902.000€ par rapport à l'exercice 2008 ; soit + 9,15 %, du fait notamment d'un hiver rigoureux. Le détail de ce budget est le suivant :

- Entretien estival : 6.340.000 €
- Entretien hivernal : 4.320.000 €
- Maintenance petit matériel : 100.000 €

Les Transports scolaires

Afin d'améliorer le service proposé aux usagers scolaires, plusieurs mesures d'ordre réglementaire ou organisationnel ont été prises.

L'Assemblée Départementale a voté le principe de réduction de la distance minimale de prise en charge qui a été ramenée de 3 à 1 km. Cette mesure a été effective dès le 1er septembre et permet d'offrir un service de proximité à l'usager particulièrement nécessaire en zone rurale.

Par ailleurs, la collectivité s'adapte à la société et ses évolutions en autorisant des prises en charge exceptionnelles pour éviter de perturber la scolarité des élèves en cours d'année en raison du déménagement de leur famille.

En outre, les barèmes des Aides Individuelles au Transport (AIT) ont été revus à la hausse afin de les adapter à l'évolution du coût de transport. En effet, ces barèmes n'avaient pas été modifiés depuis plusieurs années. Ils offrent désormais de nombreux avantages : plus de décomptes des absences, un seul paiement annuel... Afin d'améliorer la relation entre le Conseil Général et les autorités organisatrices de second rang, des réunions de concertation par arrondissement ont été poursuivies pour la deuxième année consécutive. Elles ont été très appréciées par nos interlocuteurs.

L'objectif du Conseil Général en matière de transports est d'améliorer le service rendu à l'usager notamment à travers la perception qu'il peut avoir du service des transports.

A cette fin, l'équipe des gestionnaires des transports scolaires a été renforcée afin d'apporter une meilleure qualité. Ainsi, le travail a pu être réparti par secteur géographique afin d'offrir un suivi de proximité par les gestionnaires. Les AO2 ont donc un seul interlocuteur qui connaît les circuits du secteur donné.

En conséquence, plusieurs améliorations ont pu être apportées sur le traitement des dossiers

- qualité de réponses apportées aux AO2 (indication des numéros de circuits, intitulés, élèves, km, incidence financière),
- courriers de réponse pour chaque demande de prise en charge pendant l'année scolaire,
- éditions de documents adaptés lisibles et exploitables par nos interlocuteurs

La gestion des circuits et des contrats est améliorée chaque année en prenant en compte l'expérience des gestionnaires ainsi que les remarques des AO2 et des transporteurs. Cette gestion fine permet ainsi de gagner en efficacité, en sécurité juridique pour la collectivité. Elle permet également d'offrir un meilleur service à l'usager et une meilleure assistance aux AO2 dans l'exercice de leurs fonctions. La relation avec les AO2 est de plus en plus



développée aux travers des liens tissés lors des remises en concurrence des circuits ainsi que les réorganisations des circuits.

Désormais la préparation de la rentrée scolaire débute en novembre afin d'anticiper au mieux le besoin de transports et d'offrir une mise en place à la rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, en 2009 une procédure négociée a été lancée pour 101 lots de transports scolaires et 30 marchés de transports scolaires handicapés.

LIGNES SCOLAIRES CRÉÉES POUR LA DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

281 contrats de transport à vocation uniquement scolaire ont été mis en place à la rentrée 2009 pour l'année scolaire 2009/2010, gérés par 137 organisateurs de second rang : communes pour l'essentiel, mais aussi associations de parents d'élèves ou autres. Environ 3 587 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces lignes scolaires.

TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR LES FAMILLES :

Une aide au transport est versée aux familles transportant elles-mêmes leurs enfants. Elle concerne 252 élèves demi-pensionnaires et 268 élèves internes.

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS :

Le Département a assuré et pris en charge à 100 % le transport de 108 élèves et étudiants handicapés.

TRANSPORT DES ÉLÈVES INTERNES SCOLARISÉS HORS DU CANTAL :

225 élèves scolarisés hors du Cantal ont bénéficié d'une subvention du Département.

TRANSPORT DES SCOLAIRES SUR LIGNES RÉGULIÈRES DÉPARTEMENTALES

Pour l'année scolaire 2009/2010, 1 043 élèves (dont 658 demi-pensionnaires) voyagent sur ligne régulière.

57 élèves bénéficient en outre d'un titre de transport intermodal qui leur permet d'utiliser le réseau urbain.

L'ensemble du réseau régulier départemental est assuré par 11 transporteurs.

Sur le millier d'élèves concernés par les lignes régulières, 66 % fréquentent une classe de lycée et 28 % sont scolarisés au collège. Ils se répartissent sur 41 établissements scolaires du Cantal et 3 établissements de Figeac.

Pour la 2^{ème} année consécutive, une carte de transport nominative éditée par le service transports est adressée à chaque élève empruntant une ligne régulière.

TRANSPORT SUR LIGNE FERROVIAIRE

174 élèves, principalement des internes (139 élèves), voyagent sur 5 des lignes TER ferroviaires ou routières de la SNCF. La principale ligne utilisée est celle entre Aurillac et Toulouse, qui regroupe 59 % des effectifs. Les élèves transportés se répartissent sur 24 établissements scolaires du Cantal.





le Transport collectif de voyageurs

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Conseil Général est devenu autorité organisatrice pour la ligne régulière Bort-les-Orgues – Mauriac – Aurillac, ce qui porte à 30 le nombre de lignes régulières routières gérées par le Département permettant aux Cantaliens de se déplacer entre les principales villes du département.

L'année 2009 a été également marquée par un travail d'optimisation et d'adaptation de la ligne Décazeville – Maurs – Aurillac. Cette amélioration va se traduire fin 2010 par une simplification du parcours de la ligne et la mise en place d'horaires adaptés aux travailleurs.

Pour un meilleur service rendu à l'utilisateur, le Conseil Général a entamé une démarche de qualité en équipant ses principales lignes d'une billetterie embarquée et doté la ligne Bort-les-Orgues – Aurillac d'un véhicule de plus grand confort.

Par ailleurs, un nouvel habillage des cars aux couleurs du Département a été étudié. Il répond à plusieurs préoccupations du Département, au premier rang desquelles la sécurité, avec des véhicules plus faciles à repérer, l'harmonisation et l'optimisation des services. Il sera effectif dans le courant de l'année 2010.

Les usagers tous publics empruntant ces lignes peuvent bénéficier de divers abonnements et cartes de réduction. Tout public confondu, 200 cartes réduites et 80 abonnements mensuels ont été délivrés et 10715 tickets unités ont été fournis aux transporteurs.



Transports aériens

La ligne aérienne Aurillac – Paris est un outil indispensable pour développer l'attractivité de notre département. C'est ainsi que le Conseil Général du Cantal reste le principal partenaire financier de l'État avec 580 000 € injectés en 2009 pour apurer le déficit de la ligne qui doit rester exploitée avec un appareil de 48 places.

Le Département participe également aux frais de gestion des aéroports d'Aurillac Tronquières (63 000 €) et Saint-Flour Coltines (11 000 €), ainsi qu'aux dépenses d'investissement d'Aurillac Tronquières (61 000 € pour les feux de danger et la clôture).



Cadre de vie et Services

Les Collèges

INVESTISSEMENTS

En 2009, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 1 235 000 €.

Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2009 dont les opérations principales sont les suivantes :

- en matière d'hygiène et de sécurité : la mise en conformité des installations électriques, des dispositifs d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage, la mise en place de cloisonnements et portes coupe-feu, la rénovation et la mise aux normes des cuisines, la mise aux normes d'un stockage fuel...

A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Aurillac La Jordanne, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Massiac, Pierrefort, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour La Vigière, Saint-Mamet et Vic-sur-Cère.

- En matière de maintenance des bâtiments et de leurs installations :

la rénovation des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes), des toitures et zinguerie, des installations de chauffage...

Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements de La Jordanne, Condat, Maurs (réalisation des travaux différée à début 2010), Pleaux, Saint-Cernin, Vic-sur-Cère et Ydes.

- En matière d'aménagements liés aux conditions d'accueil des élèves et du personnel et aux projets pédagogiques, ont été rénovés : des salles de classes, des salles spécialisées (sciences, technologie, SEGPA, UPI), des sanitaires, un foyer, des appartements, des locaux administratifs ou destinés aux agents techniques... Un CDI a été équipé.

Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges d'Allanche, la Ponétie à Aurillac, Massiac, Mauriac, Montsalvy, Murat, Riom-ès-Montagnes, La Vigière à Saint-Flour, Vic-sur-Cère et Ydes.



A noter par ailleurs la réalisation des opérations suivantes :

- câblage informatique lié à la mise en place des ENT dans les collèges d'Allanche, la Ponétie et Jules Ferry à Aurillac, Maurs, Pleaux, Saint-Mamet et Ydes.
- le remplacement de la verrière sur hall d'accueil au collège la Ponétie.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et rénovation des Collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treille à Aurillac se sont poursuivis. L'ensemble des locaux entièrement rénovés a été livré à la rentrée de septembre à Aurillac et en fin d'année à Saint-Flour. En 2009, c'est un montant de 3 253 000 € qui a été mandaté sur ces deux opérations.

Concernant le collège de Mauriac, l'avant-projet a été validé par l'Assemblée Départementale et fera l'objet d'une consultation des entreprises début 2010. En raison de l'urgence, une première phase de travaux a été anticipée afin de réaliser des sanitaires extérieurs conformes aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

S'agissant du collège de Riom-ès-Montagnes, l'avant-projet a été déposé par le maître d'œuvre et a fait l'objet d'une réflexion avec la commune en vue de la rétrocession d'une partie du bâtiment.

Enfin, s'agissant du collège Jules Ferry à Aurillac, un diagnostic a été réalisé démontrant la faisabilité d'une opération de restructuration et mise aux normes des bâtiments.

FONCTIONNEMENT

L'année 2009 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics avec en premier lieu la dotation de fonctionnement des collèges d'un montant de 2 254 000 € à laquelle se rajoutent les dispositifs suivants :

- Le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne et à la découverte du territoire national (18 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 30 671 €).

- Le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (10 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 16 629 € de subventions).

- Le soutien aux déplacements pédagogiques de 4 000 € par collège intégré à la dotation de fonctionnement.

- La prise en charge des dépenses liées à la prévention de la grippe A intégrée à la dotation de fonctionnement.

Dix-huit collèges ont d'autre part utilisé les installations sportives couvertes des communes ou des communautés de



communes (gymnase, centre aquatique d'Aurillac) pour un montant de subventions de 42 000 €.

Les travaux relatifs aux transferts de compétences organisés par la Loi du 13 août 2004 se sont poursuivis dans plusieurs domaines.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, ils ont touché :

- à l'harmonisation de l'aménagement du temps de travail entre les collèges et au regard de la situation de l'ensemble des services du Département,

- à la définition des conditions d'octroi des logements par nécessité absolue de service au personnel technique,

- à l'approbation des référentiels d'emplois « accueil » et « sécurité »,

- à l'engagement d'une réflexion sur le partage entre autorité fonctionnelle et autorité hiérarchique.

En ce qui concerne la restauration, ils ont concerné :

- la clarification juridique des relations avec les communes pour l'accueil des primaires,

- la rédaction d'un règlement cadre du service annexe d'hébergement,

- l'engagement d'une réflexion sur la tarification,

- l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la nutrition,

- la poursuite de la politique de formations des personnels avec notamment un nouveau partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR).

Le Conseil Général a recruté le 1^{er} septembre 2009, un Conseiller Technique de



Restauration qui a un rôle d'interface entre les collèges et le Conseil Général. Ce conseiller est la personne ressource du Département et des établissements pour tous les sujets liés à la restauration. Il pilote et anime l'ensemble des réflexions engagées avec les équipes de cuisine en matière de qualité de l'assiette avec l'intervention d'une diététicienne et en matière d'hygiène avec le LDAR. À cet égard, le partenariat avec le LDAR s'est poursuivi non seulement au travers des audits réalisés dans chacun des

collèges mais également des analyses de surface permettant d'effectuer un suivi microbiologique régulier. 28 000 € y ont été consacrés.

Concernant les collèges privés, l'effort consenti en 2009 en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements a été maintenu et engagé à hauteur de 90 000 € : sept collèges en ont bénéficié. Quant au fonctionnement (part matériel et part personnel), il a représenté une dotation de 812 423,15 €.

Autres interventions en matière d'éducation

Enseignement primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2009 au total un engagement de près de 4,7 millions d'euros (hors investissement).

Ainsi, outre le soutien aux collèges, d'autres interventions ont été assurées par le Conseil Général.

20 000 € ont été réservés au Centre Départemental de Documentation Pédagogique notamment pour les missions des Équipes Mobiles d'Animation et de Liaison.

Six cent cinquante sept collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des bourses départementales pour un montant de 124 740 €.

Cent vingt-trois regroupements d'écoles rurales permettant la découverte d'activités pédagogiques ont été accompagnés à hauteur de 50 382 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement

afin de favoriser au travers d'une aide à l'organisation de transports, la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Quarante et une structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 99 134 € dont une dans le cadre du soutien à l'emploi de coordonnateur.

Une commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de 112 500 € pour l'aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement.

Plus de dix mille enfants au travers de quatre vingt quatorze structures bénéficiaires ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 214 147 €.

Quatre groupes scolaires communaux ont été restructurés et ont bénéficié de subventions d'un montant total de 300 000 €.

Concernant l'Enseignement Supérieur,

365 500 € ont été engagés en 2009, dont 138 000 € en faveur de l'Association Aurillac Université, 37 500 € en faveur de la Fondation d'Auvergne et 135 000 € en faveur du renouvellement du parc informatique de l'IUT.

Une convention quadriennale qui se substitue à la convention de 1991 intervenue avec l'IUFM, a été établie entre l'Université d'Auvergne Clermont 1 pour le compte de l'IUT et le Conseil Général relative à la gestion du Centre Universitaire et Pédagogique d'Aurillac.

Enfin, l'année 2009 a été marquée par la reconduction pour la troisième année du **PASSCANTAL**. Ce chéquier de réductions est mis dorénavant à la disposition des jeunes âgés de 11 à 17 ans. 1669 chèquiers ont été délivrés durant la saison 2008/2009 :

- 223 partenaires ont été conventionnés.
- 61 701,43 € ont été versés à la Société Chèque Lire attributaire du marché de gestion de l'opération dont 28 581,43 € au titre de sa seule prestation.

La Culture

L'engagement du Conseil Général s'est réalisé pour un montant de plus de 2,3 millions d'euros dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Développement Culturel 2008-2010 adopté le 27 juin 2008.

Trois axes composent ce schéma, à savoir :

- Accompagner les acteurs du territoire vers une meilleure structuration permettant une offre et des pratiques culturelles et artistiques facilitées pour tous au quotidien, toute l'année.
- Renforcer la présence artistique et culturelle dans le Cantal dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature.

- Mettre en œuvre la politique patrimoniale départementale.

Plus précisément, en 2009, les actions menées ont concerné :

LA RÉNOVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE :

Les aides attribuées dans ce domaine se décomposent comme suit :

- Monuments historiques : 27 opérations pour un montant de 245 801 €
- Objets non protégés : 10 opérations pour un montant de 47 138 €
- Patrimoine Rural Non Protégé public et privé : 37 opérations pour un montant de 219 004 €

- Plan pluriannuel de sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens : 11 opérations pour un montant de 42 499 € auquel se rajoute le coût de la mission d'accompagnement technique soit 31 700 €.

Ce plan a nécessité la mise en place d'une commission technique composée des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Architecte des Bâtiments de France. Elle est animée par la Chargée de mission Patrimoine par ailleurs Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art.

La Culture

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET ANIMATIONS CULTURELLES,

parmi lesquelles les pratiques musicales et chorégraphiques grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Quatorze écoles de musique et de danse accueillant 1348 élèves ont été subventionnées en 2009 pour un montant global de 252 913 €. La réflexion engagée avec les communautés de communes et les communes pour la création d'une structure publique d'arrondissement s'est poursuivie. De nombreuses réunions se sont déroulées au sein de chaque arrondissement en présence du chargé de mission recruté par l'agence Cantal Musique et Danse qui, par ailleurs, a lancé l'étude relative au statut de la structure publique sur les arrondissements de Saint-Flour et de Mauriac.

Les cours d'éveil Musique et Danse ont pu être proposés sur une quinzaine de lieux à la rentrée de septembre 2009.

Enfin, il est à souligner en terme d'éducation artistique le dispositif «collège au cinéma» dont ont bénéficié dix-huit structures (collèges et salles de cinéma) et la mise en place de projets fédérateurs dans le cadre de la troisième convention triennale signée en 2009 avec notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne et l'Inspection d'Académie.



LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS :

Elles concernent, d'une part, la professionnalisation des agents de développement culturels, des assistants de conservation, des agents du patrimoine des bibliothèques et, d'autre part, le développement de leurs interventions grâce à l'établissement de conventions d'objectifs avec le Centre de Trielle, le Théâtre Beliashe, l'Écomusée de la Margeride, la Fédération des Associations Laiques, le collectif occitan, Love Mi Tendeur, le Centre Départemental de Musiques et Danses Traditionnelles, la Compagnie Magma Performing Théâtre, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, la Passerelle à Saint-Flour, la Communauté de Communes du Pays Gentiane, la Communauté de Communes Entre Cère et Rance, la Communauté de Communes du Cézallier, la Communauté de Communes du Pays de Murat, la Communauté de Communes Sumène Artense, la Communauté de Communes du Pays de Salers et le Théâtre d'Aurillac.

L'ensemble des actions ainsi programmées a conduit à un engagement financier du Conseil Général de 356 174 €.

LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SCÈNES EN PARTAGE » :

Quinze compagnies professionnelles sans compter les festivals Hibernarock et «on connaît la chanson» pour un montant de subventions en dehors des conventions d'objectifs, de 53 651 €. À signaler toutefois que ce soutien au spectacle vivant labellisé «Scènes en Partage» est le plus souvent intégré aux programmes d'actions des conventions d'objectifs culturels.



LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

avec en premier lieu l'aide apportée par le Conseil Général à l'association Éclat organisatrice du Festival de théâtre de rue pour un montant de 120 000 €, auxquels ont été ajoutés un complément exceptionnel de 10 000€.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

Cinq équipements ont été subventionnés à hauteur de 69 450 €.

La Médiathèque Départementale

Le budget de la Médiathèque Départementale pour 2009 s'est élevé (en dépenses réalisées hors salaires) à 304 288,42 €, dont : 207 782,23 € en investissement et de 96 506,19 € en fonctionnement.

Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la Médiathèque Départementale a desservi 113 420 cantaliens sur 210 communes, soit un taux de couverture de 91,10 %. Les communes ont été desservies trois fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 613 tournées. 269 472 documents ont ainsi été déposés dans les

communes, qui ont à leur tour effectué 277 353 prêts à 33 155 usagers des services.

Le taux d'inscription des usagers des dépôts communaux de la Médiathèque Départementale se répartit pour l'année 2009 de la manière suivante : 42,50 % en bibliothèques municipales et 9,16 % en points lecture (mairies, postes, dépôts spécifiques). De plus 26 expositions et 6 outils d'animation ont été prêtés à 20 communes, 3 CDI de collèges, aux Archives départementales et 9 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 41 bibliothécaires communaux.

Le fonds documentaire s'est accru de 10 344 unités dont 6 208 livres (3 314 titres), 379 livres (378 titres) donnés par la Bpi et La

Poste, 2 051 phonogrammes (1 341 titres), 965 DVD (519 titres), 71 cédéroms (40 titres), 646 jeux et jouets (471 titres), 2 expositions, 18 illustrations originales, 3 livres d'artistes, 1 outil d'animation. 4 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire.



La Médiathèque Départementale

La Médiathèque Départementale a développé en 2009 les prestations non documentaires à destination des communes, autour de 5 axes :

LA PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

La médiathèque assiste les communes ayant un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation de leur bibliothèque municipale. Ces interventions correspondent à des prestations d'ingénierie culturelle : information des élus municipaux (conditions, délais, aides envisageables...), travail de conception avec l'architecte désigné pour les travaux (plans) et gestion intégrale de certains dossiers au profit des communes (acquisition de mobilier spécifique, demandes de crédits au CNL...). En 2009, 2 communes ont bénéficié de ces prestations : Montsalvy et Vic-sur-Cère.

L'ACCÈS AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES ÉLECTRONIQUES :



Dans un environnement professionnel national et international de progrès de l'informatisation et des réseaux d'échange et de partage de la documentation, la Médiathèque Départementale poursuit sa réflexion sur l'accès aux ressources documentaires électroniques. Dans cette perspective, plusieurs aménagements techniques ont été conduits ou poursuivis dans deux directions :

- proposer, dans le cadre du service général d'accès du public à l'administration en ligne (e-administration), un portail départemental de la lecture publique. Ce portail, réalisé en 2007, est accessible à l'adresse <http://cedric.cantal.fr/>, et propose 8 services différents, qui ont été complétés en 2009 ;
- compléter les services de prêts documentaires aux communes, par la reconduction du service de fourniture de ressources électroniques en ligne (REL). Ce service a vu le jour en juin 2006 lors de la signature de la convention de partenariat entre la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou et la Médiathèque Départementale. Dans le cadre de cette convention de coopération, il a été réalisé en 2009 l'acquisition d'un bouquet numérique de ressources électroniques en ligne (REL)

mis à disposition des bibliothèques cantaliennes. En 2009, le budget de 20 000 € a été partagé entre 14 bibliothèques (dont la Médiathèque Départementale) : Champs-sur-Tarentaine, Chaudès-Aigues, Lanobre, Mauriac, Maurs, Naucelles, Pleaux, Riomès-Montagnes, Saint-Cernin, Saint-Mamet, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, et Valuéjols. A noter que la commune d'Arpajon-sur-Cère n'a pas souhaité renouveler l'expérience. Ce bouquet est mis à la disposition de tout usager de la bibliothèque notamment des publics scolaires et étudiants. La particularité pour cette année est que le public peut avoir accès depuis son domicile au pack de trois dictionnaires Le Robert (Robert & Collins, Robert junior et Petit Robert).

LES ACTIONS DE COOPÉRATION :

Afin d'améliorer l'efficacité de ses prestations, la Médiathèque Départementale a développé ou amplifié en 2009 une démarche systématique de coopération, sur certaines actions, avec des organismes partenaires. Il en va ainsi des collaborations habituelles avec les bibliothèques et médiathèques du réseau, mais aussi d'un renforcement du partenariat avec les autres services du Conseil Général intervenant dans le champ culturel (dispositif « Scènes en Partage », ou Archives Départementales par exemple). Il en va ainsi de la pérennisation des liens avec des partenaires institutionnels, de longue date (DRAC, DDJS, CRL et CRFCB), ou plus récents (Conseil Régional d'Auvergne, BPI). Il en va ainsi également d'une collaboration toujours plus étroite avec les acteurs économiques du livre : libraires, éditeurs, auteurs... Il en va enfin de même pour certains opérateurs moins « naturels » : CAF, UDAF, Maison d'Arrêt d'Aurillac, fêtes et manifestations autour du jeu, manifestations départementales (Festival des Hautes Terres...).

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2008-2010 DU CONSEIL GÉNÉRAL :

La Médiathèque Départementale, responsable de l'élaboration et de l'exécution du volet « lecture publique » de ce schéma a, en 2009, organisé le 7ème Salon Départemental du Livre de Jeunesse, qui a eu lieu à Maurs-la-Jolie les 15, 16 et 17 mai. La manifestation disposait d'un budget de 27 000 € et a accueilli sous chapiteau 20 auteurs et/ou illustrateurs d'albums pour enfants sur le stand de 5 libraires, exerçant dans tout le département. Le salon a comptabilisé 2 248 entrées. L'exposition de François Place présente



à la médiathèque de Maurs du 1^{er} au 15 mai a totalisé 281 visiteurs. Le 5^{ème} Festival départemental de lecture à voix haute « Par monts et par mots » a permis l'organisation de 17 représentations, entre le 6 février (soirée d'ouverture à Vic-sur-Cère) et le 29 mars 2009, dans 16 communes du département. Le bilan de cette édition est plus positif que ceux des éditions précédentes avec une fréquentation moyenne de 23 personnes par soirée, pour un total général de 381 personnes (contre 273 personnes en 2008, et 213 en 2007). L'évènement semble s'inscrire progressivement dans le paysage culturel départemental. Suivi par un public fidèle, il mobilise chaque année des communes supplémentaires.

LA RÉSIDENCE D'UN AUTEUR ILLUSTRATEUR À MOURJOU :

La résidence dans le Cantal d'un auteur illustrateur pour la jeunesse s'est déroulée du 15 mai au 31 juillet 2009. Nous avons choisi la commune de Mourjou pour accueillir Barbara Martinez pendant deux mois et demi. Le choix de la Châtaigneraie Cantalienne s'est imposé à nous car le projet de résidence de Barbara Martinez était en rapport avec le châtaignier. En effet cet auteur illustrateur a travaillé pendant sa résidence sur la création d'un album pour la jeunesse (texte et illustration) sur ce thème. Ce livre intitulé «Le châtaignier» sera publié au printemps 2010 aux éditions Point de Suspension. La technique d'illustration de Barbara Martinez est la gravure en taille douce qu'elle a dispensée aux enfants et aux adultes de Mourjou et des alentours pendant ces deux mois et demi.

Les Archives Départementales

Soucieuses d'assurer la démocratisation et la médiation culturelles à la fois sur le territoire (salle de lecture, expositions, manifestations) et sur internet, les Archives du Cantal ont désormais les outils pour permettre aux Cantaliens de s'approprier leur patrimoine écrit tout en assurant la promotion du département et de son patrimoine sur tous les continents. Ainsi à côté de ses missions traditionnelles, les Archives ont développé une offre de service parmi les plus attractives de France.

GRÂCE AU SITE INTERNET : UNE FRÉQUENTATION DU SERVICE DES ARCHIVES MULTIPLIÉE PAR 55

Le site archives.cantal.fr, ouvert en septembre 2008, inauguré en décembre 2008, a trouvé dès mars son rythme de croisière 2009, une fois résorbées les difficultés techniques du commencement. Fin 2009, c'est tout l'état-civil du Cantal, de la fin du XVI^e siècle à 1932 (voire aux années 1950 pour les décès) qui était mis en ligne. Aucun département n'a pour l'instant mis sur internet des archives d'état-civil aussi récentes. Une importante photothèque a elle aussi été mise en ligne. La numérisation de cet ensemble d'archives a été rendu possible grâce à des partenariats multiples et a représenté un travail considérable de toute l'équipe. S'y est ajouté le catalogue complet de la bibliothèque et de la photothèque, un enrichissement continu des instruments de recherche et des archives audiovisuelles.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le site a enregistré 374.000 visites, représentant 72.000 visiteurs différents provenant de 81 pays du globe. Près de 26 millions de pages ont été vues. La consultation en salle de lecture a logiquement diminué, mais pas dans des proportions aussi drastiques que ne pouvait le laisser craindre la mise en ligne de l'état civil : 28.000 documents communiqués en 2007 (pour 1350 lecteurs inscrits venant travailler au cours de 5700 séances), 18.000 en 2009 (pour 1015 lecteurs venant travailler au cours de 3010

séances). Si l'on cumule les consultations en salle et sur le site internet, on passe de 1350 lecteurs en 2007 à 73.000 en 2009 : la fréquentation du service public des archives a été multipliée par 55.

Le site, désormais alimenté régulièrement au fil des opérations de classement et de numérisation, qui permet aussi aux chercheurs de préparer leur visite en salle de lecture, a ouvert de manière considérable les collections à un public équivalant à près de la moitié de la population cantalienne.

LANCEMENT D'UN CYCLE D'EXPOSITIONS DANS UNE SALLE ACHEVÉE ET INAUGURÉE



Après la nouvelle salle de lecture en 2006 et le site internet en 2008, la salle d'exposition était conçue comme un troisième lieu de rencontre des archives avec le public. Un public de curieux, qui ne pratique pas forcément la généalogie ni l'histoire locale, mais un public soucieux de découvrir ses racines, de se cultiver. Après une exposition restreinte sur la distillerie Couderc, et la présentation d'une collection particulière de jeux de société (« Voulez-vous jouer avec moi ? »), la salle a été inaugurée par le Président pour l'exposition « Insolites », à laquelle a succédé « Le Cantal dans la première guerre mondiale ». Cette dernière exposition a été organisée par le professeur du service éducatif. Une communication adaptée et plus offensive permettra à ces expositions de fidéliser encore davantage un public qui a commencé à prendre ses habitudes.

Par ailleurs, s'est poursuivie, en salle de lecture, l'opération « Un document du mois », qui permet de présenter, douze fois dans l'année, des documents de support (film, photographie parchemin, dessin, etc... de thème, de lieu (réparti sur tout le territoire) et d'époque diversifiées : l'objectif est de montrer la variété des fonds, de susciter la curiosité et de mettre en valeur le travail de classement ou de numérisation effectué par les agents sur les collections.

UN PROGRAMME PARTICULIÈREMENT DENSE D'ACTIVITÉS CULTURELLES HORS LES MURS

Au-delà des trois lieux de rencontre avec le public du patrimoine écrit cantalien (salle de lecture, site Internet, salle d'exposition), les Archives Départementales vont à la rencontre des populations en multipliant les lectures d'archives, conférences, colloques (dont un colloque sur la Xaintrie, à Goules et à Pleaux, organisé avec les Archives de la Corrèze), participations à des manifestations culturelles (notamment autour du 90^e anniversaire de la mort de Saint-Géraud). Autant que le permettent les partenariats avec les acteurs culturels du département, ces manifestations se déroulent sur l'ensemble du territoire et se répartissent sur les trois arrondissements.

UN NOUVEL OBJECTIF : POURSUIVRE EN L'AMPLIFIANT LE CLASSEMENT DE L'ARRIÉRÉ D'ARCHIVES

Les années qui viennent de s'écouler ont été consacrées principalement au lourd travail de rétro-conversion, d'indexation, de numérisation, de contrôle des archives, dans la perspective de la mise en ligne. Ces opérations vont se poursuivre à un rythme désormais moins soutenu, ce qui va permettre aux agents de se recentrer sur les tâches plus traditionnelles de classement d'archives papier. Non qu'elles aient été abandonnées : toutes les archives notariales et celles déposées par les communes ont été classées. L'arriéré concerne des archives de tribunaux (de l'Ancien Régime au XX^e siècle), des eaux-et-forêts, d'architectes, de paroisses, de familles (remontant souvent au Moyen-Âge et déposées parfois depuis fort longtemps) et de divers particuliers. Le traitement de cet arriéré a d'ores et déjà commencé ; il va s'intensifier dans les années à venir. Les inventaires produits à la faveur de ces classements sont immédiatement mis en ligne.

Le site archives.cantal.fr en chiffres :

- 1,3 millions d'images en ligne
- 1,9 téraoctets de données
- 135.000 visiteurs uniques provenant de 94 pays différents
- 700.000 visites
- 47 millions de pages vues moyenne quotidienne actuelle
- 1300 visites
- 700 visiteurs uniques
- 40 minutes par visite
- 140.000 pages vues





Cantal Musique et Danse



Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'État, l'agence Cantal Musique et Danse, anciennement ADMD du Cantal, a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département. De façon plus spécifique, une convention liant Cantal Musique et Danse et le Conseil Général précise les missions et les financements alloués. En 2009, Cantal Musique et Danse a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 274 000 € pour le fonctionnement et les actions menées, dont 50 000 € pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne a financé l'association à hauteur de 50 565 €. Étroitement associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Culturel 2008-2010, Cantal Musique et Danse a développé ses activités en 2009 selon deux axes :

CENTRE DE RESSOURCES POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE :

- Information du public, par le biais d'un site internet, d'un centre de documentation

et d'une base de données mise à jour en permanence,

- Conseil et accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales, des structures culturelles et des artistes amateurs ou professionnels.

MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Éducation artistique : Cantal Musique et Danse pilote deux projets fédérateurs départementaux, un dans le domaine de la musique et un dans le domaine de la danse, qui ont concerné en 2009 une vingtaine de classes. Par ailleurs, des formations ont été organisées en direction des professionnels de la petite enfance et des musiciens intervenant, en lien avec l'accueil de spectacles pour les tout petits.
- Développement et structuration de l'enseignement artistique : accompagnement technique de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2007-2012 : coordination du travail avec les collectivités locales et les structures d'enseignement en vue de la création de structures publiques d'arrondissement (mise en œuvre de

l'éveil musique et danse, réflexion sur les cursus harmonisés et démarrage d'études juridiques et financières) ; organisation d'un plan de formation continue des enseignants.

- Développement des pratiques amateurs : poursuite du programme de formation dans le domaine des pratiques vocales ; organisation de la 3^{ème} édition des rencontres chorégraphiques départementales incluant la production d'un projet amateur ambitieux autour du Boléro.
- Développement des musiques actuelles : organisation en partenariat avec la Haute-Loire du Big Jama (concerts et formations pour les groupes sélectionnés) et édition d'une compilation à l'occasion de sa 10^{ème} édition ; développement du plan de formation Les Chantiers Sonores ; organisation de la 3^{ème} édition d'Hibernarock, Festival départemental de la culture rock.
- Accueil d'artistes professionnels : en partenariat avec les structures culturelles, notamment le Théâtre d'Aurillac-Scène conventionnée, organisation d'actions de sensibilisation et de formation des publics en lien avec la programmation de spectacles de compagnies chorégraphiques.

Le sport



La troisième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 19 juin 2009 entre l'Etat, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général et dont la durée correspond à l'olympiade 2009-2012, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- le développement de la pratique de niveau national et régional,
- la valorisation de l'image du Cantal,
- le développement et la valorisation des Activités Physiques de Pleine Nature,
- l'amélioration de la santé par le sport.

La mise en œuvre des actions qui découlent de ces objectifs a représenté, en 2009, un engagement financier de plus de 1,8 million d'euros pour le Conseil Général qui se répartit principalement comme suit :

- Formation athlètes et cadres (21 comités) : 22 708 €
- Organisation de manifestations sportives : 188 150 €, dont les courses hors stade
- Soutien aux clubs phares (Stade Aurillacois, AHBCA, AFCA) : 685 000 €
- Soutien aux clubs collectifs en national : 66 929 €
- Actions entrant dans le cadre des conventions d'objectifs établies avec les Comités Départementaux sportifs : 196 780 €. Seize contrats sont actuellement signés avec le CDOS. la Gymnastique Volontaire, l'Escrime, l'USEP, l'UNSS, le Rugby, le Football, le Cyclotourisme, le Tennis, la Retraite Sportive, le Hand-

ball, la Pétanque, le Ski, le Basket-ball, le Sport Adapté et l'École Départementale d'Équitation. Neuf emplois de conseillers techniques sont accompagnés dans ce cadre.

- Écoles de sport (180 clubs) : 44 800 €
- Équipement sportif à vocation départementale (2 projets) : 488 509 €

A noter enfin les interventions des deux animateurs sportifs du service dont les actions d'animation et d'encadrement sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport scolaire : USEP et UNSS.



CyberCantal et les nouvelles technologies

SIG	Une nouvelle version de geocantal.fr et d' atlas.cantal.fr est en ligne. Plus ergonomique, elle permet également des requêtes plus poussées et un affichage plus rapide.
CYBERCANTAL	Le dispositif CyberCantal 2 étant arrivé à terme, un nouveau plan intitulé CyberCantal 2011 a été mis en place au 1 ^{er} janvier 2009. L'offre de services est essentielle quant à l'attractivité d'un territoire. Les nouvelles technologies constituent une opportunité unique pour les individus quelle que soit leur localisation géographique. Les portails de services orientés usagers ont bouleversé le mode de fonctionnement des individus (banques en ligne, e-commerce, voyages, services publics...). Ce phénomène est d'autant plus important pour les territoires ruraux que la présence physique des services n'est pas toujours assurée à hauteur des attentes des usagers. CyberCantal 2011 devra permettre au Département du Cantal de saisir cette opportunité technologique en se déclinant autour de trois missions : CyberCantal Education, CyberCantal Services, CyberCantal Télécentres (voir Mission Développement Durable).
CYBERCANTAL EDUCATION	Le déploiement des environnements numériques de travail, portail à destination de la population éducative, se poursuit. A ce jour, tous les collèges sont installés. Afin d'en faciliter l'accès, des clés USB ont été distribuées à tous les élèves de 6 ^{ème} du Département. Un tableau blanc interactif par collège a été installé en expérimentation dans un établissement. Ils ont été généralisés début 2009. 10 PC ont été livrés dans chaque établissement.
CYBERCANTAL SERVICES	Le Réseau Départemental des Maisons des Services Publics, piloté par la DJAPI et composé de l'ensemble des partenaires (Etat, Communautés de Communes, prestataires...) s'est réuni régulièrement. Une Maison de Service, Murat, est labellisée « Hubs des Services Publics » et trois autres sont en cours de labellisation. Ceci permet aux structures de bénéficier d'une dotation de fonctionnement de l'Etat, complétée par une aide à l'emploi dans le cadre du plan CyberCantal Services.
LES E-SERVICES	A la suite du changement du logo du Conseil Général, l'ensemble des sites internet de la Collectivité a évolué graphiquement. Cantal.fr s'est vu octroyer deux nouvelles rubriques : les zones humides et les informations concernant les conditions de circulation. Le site cantal.com s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités en lien avec la politique de promotion de la marque rouge (jou photo...). Le portail rando.cantal.fr a été développé et mis en ligne. De plus, le service assure l'animation de groupes sur facebook (Cybercantal, Cantal Auvergne...).
LES CADRES PHOTOS COMMUNICANTS	En relation étroite avec la DSD, ce projet a permis d'expérimenter avec Orange, une solution visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. En résumé, elle permet : - à la famille de communiquer avec la personne âgée avec ou sans manipulation de cette dernière suivant son taux de validité : envoi de photos, de messages... - aux pouvoirs publics d'adresser des messages informatifs : avertissement canicule, nouvelles prestations... - aux associations de prestataires de bénéficier d'un outil collaboratif innovant : • système d'horodatage : l'assistante ménagère par exemple s'identifie par un code PIN, puis coche les prestations réalisées. • un carnet de liaison électronique : l'ensemble des prestataires peuvent y laisser des notes consultables directement sur le cadre ou par Internet par l'ensemble des personnes habilitées. Le projet a été lancé en 2008 sur la base d'une expérimentation d'un an pour un échantillon de 30 testeurs à domicile ou en EHPAD. Cette action nous a valu d'être récompensés par le Sénat dans le cadre du prix « Territoire 2009 ».



ZOOM : SITES INTERNET DÉPARTEMENTAUX

Le Département propose aux Cantaliens un panel de portails spécifiques tous développés en interne :

cantal.com Le portail Département d'information.

cantal.fr Le site institutionnel de la Collectivité.

cybercantal.com Le site Cybercantal.

telecentres.cantal.fr Le site du réseau départemental des télécentres.

cedric.cantal.fr Le portail départemental de la lecture publique et qui a vocation à devenir le portail culturel du Cantal. ([culture.cantal.fr](#)).

labo.cantal.fr Le site du Laboratoire Départemental.

archives.cantal.fr Le portail d'accès aux ressources numériques des Archives Départementales.

marches-publics.cantal.fr La plate-forme départementale des marchés publics dématérialisés.

geocantal.fr L'atlas « grand public » du département en ligne.

service-public.cantal.fr Le portail Départemental d'accès à l'administration en ligne et aux « téléformulaires Mairies ».

rando.cantal.fr Le site de la randonnée dans le Cantal.

espace-nature.cantal.fr (Espaces Naturels Sensibles).

restant onéreux, il est pris en charge à parité égale par la Région et le Conseil Général dans son intégralité.

Le Conseil Général a contribué à une étude coordonnée par la Région sur la desserte de l'Auvergne au très haut débit.

Les conclusions ont été communiquées en 2009 sur la base d'une couverture des zones d'activités stratégiques d'établissements publics et d'une montée en débit significative pour les particuliers tout en préparant l'arrivée des technologies du futur (fibre optique à l'abonné). A ce titre, le service a été auditionné par la Commission chargée de mettre en place le Grand Emprunt pour le volet numérique. La réglementation a évolué (Loi Pintat, Directives Européennes, Grand Emprunt...) et va conduire à adapter ce schéma directeur avant d'entrer dans la phase opérationnelle.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE

78 des 80 communes « zones blanches » du Département inscrites dans les phases 1 et 2 sont couvertes. Un maître d'œuvre a été recruté pour réaliser le site de Lacapelle-Viescamp, le terrain a été identifié et acquis et le marché de travaux attribué.

17 communes demeurant en zones blanches ont été identifiées et intégrées dans une phase 3.

La désignation des opérateurs pilotes a été faite et l'identification des possibilités d'utilisation des relais TDF existants est effectuée. La commune de Parlan a été couverte en 2009 dans le cadre de cette phase 3.

RURALITIC

La quatrième édition du Forum RuralITIC, qui s'est tenue les 26 et 27 août 2009 à Aurillac et conclue par le Ministre Michel MERCIER a été un véritable succès.

RuralITIC qui est désormais devenu le rendez-vous national incontournable des territoires et de leurs élus sur les sujets liés aux Tics, au développement durable et à l'aménagement du territoire connaîtra sa 5^{ème} édition les 30 et 31 août 2010.

HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT

A la suite de la convention « Département Innovant » signée par le Conseil Général du Cantal et France Télécom, 94 % des foyers cantaliens ont pu avoir accès à l'ADSL.

Le déploiement du Contrat de partenariat « Auvergne Haut Débit » co-financé par le Département et la Région ainsi que l'évolution technique du réseau réalisée par France Télécom permet d'atteindre une couverture de 99,6 % de la population.

298 communes sont concernées par le programme Auvergne Haut Débit. Le déploiement s'est fait dans une durée record de 18 mois. La solution technique est passée par l'installation de 289 « très petits sites techniques » sur l'ensemble du territoire, dont 70 sur le Cantal couvrant 69 communes. Le total du PPP sur 10 ans pour le Cantal au titre du contrat signé s'élève à 9,4 M€ (pour un total pour la Région de 38,5 M€ HT) dont 2,4 M€ en coût net pour le Conseil Général (idem pour le Conseil Régional) ; le reste est pris en charge par le FEDER et le FNADT ainsi que les recettes de location des infrastructures aux usagers (opérateurs dégroupés).

0,4% des foyers auvergnats restent inéligibles au haut débit via l'ADSL. Cela représente environ 2.700 à 3.000 lignes au niveau de l'Auvergne. Ils peuvent cependant accéder au haut débit via des solutions satellites bidirectionnelles. L'investissement de départ comportant l'acquisition et l'installation de la parabole



Le Service Départemental D'incendie et de Secours

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 7.552.000 €, soit 56 % de ses ressources, pour un budget de fonctionnement de 13.350.000 € et un budget d'investissement de 4.080.000 € en 2009, dans le cadre de la convention pluriannuelle 2008 – 2010.

L'année 2009 marque une stabilisation des effectifs budgétaires :

- Sapeurs-pompiers professionnels 111 dont 2 non pourvus,
- Personnels administratifs et techniques : 26 agents (création d'un poste d'adjoint administratif affecté sur 2 mi-temps : Service de Santé et de Secours Médical et administration générale).
- Personnels contractuels : 2 dont 1 poste d'agent chargé du bureau du volontariat créé en 2008 et pourvu en 2009.

Au 31/12/2009, l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires était de 863 SPV au corps départemental (905 au 31/12/2008).

Au-delà des opérations immobilières et du plan d'équipement en véhicules, des projets structurants et des dossiers organisationnels ont été initiés ou poursuivis en 2009 : déploiement du futur réseau de transmissions ANTARES, formation des personnels, équipements opérationnels. Le programme de mise à niveau des bâtiments a connu en 2009 plusieurs contretemps sur certains projets, faute de procédures conventionnelles abouties entre le SDIS et les collectivités propriétaires du patrimoine (extension et réaménagement des centres de secours de Laroquebrou et de Riom-ès-Montagnes). Le projet de nouveau CSP d'Aurillac doit désormais être finalisé dans son montage financier pour faire l'objet d'un engagement. En revanche, s'agissant du projet d'extension et de restructuration du CSP de Saint-Flour, la phase maîtrise d'œuvre a débuté fin 2009. D'autres travaux ont été conduits à Saint-Urcize, Vic-sur-Cère et Ally notamment.

L'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours :

	Incendie		Secours à personnes		Accidents de la circulation		Opérations diverses		Total interventions	
	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation
2001	882	-	3457	-	1034	-	1811	-	7184	-
2002	995	+12,81	4150	+20,05	989	-4,35	1375	-24,08	7509	+4,52
2003	1434	+44,12	4533	+9,23	763	-22,85	1882	+36,87	8612	+15,69
2004	629	-56,14	3590	-20,80	607	-20,45	2350	+24,87	7176	-16,67
2005	728	+15,74	4147	+15,52	573	-5,60	1241	-47,19	6689	-6,78
2006	635	-12,77	4240	+2,24	575	+0,35	1052	-15,23	6502	-2,80
2007	638	+0,47	4493	+5,97	621	+8,00	824	-21,67	6576	+1,14
2008	712	+11,60	4750	+5,72	610	-1,78	638	-22,57	6710	+2,04
2009	809	+13,62	5008	+5,43	623	+2,13	717	+12,38	7157	+6,66

Dans un environnement en constante évolution, deux défis seront à relever pour le SDIS du Cantal dans les prochains mois. Il s'agit de la révision du SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) et du maintien du volontariat qui apporte une contribution déterminante au traitement des opérations sur le territoire départemental. L'installation en avril de la commission «ambition volontariat» voulue par le Gouvernement, permettra de trouver des réponses adaptées et équilibrées avec les sapeurs-pompiers professionnels aux enjeux de sécurité civile dans le département. Il convient de souligner sur l'année 2009 une augmentation significative du nombre total des interventions de près de 7 %.



Développement Économique,

L'Agriculture

L'activité de l'année 2009 s'est inscrite dans la poursuite du plan d'actions pour la période 2007-2009 en lien avec le projet agricole départemental et en cohérence avec les politiques agricoles de l'État, de l'Union Européenne et de la Région d'Auvergne. .

Le programme d'actions en faveur de l'Agriculture pour l'année 2009, fort de 1 230 dossiers de demandes de subventions a représenté un engagement global de 4 379 812 €.

A côté de ce programme agricole, le Conseil Général a été amené à élargir en 2009 son dispositif exceptionnel d'intervention contre le développement de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Celui-ci s'est traduit par la mise en place d'un numéro vert « Cellule écoute éleveurs en détresse », d'une aide à l'utilisation de l'échographie pour prévenir les effets induits de la FCO et la prorogation du dispositif de prise en charge des tests virologiques et sérologiques pour le 1^{er} trimestre 2009. Une enveloppe de 171 762 € a été consacrée à ces actions.

Dans le cadre du plan d'actions, pour la période 2007-2009, six axes d'interventions sont prévus :

LE SOUTIEN AUX A.O.C. FROMAGÈRES

Cette action, qui tend à encourager les producteurs à s'inscrire dans ce type de démarche et à favoriser la promotion des cinq A.O.C. fromagères du Cantal, s'est traduite par un engagement financier d'un montant de 270 000 € dont 250 000 € pour le plan de promotion AOC Cantal établi sur la période 2009 - 2012.

LE DÉVELOPPEMENT DES RACES EMBLÉMATIQUES SALERS ET AUBRAC

Le plan départemental, qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et des cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication, a représenté un engagement de 601 015 €.

LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTIONS ET PRODUITS AGRICOLES

Cette mesure, qui regroupe des aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits, des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits et des actions de promotion des productions agricoles, a représenté un engagement global de 403 787 €.

LA MODERNISATION ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Ce volet, permettant l'amélioration des performances génétiques et sanitaires des cheptels, la qualification des exploitations et la réalisation d'investissements sur les exploitations agricoles, notamment la construction et l'aménagement de bâtiments d'élevage bovin, ovin et caprin ainsi que l'acquisition de matériels par les CUMA, s'est traduit par la gestion de 372 dossiers correspondant à un engagement financier de 1 680 963 € dont 1 117 368 € dédiés aux investissements.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES AGRICULTEURS ET L'ENCOURAGEMENT À L'INSTALLATION DES JEUNES

Ce dispositif, favorisant l'installation des jeunes et améliorant la qualité de vie des agriculteurs par un soutien aux actions de solidarité (remplacement, enseignement...) et aux structures de développement et d'appui technique, a représenté un engagement global de 727 368 €.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSIFICATION

Cet axe, regroupant les aides à la qualité pour les productions porcine, ovine, cunicole, équine ainsi qu'un soutien aux investissements liés à une production diversifiée (bâtiment et atelier), a représenté un engagement financier de 370 756 €.

Par ailleurs, l'action du Conseil Général en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

- Actions sanitaires : 133 976 € ont été consacrés aux actions de prophylaxies brucellose, de prise en charge des matériels de prélèvements pour la réalisation des prophylaxies collectives et de désinfection des étables.
- Accueil des stagiaires vétérinaires : 4 020 €.
- Entente et lutte contre l'échinococcose du renard : 3 905 €.
- Plan de lutte contre les populations du campagnol terrestre, de la taupe, du ragondin et du rat musqué : 12 260 €.





Innovation et Emploi

L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat

L'année 2009 a été la dernière année de mise en œuvre des outils d'accompagnement de l'économie cantalienne arrêtés pour la période 2007 - 2009 avec près de 330 dossiers instruits pour un montant total de subventions de près de 5 millions €.

La 6^{ème} convention de développement économique « Pacte Cantal » établie avec l'État, le 4 avril 2007, pour une durée de 7 ans et le 26 octobre 2007 avec la Région d'Auvergne pour une durée de 3 ans ainsi que la convention triennale de partenariat établie avec la Région d'Auvergne pour la période 2007-2009 ont notamment précisé le dispositif spécifique d'intervention du Conseil Général en matière de développement économique.

Plusieurs fonds composent ce programme d'actions en faveur de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :

Le Fonds d'Aide aux Conseils (FAC) : Première composante du Pacte Cantal, le FAC a été mobilisé en 2009 en faveur de 25 entreprises pour un montant d'aides attribuées de 143 642 €. Ce fonds permet le soutien aux investissements immatériels des entreprises, notamment en matière de réalisation d'études de faisabilité ou pour l'accès à des normes de qualité. Ce fonds est également mobilisé pour financer la participation d'entreprises à des salons professionnels.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Économie Cantalienne (FADEC) : Seconde composante du Pacte Cantal, le FADEC a été mobilisé en 2009 en faveur de 22 entreprises pour un montant d'aides attribuées de 1 599 507 €. Ce fonds permet le soutien à l'investissement matériel et immobilier des entreprises. Il permet également l'accompagnement des EPCI pour leurs opérations d'immobilier d'entreprise incluses dans leurs projets de territoire.

Le Fonds d'Aide au développement des Zones d'Activités (FAZA) : Ce fonds, dédié au soutien des projets d'aménagement et d'équipement des zones d'activités ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des prix de cessions pratiqués, a été mobilisé à hauteur de 686 211 € au cours de l'année 2009 et a concerné 11 opérations réparties sur le territoire cantalien.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Artisanat et du Commerce (FADAC) : Ce dispositif a permis en 2009 d'accompagner la réalisation de 201 projets pour un montant d'aides de 1 199 933 €. Ces opérations concernent la création, la reprise et le développement d'activités commerciales et artisanales. Comme établi contractuellement, ce fonds a bénéficié en 2009 d'une participation de la Région de 198 059 €.

Le Fonds d'Avance Remboursable à l'Artisanat (FARA) : Ce fonds, délégué au Département par la Région, permet d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement et dans les opérations de reprise-transmission. Ce sont 23 entreprises artisanales qui ont bénéficié de 348 700 € attribués sous forme d'avances remboursables au cours de l'exercice 2009.

Le Fonds de Prêt Participatif (FPP) : Le Conseil Général a contribué à la mise en place d'une enveloppe de prêts participatifs sans garantie en partenariat avec OSEO Financement. Un fonds d'intervention dénommé Fonds de Prêts Participatifs a été créé à cet effet sur la base d'une enveloppe disponible de 1 000 000 € pour laquelle la contribution du Conseil Général s'est établie à 200 000 €. En 2009, cinq entreprises ont bénéficié de Prêts Participatifs de Développement pour un montant global de 375 000 €.

Autres interventions : En complément, parmi les actions financées, celle relative à la participation à des salons professionnels par les petites entreprises relevant des secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat d'art a fait l'objet d'une aide d'un montant total de 13 028,50 € octroyée à 13 bénéficiaires. Enfin, le montant total des aides versées au cours de l'année 2009 dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Innovation s'élève à 46 250 € pour deux projets.

L'action du Conseil Général se porte également sur les structures de développement économique suivantes :

CANTAL EXPANSION : l'Agence de Développement Économique du Conseil Général du Cantal



Le programme d'actions de Cantal Expansion a été formalisé pour la période 2007 -2009 au travers d'une convention d'objectifs approuvée par la Commission Permanente du Conseil Général en date du 27 juillet 2007.

Les 3 axes principaux qui ont été retenus se déclinent comme suit :

- **AXE 1 : Veille économique, promotion et prospection de nouvelles activités créatrices d'emplois,**
- **AXE 2 : Accompagnement au développement du tissu économique cantalien et mise en œuvre de politiques sectorielles autour de l'animation de filières,**
- **AXE 3 : Coordination des politiques d'accueil.**

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme au cours de l'exercice 2009, une dotation de 695 000 € a été attribuée à Cantal Expansion sur la base d'un budget prévisionnel de 1 000 000 €.

La Mission Agro Alimentaire du Cantal (MAAC), composante du dispositif, contribue par ailleurs au développement des entreprises agroalimentaires du Cantal

en favorisant l'accès à de nouveaux marchés, la mise en réseaux techniques des professionnels, la promotion des produits et le soutien logistique. Elle s'appuie pour cela sur un partenariat élargi regroupant les chambres consulaires du Cantal, le Crédit Agricole Centre France et le Département.

Une aide complémentaire de 100 000 € a été attribuée à Cantal Expansion pour soutenir le programme d'actions spécifique de la MAAC.

En 2009, la participation du Cantal au Salon International de l'Agriculture a été accompagnée par une dotation de 100 000 € attribuée à Cantal Expansion pour préparer et organiser cette participation.

LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Une nouvelle convention triennale a été établie en 2008 entre le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la période 2008-2010.

L'Assemblée Départementale a octroyé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en

2009 une aide de 50 000 € conformément à ses engagements contractuels qui vise et favorise la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire, la restauration du patrimoine bâti, l'insertion des publics en difficulté et notamment les bénéficiaires du Revenu minimum d'activité (Rma) puis du Revenu de solidarité active (rSa), l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et l'accueil de nouvelles populations, et la situation du conjoint puisse se réaliser au cours de l'année 2009 selon les objectifs fixés entre les deux parties.

En 2009, dans le prolongement de son engagement établi le 1^{er} juillet 2006 au travers d'une convention triennale, le Conseil Général a financé à hauteur de 85 000 € les actions mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

CANTAL EXPANSION : L'Agence de Développement Économique du Conseil Général du Cantal

Ces actions se rapportent aux domaines tels que la transmission-reprise d'entreprises, la protection de l'environnement, la découverte par le milieu scolaire des entreprises et la promotion de leurs savoir-faire, la dynamisation du commerce de proximité, le développement du commerce international, l'accès à l'emploi dans le cadre des dispositifs de retour à l'emploi. En complément, 25 000 € ont été alloués à la Chambre du Commerce et de l'Industrie au titre de la contribution du Département à la cellule d'appui aux entreprises en difficulté.

Par ailleurs, afin d'harmoniser la mise en place de la future convention entre

le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie avec la mise en place des dispositifs de soutien de l'économie cantalienne pour la période 2010 - 2012, la convention de la CCI a été prorogée de six mois pour porter son échéance contractuelle au 31 décembre 2009.

STRUCTURES ET MANIFESTATIONS À CARACTÈRES ÉCONOMIQUES

Le Conseil Général a consacré 132 981 € pour le financement de manifestations et des structures locales à caractère économique. Ces financements ont notamment permis d'abonder à hauteur de

20 000 € le fonds de prêts d'honneur dont la gestion est assurée par Cantal Initiatives, de soutenir la 5^{ème} édition des « Européennes du goût » par une contribution de 30 000 € et d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'UDACAC dans le cadre de la convention établie avec cette structure pour la période 2007-2009.



<p>MISSION ENTREPRISES</p>	<p>SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX PROJETS TERRITORIAUX : En 2009 la mission s'est consacrée à poursuivre un travail de terrain en accompagnant les entreprises locales dans leur démarche de création, développement ou reprise, par des conseils, mises en relation, montages de dossiers de financements spécifiques soit pour des projets individuels soit pour des actions collectives. Elle a par ailleurs apporté un appui aux collectivités territoriales (communes, communautés de communes, pays) dans leur mission d'accueil et de soutien des entreprises locales ou extérieures au département. Elle a travaillé en collaboration avec les différents réseaux d'accompagnement aussi bien au niveau régional (réseau régional de développement technologique, Auvergne Promobois, ARDTE, MACEO, ...) que local (Chambres Consulaires, professionnels du conseil aux entreprises, du financement...). Par ailleurs Cantal Expansion a été mobilisée dans le cadre d'une mission de redéploiement économique sur le secteur de Rioms Montagnos à la suite de la fermeture d'un site industriel important. À la demande du Conseil Général a été engagée une réflexion partenariale avec les acteurs concernés sur les zones stratégiques susceptibles d'accueillir des projets exogènes. Après l'élaboration du cahier des charges, le travail s'est engagé avec le cabinet conseil Katalysc chargé de faire des propositions aux élus pour une finalisation de la mission en 2010. Dans le cadre de l'appel à projet national « Pôle d'Excellence Rurale » un travail de réflexion a été mené avec les territoires, les entreprises de certaines filières et les services de l'Etat. De même Cantal Expansion s'est fait le relais d'un appel à projet régional « Clusters » pour une réflexion et un accompagnement d'un dossier sur la filière lait/fromage.</p> <p>PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS FINANCIERS LOCAUX : La mission est partie prenante aux côtés du Conseil Général dans l'animation et la promotion du Pacte Cantal. Elle a assuré la mise en œuvre pour le compte du Conseil Général du dispositif Prêt Participatif de Développement, en relation avec la Direction Régionale d'OSFO (4 dossiers finalisés pour un montant total de 300 K en 2009 et 2 en cours pour début 2010). Elle a continué à participer à l'accompagnement des dossiers pris en charge par la société de capital risque départementale SOFICAN. Toujours dans le but d'apporter du financement aux entreprises, la réflexion engagée sur les business angels a abouti à la création d'une association Cantal Business Angels.</p>
<p>MISSION PROMOTION / PROSPECTION</p>	<p>Cantal Expansion a participé en 2009 à plusieurs salons nationaux professionnels : le SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprises, POLUTECH et Salon de la Micro Financière). L'agence s'est particulièrement investie en 2009 dans le développement de la filière photovoltaïque en accompagnant notamment deux opérateurs leaders du secteur dans leur recherche de site pour installer un centre photovoltaïque au sol de 10 MW sur 25 ha. Les deux sociétés ont obtenu 3 sites sur lesquels ils devraient construire une ferme solaire pour des investissements avoisinants les 40 M chacune. Dans une logique de favoriser le développement de nouvelles activités de télésecurités, Cantal Expansion a accueilli dans ses locaux un télécentre de 4 positions et une société de télémarketing de 10 salariés.</p> <p>Cantal Expansion a poursuivi en 2009 la prospection d'investisseurs touristiques. Ce travail a permis d'installer au lac du Pécher, deux professionnels du tourisme haut de gamme et un concept ecotourisme correspondant à l'offre touristique pleine nature à développer dans le Cantal. L'agence a accompagné également plusieurs investisseurs et territoires pour l'accueil d'une résidence de tourisme. Enfin, Serge VIFIRA Prouze à Or a ouvert son établissement à Chaudes-Aigues en avril 2009. Le succès a immédiatement été au rendez-vous.</p> <p>Cantal Expansion a accompagné des projets porteurs d'emplois dans le secteur social et solidaire. L'Association Espinassol a pu ainsi ouvrir une nouvelle structure d'accueil d'adultes handicapés à Parlan. Cette commune travaille également à l'accueil d'un village de séniors actifs de 12 maisons individuelles développées par un opérateur du secteur.</p> <p>Grâce au travail effectué par Cantal Expansion et le dispositif local d'accompagnement, une plate-forme d'informations et de mise en relation entre clients et prestataires de services a été mise en place à l'échelle du Pays d'Aurillac. Cette plate-forme HESTIA est une expérimentation sur 15 mois.</p> <p>Cantal Expansion a participé dans le cadre du réseau cantal Accueil à la Session d'Accueil d'Actifs du Pays de Mauris.</p> <p>Lors d'une manifestation à La Manufacture en mai, Cantal Expansion a présenté l'ouvrage « IERS, 33 entreprises pour la plupart industrielles ont participé à ce livre dont l'originalité repose sur une mise en avant des savoir-faire de nos entreprises à travers le témoignage de leurs clients prestigieux.</p>
<p>MISSION AGROALIMENTAIRE</p>	<p>Des opérations commerciales ont été conduites pour apporter aux entreprises du chiffre d'affaires additionnel, parmi lesquelles on peut citer : l'Atalax, Géant/elecor, Rencontre acheteur export Hong Kong, Opération GMS été, Foire des vignerons de Chusclan, Opération I acieric, Voyage commercial des acheteurs du groupe Girneys SA, Voyage commercial des acheteurs anglais de « The Fine Cheese Company ». Des actions de communication, de promotion et de mise en réseau ont aussi été conduites : Salon International de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation à Lyon, Rencontres de l'agro, Salon de l'Agriculture, Animation chez les brasseurs parisiens, Mise en avant des produits au restaurant de l'Assemblée Nationale, Vulcania, Merrell Oxygen Challenge, Festival du casse croûte/Européenne du goût, RTL : opération de lobbying dans la 1ère radio de France le 23 juin, Boutique Cantal sur A75, Théâtralisation de la Maison du Cantal, Rencontre de l'agro à Madic, Salon International ANUGA en Allemagne.</p> <p>Ligne 15 : Avec « Les Auvergnats de Paris », l'Auvergne est la seule région française ayant conservé une communauté professionnelle visible du grand public à Paris, 25 % des 13 000 Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) d'Ile-de-France sont encore exploités aujourd'hui par des gérants originaires du Massif Central. Le berceau de cette communauté est situé aux confins des départements de l'Aveyron, de La Lozère et du Cantal. Il représente environ 1 500 adresses. Un groupe de travail animé par la MAMC s'est constitué, pour réfléchir aux moyens les plus pertinents qui permettraient de conforter la présence des entreprises du Cantal en région Ile-de-France et d'y renforcer la notoriété départementale et régionale. S'organiser différemment pour être en mesure de répondre avec efficacité aux besoins et aux contraintes des brasseurs parisiens était une piste incontournable à travailler, tout comme proposer une offre différenciée et novatrice. Le groupe de travail a alors imaginé la création d'une Signature Ligne 15, qui viendra labelliser les produits cantaliens et distinguer les adresses parisiennes jouant la carte de ces produits.</p>
<p>LES AUTRES DISPOSITIFS</p>	<p>LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE : Cantal Expansion par convention avec Cantal Initiatives assure l'animation et la gestion de la Plate-Forme d'Initiative Locale. Le bilan d'activités 2009 de cette dernière, fait apparaître 67 prêts octroyés sur l'année représentant un montant global de 320 766 € pour 79 emplois créés. Cantal Expansion, qui porte et héberge la plate-forme, a organisé la mise en place d'un « Pôle création/reprise d'entreprises », lieu unique d'accueil, de conseils et surtout de réponse en terme de financement. Au-delà du partenariat traditionnel et ancien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les structures de développement intercommunales et les Pays, Cantal Expansion accueille en son sein, aux côtés de Cantal Initiatives, Auvergne Active et « Créer Boutiques de Gestion ». Cantal Initiatives, de par son ancienneté, la légitimité de l'ensemble des intervenants départementaux, sa vie associative très active, constitue légitimement la colonne vertébrale de ce nouveau pôle. Elle accueille également dans ces locaux les permanences de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique.</p> <p>Le partenariat mis en œuvre entre Auvergne Active et Cantal Initiatives prévoit que le comité d'agrément de la plate-forme instruit et décide de l'octroi des avances remboursables N.A.C, R.E. et de la garantie « France Active Garantie ». Depuis 2009, des représentants d'Auvergne Active siègent ainsi au comité d'agrément de Cantal Initiatives. 92 projets, tous dispositifs confondus, ont ainsi été examinés par les membres des comités en 2009.</p> <p>LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT : Le DLA a réalisé 14 accompagnements individuels pour 14 ingénieries parmi 11 structures associatives. Les filières aidées prioritairement étaient l'insertion par l'activité économique, la culture et le sport. 4 accompagnements collectifs ont été réalisés. Les fonds d'ingénierie 2009 qui s'élevait à 95 000 € a été entièrement consommé. Tout type d'ingénierie confondu, ce sont au total plus de 120 associations qui ont été contactées par le DLA contre 30 de prévues selon la convention. Le DLA a fortement participé au Forum de Saint-Flour sur la réforme de l'Etat et des collectivités pour les associations présence de 150 personnes.</p> <p>LE RELAIS EUROPE DIRECT : Le relais Europe Direct porté par Cantal Expansion a pour mission d'informer un large public sur les politiques européennes et d'organiser des manifestations destinées à diffuser l'information et à fournir aux institutions européennes un retour d'information des acteurs locaux.</p>

Le Tourisme



Le programme d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2009 en faveur du tourisme relève du Schéma Départemental du Tourisme, actualisé en 2005 en lien notamment avec le Schéma Régional du Tourisme. Plus de 120 dossiers ont été instruits pour un montant total de subventions de 2,65 millions d'euros.

LES HÉBERGEMENTS ET LA RESTAURATION TOURISTIQUES

Ce programme a permis de soutenir la création de nouveaux lits touristiques en adéquation avec les attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et la modernisation des hébergements existants avec comme objectifs majeurs l'amélioration de la qualité et la création d'équipements de loisirs complémentaires susceptibles de conforter l'activité et d'allonger la durée des séjours.

Pour accompagner ce programme et apporter un conseil opérationnel aux porteurs de projets, le service travaille en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme, le C.A.U.E. la Chambre de Commerce et d'Industrie et les labels, notamment dans le cadre de visites-conseils organisés sur sites.

Dans le même temps, 19 études ont été subventionnées pour un montant de 67 651 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques.

L'HÔTELLERIE – LA RESTAURATION

Dans le cadre de ce dispositif, 17 établissements ont bénéficié de subventions pour un montant global de 272 622 €, ce qui a conduit à :

- la modernisation de 10 hôtels-restaurants,
- la transmission de 3 hôtels-restaurants,
- la création de 4 établissements.

Ceci correspond à un montant de 2 633 308 € qui ont ainsi été investis dans ce secteur.

LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS ET DE PLEIN AIR

Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars inter-municipales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigés par la clientèle.

Le Département a accompagné 9 projets pour un montant total de subvention de 250 789 €.

Les investissements qui se sont élevés à 1 741 170 €, ont conduit à :

- la création ou la modernisation de 4 villages de vacances et Parcs Résidentiels de Loisirs,
- l'aménagement de 3 aires d'accueil pour camping-cars,
- la création de 2 hameaux de chalets.

LES CHAMBRES D'HÔTES

Ce sont 16 chambres d'hôtes (pour 5 propriétaires) qui ont été subventionnées à hauteur de 43 650 €.

LES MEUBLÉS DE TOURISME

Dans ce secteur 13 projets de création de meublés dont 2 avec qualification « neige » et 4 avec la qualification tourisme et Handicap ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 115 176 €. Ces meublés ont respectivement fait l'objet d'une labellisation « Gîtes de France » pour 11 d'entre eux et d'une labellisation Clévacances pour les 2 autres.

Il est à souligner que 3 de ces projets seront par ailleurs réalisés dans des granges de caractère participant ainsi au maintien du patrimoine rural.

LES GÎTES D'ÉTAPE ET DE SÉJOURS

Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée et le développement des activités de pleine nature a conduit à subventionner pour un montant total de 9 000 € une nouvelle structure.

Par ailleurs, un établissement a bénéficié d'une subvention de 7 500 € au titre de la création d'équipements de loisirs complémentaires en faveur des gîtes d'étape et de séjours.

LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total d'août de 35 289 € a permis de subventionner la réalisation de 5 opérations concernant le développement des zones nordiques, la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs.

LA RANDONNÉE, LE CYCLOTOURISME ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et l'accompagnement technique réalisé par le Conseil Général (conseils et réunions techniques, visites de terrain, diffusion de documents) a permis la réalisation de nombreuses opérations d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, ainsi que la réalisation de plusieurs topoguides de pays.

En 2009 plus particulièrement, le Conseil Général a apporté son soutien à :

- la création de 161,5 km d'itinéraires pour un montant de 11 971 €,
- la réhabilitation et l'entretien de 526 km d'itinéraires, pour un montant de 7 000 €,
- l'édition d'un topo-guide de la collection départementale pour un montant de 6 000 €.

Par ailleurs, par l'entremise du S.I.G. départemental, l'actualisation juridique de l'ensemble des itinéraires actuellement recensés a été amorcée.

Dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires installée le 10 octobre 2008, les démarches concernant le développement maîtrisé des sports de nature ont été poursuivies en groupes de travail thématiques dans la perspective d'aboutir à des cahiers des charges opérationnels pour la mise en œuvre du futur Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires (PDES).

Concernant le développement de la promotion départementale de la randonnée, le site Internet dédié à la randonnée a été inauguré le 25 mai 2009 à l'occasion de l'ouverture du Merell Oxygen Challenge. Ce nouveau support a permis d'intégrer les informations liées aux activités de randonnées aux supports modernes de communication. En 2009, 11 543 visites ont été enregistrées sur le site.

L'ANIMATION, LA PROMOTION ET LA PROFESSIONNALISATION

Cantal Tourisme

Le Conseil Général a participé aux dépenses de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme à hauteur de :

- 1 341 500 € pour les actions de promotion, d'animation des filières et d'appui à la commercialisation,
- 38 500 € pour le fonctionnement de l'Observatoire Départemental du Tourisme.

Professionnalisation des acteurs

Au titre de ce programme, le Département a participé :

- au fonctionnement de 13 organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 59 273 € (dont le Relais des Gîtes du Cantal, l'Observatoire Régional du Tourisme, Thormaurogno...),
- aux opérations de promotion touristique conduites par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne pour un montant de 42 500 €,
- au fonctionnement de l'Office de Tourisme du Licran à hauteur de 66 000 €,
- aux actions portées par les 5 Agences Locales du Tourisme pour un montant total de 131 730 € dans le cadre d'un nouveau dispositif visant le soutien à l'emploi, l'édition de guides d'accueil des hébergements et des animations, la réalisation de sites Internet, d'actions de marketing direct...

Manifestations touristiques

Treize manifestations touristiques d'intérêt départemental ont été financées à hauteur de 24 004 €. De manière complémentaire, l'Office de Tourisme de Selers s'est vu attribuer une aide d'un montant de 25 000 € pour l'organisation de la première édition de la fête de l'été et du casse croûte à Selers.

Maison du Cantal à Garabit

La gestion et l'animation de la Maison du Cantal à Garabit ont été confiées en 2008 à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Flour dans le cadre d'un marché public reconductible 2 fois.

Ce marché a été contractuellement reconduit en 2009, l'engagement du Conseil Général pour soutenir les missions octroyées à l'Office de Tourisme a été de 182 988 €.



TOURISME FERROVIAIRE

Depuis 2005 et jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2009, le Conseil Général a délégué à l'Association des Chemins de Fer de la Haute Auvergne l'exploitation, par un train touristique, de la ligne ferroviaire désaffectée Bort les Orgues - Lugarde (Délégation de Service Public). Ce sont 11 762 voyageurs qui ont été transportés d'avril à décembre 2009. Cette fréquentation est équivalente à celle constatée au cours de l'année précédente.

LA STATION DU LIORAN

L'hiver 2008-2009 relève d'un cru exceptionnel et engendre une fréquentation « séjour » très importante dès l'amorce de



la saison 2009-2010, malgré la faiblesse de l'enneigement naturel, heureusement relayée par les « enneigeurs » pour lesquels une retenue complémentaire viendra compléter le dispositif.

En mai l'épreuve du Merrell Oxygen Challenge (plus de 3 000 compétiteurs dans les différentes disciplines) a conservé la dynamique, amplifiant grandement la communication, avec la complicité d'un temps particulièrement radieux permettant la diffusion d'images de très grande qualité.

La saison d'été qui s'en est suivie s'est elle aussi conclue sur un excellent résultat.

De fait, l'image de la station suscite fortement l'intérêt de la clientèle mais également des investisseurs privés, d'autant plus que les projets vont dans le sens d'une pérennisation des activités et des séjours et que le Conseil Général continue d'assurer les investissements majeurs. Il est bien secondé aujourd'hui par la SAEM Super Lioran Développement que la procédure DSP a désignée comme exploitant depuis le 1^{er} septembre 2009 et pour une durée de 12 ans.

Dans le courant de l'année 2009, 1 456 000 € d'investissements ont été réalisés dont principalement :

- Travaux remontées mécaniques : Grandes Inspections des Télésièges de Masseboeuf et Rombière, Inspection du Télésiège de la gare, Changement de la télétransmission du Téléphérique
- Modernisation des 8 télésièges
- Fourniture maillons des chaînes support des câbles porteur du Téléphérique
- Travaux sur pistes : barrières châtaignier et autoclaves
- Travaux forestiers : élagage, dépressage et plantations
- Matériels techniques : Achat d'une dameuse, renouvellement vanes, canons, couronnes

- Bâtiments : Remplacement des 6 portes du garage / atelier et remplacement des balcons du chalet de la halte-garderie
- Parking : Réfection des parkings de la patinoire et de la FAL.

LE CENTRE THERMAL DE CHAUDES-AIGUES



En qualité de membre majoritaire de la SAEM CALEDEN, le Conseil Général participe activement à la restructuration du complexe thermal de Chaudes-Aigues dont la mise en service a été effective en mai 2009. Ce nouvel outil doit permettre au-delà du thermalisme et du thermoludisme de générer une dynamique de développement local.



Avec plus de 5% de fréquentation en 2009, le Cantal a connu le meilleur résultat en Auvergne et l'un des meilleurs en France.

Pour mémoire, l'activité touristique dans le Cantal représente 15 % du PIB, soit environ 420 millions de retombées économiques et plus de 5 500 emplois directs et indirects. Si la crise a eu un impact sur la consommation touristique, elle reste un des enjeux de développement touristique sur notre département, elle a aussi indirectement ramené une nouvelle clientèle dans le Cantal à la recherche de valeurs et de produits avec un excellent rapport qualité/prix.

Dans l'ensemble, l'offre du Cantal est qualitative et sur certains secteurs (par exemple le locatif) est largement supérieure aux moyennes générales et nationales.

Dans l'action de Cantal Tourisme, une priorité est notamment donnée à la mise en marché et à la commercialisation, en s'appuyant prioritairement sur les nouvelles technologies.

Les principaux domaines d'action du CDT en 2009 ont été les suivants :

PROGRAMME 2009 D'ÉDITION, DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION :

La carte touristique, brochure commerciale, brochure comités d'entreprises, carte de vœux / carte correspondance, flyer Temps Forts de Printemps 2009, logotype "15 Gourmand, poster Garabit".

PROGRAMME 2009 DE COMMUNICATION :

Tiré à part Cantal réalisé par Auvergne Tourisme. Guide Petit Fûté Auvergne. Guide Bienvenue à la Ferme, Guide Clévacances, Guide Campings Auvergne, Guide du Routard Auvergne/Limousin.

Depuis 3 ans, Cantal Tourisme a mis en place une communication valorisant non seulement l'environnement et la nature, mais aussi "l'humain" et le caractère des territoires. Le message "Donnez du sens à vos vacances", accompagné de la marque Cantal Auvergne a montré que "Venir dans le Cantal, c'est aussi retrouver de vraies valeurs." Pour être "visible", il convient d'être souvent novateur. La communication spontanée dont le Cantal a bénéficié autour de l'opération "e-bay", dans le cadre de l'opération "Temps fort printemps", et sur l'action "le 15 gourmand" ont apporté des retours média conséquents sur le plan national.

RELATIONS PRESSES :

De nombreux reportages télévisés et articles dans les journaux et magazines ont permis de valoriser notre destination. Le Cantal a bénéficié, au niveau de la région, de la plus grande couverture médiatique dans le domaine touristique. La contre valeur publicitaire estimée en 2009 a atteint 1,8 million d'euros pour 1,5 estimé en 2008. Le Cantal a « le vent en poupe »

grâce à l'image de la destination en phase avec les valeurs recherchées par les nouveaux touristes : ressourcement et authenticité. Le CDT a permis la mise à jour ou « l'entrée » d'adresses de prestataires cantaliens dans différents guides touristiques : « ma maison de campagne » de Marie-Dominique Perrin aux éditions Hachette ainsi que les autres guides qu'elle consacre aux hébergements de charme ou insolites : le guide vert MICHELIN pour lequel différentes informations ont été recensées et réorganisées selon les territoires, enfin le guide haut de gamme anglais « Perfect Places » où 6 adresses cantaliennes ont été référencées.

Enfin, Cantal Tourisme accompagne également de nombreux événements et manifestations pour leurs relations presse ce qui permet une démultiplication de la communication avec nos partenaires (conseils, communiqués Presse nationale...).

ANIMATION ET INFORMATION :

Trois numéros de « Donne-nous de tes nouvelles » sont parus en 2009 avec notamment un numéro double à l'occasion des rencontres du 5 octobre sur le bilan 2009 et la stratégie 2010 complété des chiffres clé du tourisme préparé par l'observatoire du tourisme.

Cantal Tourisme veille à animer régulièrement ses réseaux qu'il s'agisse de médias, de personnalités, d'Auvergnats de Paris, de prescripteurs en tous genres ou alors de « passionnés Cantal ».

Par ses différentes actions, une opportunité stratégique pour la valorisation de la saison hiver a permis à Cantal Tourisme de convaincre Carole MONTILLET d'être aux côtés du Cantal. Un partenariat avec la SAEM du Lioran sur 3 années (2009 – 2011) permet ainsi de bénéficier de l'image médiatique de la championne olympique, championne du monde de ski et de ses différents contacts autour du slogan « Le Lioran, la station sportive du Massif Central, la station de tous les champions ».

En outre, le CDT assure la gestion de la charte graphique de Cantal Auvergne en direction des opérateurs touristiques.

L'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

Refonte graphique du site réalisée en interne, avec intégration de la base de données Infolive, poursuite de la stratégie de référencement du site cantaltourisme.fr, animation, développement et suivi de la fréquentation des sites cantaltourisme.fr et cantal-seminaire.com, déploiement de la base départementale Interface avec les Offices de Tourisme, les Agences Locales de Tourisme et la région.

LE TOURISME D'AFFAIRES ET LES GROUPES :

Dans le cadre du tourisme d'affaires et des groupes, le référencement de l'offre



s'est poursuivi. 30 chartes d'engagement « Cantal Séminaires » ont été signées, et 75 prestataires rencontrés. Une communication spécifique a été mise en place.

AU TITRE DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ET OBSERVATOIRE, LE TRAVAIL SUR LA QUALIFICATION DE L'OFFRE S'EST POURSUIVI :

Développement et promotion du label Clévacances, développement et animation du label Tourisme et Handicap, classement des meublés de tourisme, organisation du concours des Villes et Villages Fleuris, suivi du référentiel FNOSI pour les chambres d'hôtes non labellisées. Le soutien aux porteurs de projets et l'observation de l'activité du tourisme ont été confortés, même si certaines orientations devront être reconsidérées pour l'avenir.



Collectivité partenaire

L'accompagnement des Territoires

Les Projets de Territoire

La priorité accordée aux territoires par le Conseil Général s'est traduite en 2009 par la structuration de ce service transversal au sein de la Direction du Développement du Territoire pour mettre en œuvre la politique du Département en direction des EPCI, coordonner en interne l'action des services et assurer un suivi et une évaluation de la politique conduite. La Cellule Territoire et Innovation, créée en juin 2009 est ainsi chargée de l'élaboration et de l'animation de programmes pluriannuels de développement territorial, auprès :

- des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), au travers des projets de territoire,
- des Villes, au travers des contrats de ville,
- des trois Pays,
- des principaux Syndicats Mixtes en charge du développement et de l'aménagement des sites.

La Cellule a ainsi conduit l'instruction de 70 dossiers et demandes d'attribution de fonds pour un montant global de près de quatre millions €.

Dans le cadre de l'axe prioritaire du Plan d'Actions Départemental dédié au partenariat avec les collectivités territoriales, par délibération en date des 18 et 19 décembre 2008, l'Assemblée Départementale a décidé de renouveler le dispositif de soutien maîtrisé et programmé des projets dans un cadre communautaire que sont les projets de territoire, donnant lieu à la signature d'un contrat de développement.

Les règles de ce dispositif ont été définies lors de cette même séance du Conseil Général, avec quelques aménagements des modalités d'intervention adoptés lors de la séance du 18 septembre 2009.

Ainsi, au cours de l'année 2009, neuf projets de territoire ont été approuvés pour la période 2009-2011 et ont donné lieu à la signature de contrats de développement avec les Communautés de Communes suivantes :

- Cézallier,
- Cère et Rance en Châtaigneraie,
- Entre Deux Lacs en Châtaigneraie,
- Pays de Saint-Flour,
- Pays de Massiac,
- Pays de Pierrefort,
- Pays Gentiane,
- Pays de Murat,
- Caldaquès-Aubrac.

Pour cette période 2009-2011, le Conseil Général s'est ainsi engagé à hauteur de 7 904 915 €.

Sur la période 2010-2012, deux projets de territoire portés par les Communautés de Communes de la Planèze et de Cère et Goul en Carladès, ont été approuvés en 2009, et quatre autres portés par les Communautés de Communes de Maurs, Montsalvy, Mauriac et Salers, ont été validés début 2010, avec un engagement du Conseil Général à hauteur de 5 225 651 €.

Synthèse des Projets de Territoire

Au cours de l'année 2009, 27 opérations ont reçu un soutien d'un montant global de 2 400 816 € sur la base d'un coût de l'ordre de 18 millions €. En outre, dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des agents de développement, sept postes ont été financés en 2009, soit une dépense de 66 000 €. Pour finaliser les programmes d'actions de chacune des Communautés de Communes, donnant lieu à la signature d'un contrat de développement, sur la période 2009-2011 ou 2010-2012, de nombreuses réunions de travail ont été organisées avec les territoires, en concertation étroite avec les services du Conseil Général associés à la démarche d'élaboration des projets de territoire.



Communauté de Communes (C.C.)	Montant des Investissements à réaliser par l'EPCI	Participation financière prévisionnel du CG	
		2009-2011	2010-2012
ARRONDISSEMENT D'AURILLAC			
CABA		En cours d'élaboration	
CERE ET GOUL EN CARLADES	4 831 701 €		1 006 920 €
CERE ET RANCE EN CHATAIGNERAIE	3 548 400 €	908 503 €	
ENTRE 2 LACS EN CHATAIGNERAIE	2 242 300 €	570 380 €	
PAYS DE MAURS	5 475 100 €		777 320 €
PAYS DE MONTSALVY	2 367 743 €		704 500 €
ARRONDISSEMENT DE ST-FLOUR			
CALDAQUES-AUBRAC	1 250 337 €	173 659 €	
CEZALLIER	5 873 563 €	1 039 841 €	
MARGERIDE-TRUYERE		En cours d'élaboration	
PAYS DE MASSIAC	2 964 000 €	598 625 €	
PAYS DE MURAT	5 192 250 €	1 224 017 €	
PAYS DE PIERREFORT	4 084 520 €	825 750 €	
PAYS DE SAINT-FLOUR	13 072 316 €	1 547 640 €	
PLANEZE	3 183 756 €		423 535 €
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC			
BORT-LANOBBRE-BEAULIEU		En cours d'élaboration	
PAYS GENTIANE	10 647 470 €	1 016 500 €	
PAYS DE MAURIAC	6 966 452 €		1 297 500 €
PAYS DE SALERS	6 413 072 €		1 015 876 €
SUMENE-ARTENSE		En cours d'élaboration	
TOTAL DES 3 ARRONDISSEMENTS	78 112 980 €	13 130 566 €	



En parallèle, la Cellule a poursuivi la gestion administrative du programme avec les tâches suivantes :

- instruction et engagement des aides relevant de l'enveloppe de développement territorial pour une quarantaine de dossiers,
- mise à jour des tableaux de bord de suivi des projets de territoire,
- réalisation d'un logigramme sur la procédure d'élaboration d'un projet de territoire et du traitement d'une demande de subvention afférente,
- réalisation de deux séances de formation auprès des services de la Direction du Développement du Territoire et d'autres directions associées à la démarche de projet de territoire,
- construction avec l'appui technique de la DJAPI d'un espace « Projets de Territoire », sur le nouvel Intranet du Conseil Général.

Les contrats de ville



Dans le cadre de ses interventions portant sur le développement territorial, le Conseil Général du Cantal dispose d'un fonds spécifique, dédié aux communes urbaines.

Par délibération en date des 18 et 19 décembre 2008, il a été décidé de mobiliser ce fonds dans le cadre de

l'établissement entre le Conseil Général et chacune des villes d'Aurillac, de Saint-Flour, d'Arpajon-sur-Cère et de Mauriac, d'un contrat de ville pour une période de trois ans dont le montant des aides à de projets structurants, porteurs de développement et d'amélioration des services à la population, est plafonné comme suit :

- Aurillac : 700 000 €,
- Saint-Flour : 300 000 €,
- Arpajon-sur-Cère : 325 000 €,
- Mauriac : 300 000 €.

Au cours de l'année 2009, plusieurs réunions de travail ont été réalisées pour mener à bien ces quatre contrats de ville. Trois d'entre eux ont été signés en 2009, à savoir Saint-Flour, Arpajon-sur-Cère et Mauriac, le Conseil Général s'est donc engagé à hauteur de 925 000 €.

Fonds d'Équipement des Communes (FEC)

Doté de 2 850 000 €, incluant une enveloppe supplémentaire de 250 000 € au titre du plan de relance, le FEC rural a été réparti à l'issue de dix réunions regroupant plusieurs cantons. 217 projets ont été soutenus en 2009.

Les autres soutiens aux Communes et aux Territoires

Ils ont concerné en 2009 le soutien en équipement de matériel de déneigement : 62 opérations ont été subventionnées à ce titre pour un montant de 334 057 €. 47 communes d'altitude ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie pour un montant de 33 603 € de subventions.

En complément, le Conseil Général a également assuré la répartition du produit des amendes de police : 41 communes bénéficiaires se sont ainsi partagées 201 771 €.

Deux postes ont été financés en 2009 au titre de nos engagements antérieurs relevant de l'ancien dispositif d'aide à l'emploi de l'État : « Nouveaux services, nouveaux emplois ».

Enfin au titre du reliquat de programme de maintien des services publics, un projet a été financé en 2009 à hauteur de 274 554 € en faveur de la Mairie de Mauriac.

Les Pays

Dans le cadre du dispositif de soutien aux actions d'animation portées par les Pays au titre de leur charte de développement, une convention a été signée avec le Pays Haut-Cantal Dordogne, pour la période 2009-2011.

Le programme LEADER

Dans le cadre du programme LEADER 2008-2014, trois candidatures ont été retenues pour le Département du Cantal par le Comité Régional de Sélection et sont portées par :

- le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne,
- le Pays d'Aurillac,
- le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Lors de sa séance du 19 septembre 2008, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif de soutien à la mise en œuvre des programmes LEADER au travers d'une aide à l'animation-gestion. Cette aide fait l'objet d'une convention de partenariat définissant les engagements de chacun des partenaires. En 2009, les trois conventions ont été signées avec les Groupes d'Actions Locales (GAL) ainsi constitués, pour un montant global d'aide de 30 000 €.



Le développement et l'accompagnement des Territoires

Les Syndicats Mixtes

Le suivi et l'animation exercés par la Cellule Territoire et Innovation en qualité de référent technique des Syndicats Mixtes, dont le Conseil Général est membre statutaire doit permettre de suivre les actions menées et envisagées en lien avec les objectifs de développement du Conseil Général et ses disponibilités budgétaires. Pour 2009, ce sont près de 900 000 € qui ont été votés en faveur des quatre Syndicats Mixtes relevant de cette mission. Chacune de ses interventions se retrouvent dans le cadre de la mission à laquelle le syndicat contribue : environnement et tourisme, mais fait désormais l'objet d'une meilleure coordination et de l'identification d'un interlocuteur référent unique.

L'ensemble de ces soutiens, fait du Conseil Général du Cantal le premier partenaire des collectivités locales.



Infrastructures et bâtiments départementaux

Pôle cheval

Dans le cadre du programme de travaux voté de 3.8 M € TTC, l'année 2009 a été consacrée à la rédaction du programme de travaux, et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'École Départementale d'Équitation (à l'issue d'un concours d'architecture (ROUGE / AMBITE-ROBIN SOULIER / IES).

Parallèlement les travaux préparatoires visant à libérer du terrain d'assiette foncière supplémentaire ont été engagés sur l'hippodrome et seront achevés au printemps 2010 par la mise en place d'équipements tels que barrières de sécurité le long de la piste, clôtures, mise en place d'une nouvelle tour des commissaires.

Par ailleurs, les travaux urgents de mise aux normes pour la mise à niveau de l'actuel centre équestre ont été réalisés (vestiaires, sanitaires).



Centre de Secours principal d'Aurillac



Le programme a été établi en liaison avec le SDIS pour un montant d'opération de 6.6 M€. Il prévoit toutes les fonctions nécessaires aux missions des services de secours pour 120 sapeurs-pompiers sur l'agglomération aurillacoise, mais aussi le siège du groupement territorial Ouest qui coordonne plusieurs centres de secours satellites.

Le Département a renoncé, courant 2009, à porter la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération car, n'étant pas propriétaire des locaux actuels, il ne lui est pas possible de réaliser le nouveau projet. Néanmoins, afin de ne pas stopper l'avancement des études et de ne pas pénaliser le SDIS, il a été décidé de maintenir le marché de conduite d'opération en attendant que le SDIS puisse dégager les ressources financières et les moyens nécessaires à la reprise du projet.

Des pistes sont à l'étude en partenariat avec les services du S.D.I.S. pour assurer la substitution de maîtrise d'ouvrage tout en permettant l'avancement du projet.

Pôle universitaire d'Aurillac

L'année 2009 a été marquée par la prise en charge de la gestion du site par l'IUT. De ce fait les projets structurants n'ont pu être engagés, seuls quelques travaux d'amélioration ayant été effectués :

- remise en état du parking étudiants,
- remise à niveau et sécurisation TGBT, développement et amélioration du réseau informatique de l'établissement,
- augmentation des capacités de production des cuisines par l'adjonction d'une hotte d'extraction supplémentaire et des équipements de chauffe supplémentaires.





Locaux administratifs

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a été livrée au G.I.P. en juillet 2009 dans les locaux sis rue Félix Daguerre à Aurillac. Elle permet d'accueillir l'ensemble des services dédiés aux personnes handicapées dans un ensemble fonctionnel et naturellement adapté aux handicaps des usagers.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT :

Afin de donner une image plus moderne de l'Hôtel du Département, les études de modernisation de l'accueil et du parvis ont été poursuivies. Elles permettront de redonner le parvis aux piétons et d'assurer un accueil des visiteurs dans de meilleures conditions. Ces deux projets ont fait l'objet d'un travail collaboratif entre les services utilisateurs dans la perspective de travaux en 2010 et 2011. Sur le créneau de la mise en sécurité du bâtiment et de l'optimisation des moyens existants, l'onduleur existant a été remplacé et des installations électriques redondantes ont été mises en place afin de garantir une continuité de service minimale en cas de coupure d'alimentation électrique.

Afin d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment, le poste de gestion technique centralisée a été modernisé et le logiciel plus ergonomique a été équipé de fonctionnalités plus importantes afin de limiter les consommations d'énergie électrique.

Le ravalement des façades a également été réalisé en accompagnement de l'installation de la nouvelle signalétique du bâtiment.

AGENCES, ANTENNES ET CENTRES ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX :

Un recensement des besoins a été réalisé afin de permettre l'élaboration d'un programme pluriannuel de rénovation de ces bâtiments qui ont globalement été très peu entretenus par l'État.

Les marchés pour la construction du nouveau Centre Routier Départemental de l'Estancade Canton de Saint-Mamet ont été notifiés aux entreprises pour un démarrage des travaux au printemps 2010.

L'étude de faisabilité et le montage juridique lié au partenariat entre collectivités (Communauté de Communes du Cézallier et Conseil Général du Cantal) dans le cadre de la construction d'un

Centre Technique à Condat se sont poursuivis.

Le Centre Routier Départemental de Laroquebrou, réhabilité en regroupant les moyens de l'antenne et du CRD sur un bien propriété du Conseil Général, a été livré début 2009.

L'essentiel des autres travaux d'investissement effectués porte sur le maintien en état des locaux (clos / couvert).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :

Une nouvelle salle d'exposition a été créée dans l'ancienne salle de tri ; elle permet la mise en valeur des collections tout au long de l'année.

Des études ont été engagées pour la réfection du chauffage (contrôle de l'hygrométrie), compléter l'alarme intrusion et la détection incendie, et sécuriser les principaux accès à l'établissement. Les études se poursuivront dans la perspective de travaux courant 2011.

AUTRES BÂTIMENTS :

Les travaux de réfection du mur de soutènement le long de la RD17 en prolongement de la Maison de site du Pas de Peyrol ont été réalisés à 85 % et s'achèveront à la réouverture du site en 2010.

Des études et travaux ont été lancés sur les autres bâtiments du Conseil Général (champ de foire, gendarmeries, CMS, Laboratoire Départemental, Médiathèque) afin d'assurer leur pérennité ou d'améliorer leur fonctionnalité.

L'essentiel des autres travaux d'investissement effectués porte sur le maintien en état des locaux (clos / couvert), les mises en conformités électriques et la maintenance des portes de garage, prise en compte des demandes utilisateurs légitimées par le changement des fonctionnalités des services.

Image renforcée

Une démarche de communication en faveur de tous !

L'histoire de cette marque rouge, c'est d'abord les Cantaliens qui l'écrivent en adhérant à l'opération « autocollants » à l'arrière des véhicules et en la reprenant pour de nombreuses associations.

Initié par le Conseil Général, « CANTAL AUVERGNE » permet aujourd'hui au Département de bénéficier d'une communication cohérente, efficace et à moindre coût.

Depuis maintenant plus d'un an le Conseil Général multiplie les initiatives pour combler le déficit de notoriété dont souffre le Cantal, convaincu que le Département mérite une meilleure image et que la ruralité a quelque chose de moderne et même d'avant-gardiste. L'objectif est de le faire savoir par delà les frontières du Cantal pour attirer de nouvelles populations, renforcer la fierté d'être Cantalien, doper la fréquentation touristique, accroître l'activité économique et créer des emplois.

En 2009, on estime à plus d'un millier le nombre de changement d'adresse à destination du Cantal. La ligne aérienne, malgré un contexte national difficile, enregistre ses meilleurs taux de fréquentation et justifie l'investissement du Conseil Général pour un avion de 48 places. La station du Lioran enregistre de très bons niveaux de fréquentation. Le record a été battu le dimanche 18 février 2010 avec 98.000 passages aux remontées mécaniques !

Impulsée par un besoin d'identification et de reconnaissance départementale, la marque territoriale collective « CANTAL AUVERGNE » a vu son champ d'utilisation s'élargir dans de nombreux domaines. Les Cantaliens se sont appropriés la « marque rouge » comme un signe identitaire fort et valorisant leur département. Le service communication veille au respect de l'utilisation de cette marque protégée.

Pour poursuivre le travail engagé et renforcer encore cette dynamique, le Conseil Général a souhaité participer à la démarche de communication de la filière laitière. C'est aussi pour cela que le Conseil Général s'associe à ASO (leader mondial de la communication par le sport et organisateur du Tour de France) au travers du Merrell Oxygen Challenge. C'est pour cela enfin que le Conseil Général met tout en œuvre pour que les associations, les clubs et tous ceux qui le souhaitent, puissent utiliser la marque « CANTAL AUVERGNE », notre plus grand dénominateur commun, donnant ainsi sens et cohérence à toutes nos actions.

**Quand on parle du Cantal,
quand sa notoriété progresse,
tout le monde y gagne !**



**Son succès,
c'est d'abord
VOUS !**



UNE VRAIE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

UN MARQUE TERRITORIALE POUR UN DÉPARTEMENT QUI SE DÉMARQUE.

L'histoire de cette marque rouge, c'est d'abord les Cantaliens qui l'ont écrite en adhérant totalement à l'opération "autocollants" à l'arrière des véhicules et en la reprenant pour de nombreuses associations.

Initié par le Conseil Général, « CANTAL AUVERGNE » permet aujourd'hui au Département de bénéficier d'une communication cohérente, efficace et à moindre coût.

Le Département assume sa stratégie : quand on parle du Cantal, quand sa notoriété progresse, par voie de conséquence, les opérateurs touristiques, les artisans, les commerçants, l'économie cantalienne : tout le monde y gagne !

Ce livret vous permet de mieux découvrir l'affichage dont bénéficie dorénavant notre Département.

Les clubs de sports, 1^{ers} ambassadeurs de la marque.



LES CANTALIENS ADHÈRENT

■ Cantal Auvergne, tous utilisateurs !

Le tourisme en précurseur



L'agro-alimentaire en détonateur



Les Cantaliens en ambassadeurs



UNE COMMUNICATION À MOINDRE COÛT

Le 5 Février 2009, Jean TODT de la Scuderia FERRARI, Thierry LHERMITTE, Serge VIEIRA, Bocusse d'Or installé à Chaudes-Aigues grâce aux efforts du Département et Marc MAURY, l'enfant du pays aujourd'hui la voix du Stade de France, ont lancé la dynamique.

Tous les ambassadeurs du Cantal ont montré leur attachement à « CANTAL AUVERGNE » dans une soirée à l'Hôtel du Département.

■ 5 février 2009



Marc MAURY et Jean TODT



Serge VIEIRA



Thierry LHERMITTE

■ 5 février 2010 des VIP toujours plus présents portent les couleurs du Cantal



Thierry LHERMITTE et Carole MONTILLET au Lioran

Image renforcée

Une démarche de communication en faveur de tous !

CANTAL AUVERGNE S'EXPOSE EN GRAND

■ Avec le n°1 mondial

Le Conseil Général s'engage avec la société ASO le n°1 mondial de la communication par l'évènementiel. Son objectif, grâce aux nombreux relais médiatiques d'ASO :



faire mieux connaître le Cantal. Le partenariat avec A.S.O au delà du Merrell Oxygen Challenge, c'est aussi et surtout



24 Mai 2009 à 20h20 : 2 minutes de reportage au Lioran au 20h de Claire Chazal. c'est une audience de plus de 7 millions de téléspectateurs !



■ Le fromage Cantal à la TV



Le Conseil Général n'oublie jamais le Cantal !

En accompagnant la campagne de communication pour l'AOP Cantal, le Conseil Général apporte son soutien au CIF, à la filière laitière et fromagère. Investir dans cette dynamique de communication, c'est aider les producteurs de lait à bénéficier d'une juste revalorisation des prix.

“ Si le fromage Cantal gagne, c'est tout le Département du Cantal qui gagne! ”

UN MARKETING DE FILIÈRE & DES RELATIONS PRESSE EFFICACES

■ Le Cantal de plus en plus présent : 32 passages à la TV depuis le 5 Février 2009



Serge Vieira : «La force tranquille d'un grand Chef»



Escapades gourmandes en Pays de Salers



Le Cantal vu d'une montgolfière



Saison de ski prometteuse pour le lioran



Résumé de l'épreuve et images superbes du Cantal



A l'occasion des 120 ans de la Tour Eiffel, l'émission installe son plateau au pied de l'édifice de Gustave Eiffel.

■ Imposer une autre image de la ruralité



Le 3 Mars 2010, l'émission «Les Grandes Gueules» de RMC info s'est déroulée en direct du stand du Cantal au Salon International de l'Agriculture



■ Quand la marque rouge s'associe avec les entreprises



Coutellerie Destannes



Intersports Aurillac



Parapluie Piganiole



Cantal Shop - Aurillac



LA PETITE MARQUE QUI MONTE

Les VIP adhèrent...



Christian Prudhomme - Directeur d'ASO



Jean-Luc Petitrenaud



Véronique Genest



Pierre André Gignac



Laurent Boyer



Sébastien Chabal



Fabrice Santoro



Benabar



Gérard Klein



Tana Umaga



Jean Galfione



Fabien Pelous



Philippe Saint-André

FIERS D'AFFICHER NOS COULEURS

Continuons à écrire ensemble, avec le Conseil Général, les aventures de la marque rouge « CANTAL AUVERGNE » !



Au Cap'Horn



Europe and Folk



L'espoir du Cantal



Prendre de la hauteur



Ton sur ton au Golden Gate



Maryline, notre gagnante 2009



Sur la vague



Aux 4...



Coins...



du Monde



-20 m



Parfois très utile !



Tous les chemins mènent au Cantal



Terranga Africa



Une fan en Argentine



Tombé du ciel





Chaque jour à vos côtés

